

Québec tranche aujourd'hui sur la CTCUM

Clair est contre toute interruption de service

par Alain Duhamel

Les pressions se multiplient, au sein même du gouvernement et du Parti québécois, pour que le conseil des ministres intervienne dès cette semaine afin d'éviter l'interruption des services de transport en commun dans l'île de Montréal.

Le ministre des Transports, M. Michel Clair, n'a laissé aucun doute sur la position qu'il défendra aujourd'hui, à la réunion hebdomadaire du conseil des ministres au cours de laquelle le gouvernement québécois décidera de son intervention et de sa nature.

«Je m'oppose à toute interruption de

service dans le transport en commun dans la région de Montréal à ce moment-ci de l'année et à ce moment-ci des négociations», a déclaré le ministre dans un communiqué publié hier.

Le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, et l'adjoint parlementaire au ministre du Travail, M. Robert Dean, député de Prévost, ont repris à leur compte les propos du premier ministre en fin de

semaine dernière et ont indiqué que le gouvernement québécois ne saurait tolérer longtemps une interruption du transport en commun. Le ministre de l'Éducation n'a pas exclu la convocation de l'Assemblée nationale pour l'adoption d'une «loi suspensive du droit de grève jusqu'à ce que les parties aient suffisamment négocié, mais certainement pas une loi-décret».

Le caucus des députés du Parti québécois de Montréal a réclamé la suspension du droit de grève des employés de la CTCUM à moins qu'ils ne consentent à maintenir des services complets d'autobus et de métro aux heures de pointe du matin et du soir. En cas de refus, le caucus propose l'institution d'un tribunal tripartite de conciliation.

En principe, le droit de grève est acquis vendredi matin. Le Syndicat du transport (employés d'entretien) et le syndicat des employés de bureau ont annoncé le déclenchement de la grève pour le dimanche 17 janvier ou avant si la Fraternité

■ La CTCUM propose une «normalisation» des salaires — page 3

■ La CTCUM sur la ligne de feu: le commentaire de Jean Francoeur — page 12

Vers une nouvelle définition de la confessionnalité

par Angèle Dagenais

Le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, a reconnu que l'avant-projet de loi sur la restructuration scolaire dont faisait état hier le quotidien *Le Soleil*, de Québec, indiquait bien «le sens» dans lequel il envisage cette réforme. Il a toutefois refusé de dire si la «version du 17 décembre», qui faisait l'objet de la fuite, était la version finale qu'il devrait soumettre à ses collègues du gouvernement, peut-être dès la fin de janvier.

Au cours d'une conférence de presse qui devait porter sur un tout autre sujet, à Montréal, M. Laurin

s'est contenté de répéter les grandes lignes de son projet. Il souhaite une forte «valorisation de l'école» qui permettrait ce qu'il appelle «l'arrimage» des trois principaux intervenants du système scolaire, les enfants, les parents, et les éducateurs. Il se défend de vouloir «la fin de la confessionnalité», selon la manchette du *Soleil*, mais veut proposer «un lieu différent d'exercice de la confessionnalité», ce qui confirme pratiquement qu'il recommandera une école «pluraliste» plutôt que confessionnelle pour tenir compte, selon lui, de l'évolution de la société québécoise.

Voir page 14: Confessionnalité

Trudeau crée un super-ministère de l'Économie

■ Le commerce international aux Affaires extérieures

■ Création de conseils régionaux

par Michel Vastel

OTTAWA — Le premier ministre a annoncé hier une vaste restructuration de l'appareil gouvernemental autour de deux priorités: développement régional et industriel et promotion du commerce et des exportations.

Comme LE DEVOIR le laissait entendre hier, le remaniement touche les ministères à vocation économique et ceux des Affaires extérieures. Dès la rentrée parlementaire, un «bill omnibus» entérinera les décisions prises hier matin par le comité des priorités et de la planification, décisions qui s'articulent autour de quatre éléments:

■ création d'un nouveau ministère de l'Expansion industrielle régionale (MEIR) par la fusion des programmes des anciens ministères de l'Expansion économique régionale et ceux de l'Industrie se rapportant au développement industriel, à la petite entreprise et au tourisme;

■ élargissement de la vocation du ministère des Affaires extérieures qui devra désormais «privilégier les objectifs commerciaux dans la conduite de nos relations internationales». Le ministère intègre ainsi toute la fonction commerciale de l'ancien ministère de l'Industrie et du Commerce, ainsi que la Société pour l'expansion des exportations et la Corporation commerciale canadienne;

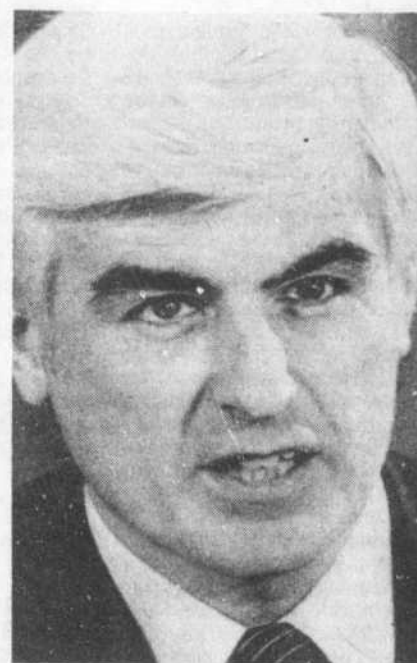
■ mise en place de «conseils régionaux» composés de représentants de tous les ministères fédéraux implantés dans la région, sous l'égide du Bureau des relations fédérales-provinciales;

■ renforcement du Département d'État au développement économique et régional, structure de coordination du cabinet qui créera des bureaux régionaux, supervisera la régionalisation des programmes fédéraux, gèrera un «Fonds régional» de \$200 millions, et nommera des directeurs de projets d'envergure comme Alsands, Hibernia, etc.

Comme prévu, la réorganisation n'a pas provoqué de remaniement ministériel important. Seuls trois ministres ont été réaffectés hier à la résidence du gouverneur général: M. Herb Gray qui, en plus de l'Industrie, cumule les fonctions de ministre de l'Expansion écono-



M. Herb Gray



M. Ed Lumley



M. Pierre DeBané



M. Bud Olson

■ Création d'un Département au développement régional

■ Un remaniement suivra au printemps

M. Lloyd Axworthy, Emploi et Immigration, ont déjà annoncé quelques programmes spéciaux. Hier encore, M. Axworthy a rendu public un programme d'emploi d'été pour les étudiants, auquel il consacra une enveloppe de \$75 millions.

Commentant la réorganisation de l'appareil gouvernemental, le premier ministre a indiqué qu'il ne suffit plus qu'un seul ministère soit responsable du développement économique régional (...) le travail de base accompli par ce ministère sera considérablement renforcé par la concentration de l'ensemble de l'appareil gouvernemental sur le développement économique régional.

Prévenant ses homologues provinciaux de la réorganisation qui s'en venait hier, le premier ministre les a assurés qu'elle vise à mieux répondre à leur désir de consultation. M. Trudeau a rappelé la nomination, l'été dernier, d'un sous-ministre senior, M. Bruce Rawson, en Alberta et a prétendu que son installation est un succès. Cinq postes ont été affectés au Conseil privé pour la nomination de tels hauts fonctionnaires dans les régions et de telles nominations ont été implicitement confirmées hier.

D'autre part, le Bureau des relations fédérales-provinciales, loin d'être démantelé, aura la haute main sur la création de ces «conseils régionaux», sorte de conseil des sous-chefs de divers ministères à vocation économique, responsables de programmes dans une région donnée. M. Trudeau a assuré hier que ces nouvelles structures régionales de l'administration fédérale tiendront compte des priorités des provinces et «elles devront également tenir compte de nos stratégies», a-t-il indiqué.

La réorganisation annonce donc une nouvelle ère des relations provinciales où le développement économique régional ne consistera plus à redistribuer aux provinces pauvres, mais au contraire à coordonner les grands projets des provinces riches — comme les mega-projets énergétiques — pour s'assurer que les retombées industrielles sont équitablement réparties entre toutes les régions.

C'est le «Département d'État au développement économique et régional» qui aura la haute main sur la planification de ces programmes régionaux, puisque c'est

Voir page 14: Trudeau

Laura Secord et Du Pont ferment leurs portes: 345 licenciements

par André Bouthillier et Paul Des Rivières

Deux autres usines de la région de Montréal fermeront bientôt leurs portes entraînant ainsi la mise à pied de 345 personnes.

À Côteau-du-Lac, près de Vaudreuil, la filiale canadienne de Du Pont cessera sa production de filament de polyester le 5 février. Bâtie au coût de \$70 millions en 1976, l'usine sera désertée par ses 325 employés. La compagnie n'assurera du travail qu'à 80 d'entre eux dans ses autres installations au Canada.

À Montréal, la compagnie Laura Secord, filiale du groupe torontois John Labatt, a décidé d'abandonner sa production de bonbons et de chocolats à sa confi-

serie de la rue Viger. Jugée vétuste, l'usine montréalaise sera transformée en un centre de distribution. Mais environ 95 employés, la plupart des femmes, seront licenciés. Seulement 10 personnes conserveront leur emploi.

À l'usine de Laura Secord, des employés ont, en apprenant la nouvelle, évoqué une autre célèbre fermeture dans le secteur de la confiserie.

«On se fait passer un Cadbury», a commenté l'époux d'une des personnes mises à pied qui a préféré garder l'anonymat.

Tout comme Cadbury, il y a quelques années, Laura Secord démenage en effet son centre de production québécois en Ontario, précisément à Scarborough, où elle possède des installations plus modernes et automatisées.

La décision de fermer a d'autant plus surpris que la compagnie, dans une lettre aux employés datée du 16 décembre dernier, et accompagnée d'un boni de \$25 dans certains cas, faisait état des excellents résultats financiers pour l'exercice financier 1980-1981.

«Nous avons en effet, écrivait le président, M. W.H. Wardle, dépassé nos objectifs et notre bénéfice a augmenté de 11,7% par rapport à l'année précédente, malgré la fermeture de nos installations au Royaume-Uni». De plus, la compagnie Laura Secord fait partie d'un groupe qui a grimpé ses profits de 54,5% au cours du premier semestre 1981-1982. Les bénéfices bruts s'élevaient à \$34,8 millions.

La compagnie a expliqué à ses employés, dans une autre lettre datée du

11 janvier 1982, que la désuétude de ses installations de la rue Viger, construites en 1917, était la principale raison de la fermeture.

Le vice-président de l'usine, M. Jean-Paul Poirier, a indiqué au DEVOIR qu'il aurait été trop onéreux de rénover la confiserie de Montréal. «Selon des études réalisées en 1978, nous aurions eu à investir \$5 millions. Or, nous n'aurions pas augmenté nos ventes dans nos magasins d'autant», a-t-il dit, en ajoutant que la confiserie d'ici produit 10% des besoins de la compagnie.

La rationalisation des activités de production de Laura Secord permettra d'augmenter «légèrement» le personnel de 400 personnes à Scarborough.

Voir page 14: Laura Secord

Pologne: l'état de siège bientôt levé?

(D'après AFP, PC, AP et Reuters) — Les autorités militaires polonaises ont déclaré hier qu'elles aimeraient mettre un terme à la loi martiale le 1er février et inviter le président du syndicat indépendant Solidarité, Lech Walesa, à prendre part aux négociations sur l'avenir des syndicats en Pologne.

La levée de l'état de siège en Pologne

requiert une «rééducation en profondeur» de la société polonaise, a déclaré le vice-premier ministre Jerzy Ozdowski, l'un des deux députés catholiques à faire partie du gouvernement du général Wojciech Jaruzelski, hier au cours d'une conférence de presse à Varsovie.

Dans la même interview, M. M. Rakowski, également vice-président du conseil, a dit que la levée de la loi martiale pourrait n'être qu'une question de semaines.

Le bruit court cependant en Pologne que la loi martiale serait alors remplacée par une législation d'urgence que la diète pourrait approuver lors de sa prochaine séance, le 20 janvier.

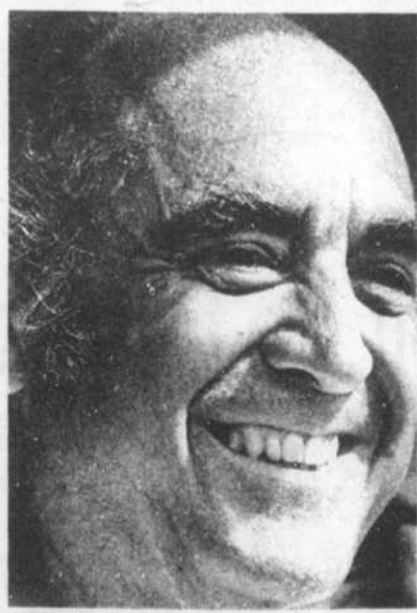
La suspension du droit de grève et des activités syndicales serait dès lors maintenue, mais les militaires rentreraient dans leurs casernes.

M. Rakowski a précisé que certains prisonniers seraient maintenus en détention après la levée de la loi martiale.

Il a nié que le Parti ouvrier unifié polonais (POUP) soit fortement divisé mais il a reconnu qu'à tous les niveaux, le parti était le théâtre de débats animés.

De son côté, M. Ozdowski a justifié les purges effectuées dans l'administration, soulignant qu'il est nécessaire de vaincre

Voir page 14: Pologne



M. Jose Lopez Portillo

À la veille de la visite à Mexico du premier ministre canadien, M. Pierre Trudeau, notre collaboratrice, Brigitte Morissette, a eu lundi soir, à la résidence présidentielle de Los Pinos, une entrevue exclusive avec le président mexicain, M. Jose Lopez Portillo. Elle nous communique les points saillants de sa rencontre.

Lopez Portillo: renforcer nos échanges avec le Canada

par Brigitte Morissette

correspondance particulière

MEXICO — Candu: c'est le président Jose Lopez Portillo qui a pris la responsabilité de munir son pays d'un deuxième réacteur nucléaire, la décision sera prise durant son mandat qui se termine le 1er décembre «si les choses continuent d'aller comme elles vont en ce moment».

Pétrole: les clients du Mexique boudent le pétrole lourd de type maya (23° API), qui constitue 50% de ses exportations à l'étranger. Le Mexique, pour arrêter la saignée de devises, fait volte-face et se décide au sacrifice en augmentant de 10% ses exportations de pétrole léger, de type istmo (Arabian à 32° API), dans des proportions de 60-40 par rapport à 50-50.

Récession: la crise qui secoue le Mexique ne doit pas décourager les exportateurs canadiens; «il n'y aura pas de grave

récession dans les exportations canadiennes vers le Mexique: «Je ne le crois pas et ne le souhaite pas», a dit le président Lopez Portillo.

Pour les interviews exclusives, le président mexicain reçoit généralement dans sa bibliothèque aux murs couverts de livres aux luxueuses reliures de cuir, aux fauteuils profonds et confortables. Au milieu, une immense table autour de laquelle il peut réunir ses ministres qui sont au Mexique une sorte de supersécrétaires; un tableau représentant la vallée de l'ancienne Mexico, Tenochtitlan, accroché au mur, témoigne de l'ancienne grandeur des Mexicains.

M. Lopez Portillo met de la chaleur dans ses réponses même s'il s'agit d'analyser la crise qui ébranle l'économie mexicaine: 30% d'inflation, un manque à gagner en pétro-dollars, l'an dernier, de \$7 milliards qui, ajouté aux taux élevés d'intérêt, représente une perte \$10 milliards.

La crise qui affecte l'industrie pétrolière mexicaine, est-elle le résultat d'un excès d'optimisme, d'un manque de management, ou de ce que le président me-

xicain a appelé à Ottawa en 1980: des «manipulations silencieuses des grandes multinationales pétrolières»?

■ Je dirais plutôt d'un ensemble de circonstances. Le pétrole n'échappe pas au processus cyclique de croissance, d'ajustement.

Voir page 14: Portillo

Vente

PRÉ-INVENTAIRE

20 et 50% de rabais
Réduction sur
plusieurs items

Art Inuit, sculptures Hoselton, poupées, Baribeau, poteries, assiettes décoratives, crèches.

Desmarais & Robitaille

845-3194

60 quest. rue Notre-Dame

Rôtisserie

Au Poulet Doré

340 est. rue
Sainte-Catherine
288-2441

près de Saint-Denis

Euromissiles: la négociation reprend dans la défiance

GENÈVE, (d'après Reuter et AFP) — Les pourparlers américano-soviétiques sur la réduction des armements nucléaires en Europe ont repris hier matin à Genève après une interruption due aux fêtes de Noël et du Nouvel An.

La réunion s'est tenue à la mission américaine. Les chefs des deux délégations, M. Paul Nitze, côté américain, et M. Youli Mychinsky, côté soviétique, ont échangé une poignée de main cordiale avec force sourires.

La réunion a duré un peu plus de deux heures. Les deux

parties se retrouveront vendredi à la mission soviétique.

Ces pourparlers, ouverts le 30 novembre 1981, reprennent dans un contexte international tendu en raison de la crise polonaise. Lundi, à Bruxelles où les pays de l'OTAN ont décidé de prendre certaines sanctions contre Moscou, M. Alexander Haig, secrétaire d'Etat américain, a mis en garde le Kremlin contre les effets négatifs qu'aurait sur le cours des négociations de Genève d'éventuelles actions soviétiques en Pologne.

«Si les actions des Soviétiques

à l'égard de la Pologne nuisent aux chances de succès des négociations sur le contrôle des armements, Moscou en portera la responsabilité», a-t-il déclaré.

Toutefois, les États-Unis ont souligné qu'ils plaçaient ces négociations dans une catégorie à part. M. Haig a récemment déclaré qu'elles s'inscrivaient en dehors du contexte général des relations Est-Ouest.

En accord avec la délégation soviétique, les représentants américains n'ont donné aucun détail sur l'ordre du jour.

Ils ont indiqué officiellement que les réunions auraient lieu au même rythme qu'en 1981, à savoir deux fois par semaine, alternativement dans les locaux des missions américaine et soviétique, situées à chaque extrémité de l'avenue de la Paix.

A Moscou, l'Union soviétique, par l'entremise de l'agence TASS, a accusé les États-Unis de chercher à tirer profit de la crise polonaise pour saboter les pourparlers de Genève.

TASS reprend des reproches déjà adressés à Washington en affirmant que les États-Unis

ne prennent pas ces négociations au sérieux et écrit: «Il y a de bonnes raisons de penser qu'en alimentant artificiellement l'hystérie à propos des événements de Pologne, Washington prépare le terrain pour saboter les pourparlers».

On estime, de source informée à Moscou, qu'en s'en prenant aux pourparlers de Genève, le Kremlin est manifestement désireux de trouver un terrain où exercer des représailles contre les Occidentaux et les «punir» de leur attitude vis-à-vis de la crise polonaise, en particulier après les sanc-

tions assorties de menaces plus lourdes prises lundi par l'OTAN.

Selon TASS, les représentants officiels de Washington «ont fait de nombreuses déclarations, pendant l'interruption des pourparlers à l'occasion du Nouvel An, qui ont mis en doute la sincérité de la volonté américaine de parvenir à des résultats concrets à Genève».

L'agence a dénoncé tout particulièrement les propos de M. Eugene Rostow, directeur de l'Agence américaine pour le contrôle des armements, qui, avait affirmé, selon elle, que

les États-Unis pouvaient suspendre les négociations sur les euromissiles «pour donner une leçon à l'URSS».

De ces propos, l'agence soviétique a retiré «l'impression» que «les États-Unis ne voient dans les négociations de Genève qu'un moyen de camouflage politique de leur objectif principal qui consiste à déployer à tout prix de nouveaux missiles sur le continent».

Se référant à l'avis de «nombreux observateurs», l'agence soviétique a estimé que les États-Unis «ont envoyé

leur délégation à Genève qu'en cédant aux exigences des Européens de l'Ouest». Selon l'agence, le président Reagan «a cherché à exploiter l'état d'esprit antimilitariste en Europe occidentale» pour parvenir à ses objectifs politiques: le président Reagan «a promis au chancelier Helmut Schmidt 'd'assouplir' sa position à l'égard des négociations avec l'URSS à condition que le chancelier ouest-allemand 'durcisse' son attitude envers les événements polonais», a ajouté TASS en se référant aux observateurs de la presse occidentale.

Berlinguer attaque le système soviétique

ROME (d'après Reuter et AFP) — M. Enrico Berlinguer, secrétaire général du parti communiste italien, s'est livré à de nouvelles attaques contre le système soviétique, auquel il reproche d'être inefficace et de limiter les libertés individuelles.

Ces propos, rapportés hier par le quotidien du parti «L'Unità», ont été tenus la veille de l'ouverture d'une session de trois jours du comité central.

Il a été convoqué à la suite d'une querelle entre dirigeants du parti suite à la publication récente d'une déclaration accusant Moscou d'ingérence dans les affaires intérieures polonaises. Elle réclamait également une transformation radicale de la société dans les pays est-européens.

«Nous ne pouvons oublier ou ignorer la réalité, celle de l'impasse économique qui, par exemple, force encore l'Union soviétique à acheter 23 millions de tonnes de céréales du bloc adverse, celle des limitations graves et permanentes de la liberté», a déclaré M. Berlinguer.

M. Berlinguer a également cité l'émigration massive de personnes pour raisons politiques, particulièrement de jeunes et d'intellectuels.

Les mouvements ouvriers d'Europe de l'Ouest doivent trouver une troisième voie vers le socialisme, a-t-il dit. «Il semble maintenant clair que le chemin suivi par l'Union soviétique après 1917 ne peut pas être emprunté pour faire aujourd'hui la révolution dans les centres du capitalisme occidental. Les régimes basés sur le modèle soviétique ne sont pas transposables en Occident», a ajouté M. Berlinguer faisant écho à des propos tenus lundi par son homologue espagnol, M. Santiago Carrillo qui avait estimé que «l'organisation du mouvement ouvrier autour de l'URSS était définitivement morte».

«Nous ne cherchons pas la rupture (avec Moscou) mais nous demandons fermement la sauvegarde de relations fondées sur la parité et l'autonomie», a-t-il ajouté.

Un mois après la proclamation de la loi martiale en Pologne, la situation y demeure inacceptable, a dit le secrétaire général, qui a réclamé de nouveau la libération immédiate de tous les prisonniers et la reprise du dialogue entre l'Eglise et les syndicats.

Ainsi donc, l'eurocommunisme a vécu: après lui avoir porté le coup de grâce, les événements de Pologne sont en passe d'entraîner une nouvelle distribution des cartes au sein du mouvement communiste d'Europe occidentale.

La position du PCE et du

PCI est à l'opposé de celle du parti communiste français qui s'est employé à justifier la déclaration de l'état de siège par le général Wojciech Jaruzelski et à défendre Moscou contre les accusations d'intervention dans les événements de Pologne.

La situation apparaît paradoxale: le PCF, ainsi isolé — avec les communistes portugais — est pourtant le seul parti communiste d'Europe occidentale à partager le pouvoir avec un parti socialiste qui s'est montré parmi les plus fermes dans la condamnation de la suppression des libertés en Pologne.

Associé aux communistes au sein du gouvernement, M. Claude Cheysson, ministre français des Relations exté-

rieures, a violemment dénoncé dimanche le «système totalitaire» dans les pays d'Europe orientale, «amené par l'Armée rouge», estimant que l'aspect fondamental du conflit Est-Ouest était «la lutte contre le totalitarisme».

Cette redistribution des cartes au sein du mouvement communiste d'Europe occidentale intervient alors que le débat entre le PCE et le parti socialiste français à propos de la Pologne a pris un tour aigu à la suite de déclarations du numéro deux du PS, M. Jean Poperen, se demandant si le PCF ne jouait pas la finlindation de l'Europe.

Cette déclaration a suscité l'indignation de la direction du PCF.



M. Enrico Berlinguer, secrétaire général du PCI italien. (Photolaser AP)

Washington mécontente tant Pékin que Taïpeh

LONDRES (Reuter) — La décision américaine de ne pas vendre d'avions ultramodernes FX à Taïwan tout en poursuivant les livraisons de modèles plus anciens a provoqué des protestations aussi bien à Taïpeh qu'à Pékin.

Le département d'Etat américain avait annoncé lundi à Washington que les besoins en défense de Taïwan pouvaient être satisfaits en remplaçant ses appareils anciens par des modèles comparables.

À Pékin, un porte-parole du ministère des Affaires étrangères a critiqué hier cette décision dont l'annonce coïncide avec la visite de M. Jon Holridge, sous-secrétaire d'Etat américain, alors qu'un de ses homologues de Chine nationaliste indiquait dans le même temps à Taïpeh que Taïwan s'offusquait des conclusions de Washington.

«Le gouvernement américain a annoncé sa décision de vendre des appareils à Taïwan au moment où des négociations bilatérales sont en cours», a déclaré le porte-parole de Pékin.

«Le gouvernement chinois, de ce fait, élève une vive protestation», a-t-il encore dit ajoutant: «L'ensemble des questions de vente d'armes américaines à Taïwan est un problème important touchant à la souveraineté de la Chine, qui doit être réglé par le biais de discussions entre les gouvernements chinois et américains».

«Le gouvernement chinois n'acceptera jamais de décision unilatérale de la part de Washington», a-t-il encore dit.

M. Liu Ta-Jen, porte-parole du ministère des Affaires étrangères de Taïwan, a souligné de son côté que Pékin avait toujours l'intention d'assujettir la Chine nationaliste.

«Nous espérons instamment que les États-Unis comprendront cette situation et nous fourniront des armes défensives conformément à l'acte de défense de Taïwan, de façon à nous permettre de

maintenir une capacité militaire suffisante pour nous défendre aussi bien dans le présent qu'à l'avenir», a-t-il dit.

Le président Ronald Reagan a annoncé par ailleurs qu'il avait décidé de prolonger l'accord de co-production d'appareils F-5E entre Washington et Taïwan au-delà de 1983, sa date d'expiration.

À cet égard, le porte-parole taïwanais a déclaré: «Le gouvernement de la République de Chine salue la réaffirmation de la préoccupation du gouvernement américain pour la poursuite du bien-être des habitants de la République chinoise et de sa politique inchangée de longue date de fourniture d'armes défensives à la république chinoise».

Taïwan fabrique des F-5E sous licence de la firme Northrop depuis 1974 au rythme de deux par mois. Cet accord prévoyait la construction de 230 appareils.

Son armée de l'air est équipée de 275 à 300 appareils de combat, dont la moitié sont des F-5E, et le reste des F-104S et F-100S plus anciens.

Pékin s'est toujours catégoriquement opposé aux ventes d'armes à l'île, qu'elle considère comme une province.

Le gouvernement chinois avait d'ailleurs lancé un avertissement indirect à Washington en baissant d'un cran ses relations diplomatiques avec les Pays-Bas l'an passé à la suite de l'approbation par La Haye de la vente de deux sous-marins à Taïwan. Mais les diplomates occidentaux estiment qu'en dépit de leur fermeté affichée, les Chinois ont fait preuve d'une volonté de compromis. Ils ont notamment indiqué que leur réaction aux nouvelles ventes d'armes américaines dépendrait de la nature et de l'importance de ces livraisons.

Les diplomates considèrent en outre que le refus américain de vendre des appareils sophistiqués F-16 ou F-5G constitue une concession de taille pour Pékin, ce qui signifie dans un sens que sa fermeté a fini par payer.

Mais selon eux, les Chinois souhaitent cependant obtenir des États-Unis qu'ils cessent toute fourniture d'armes à Taïwan après une certaine date.

Le département d'Etat américain avait déclaré lundi que l'administration Reagan attachait une «haute valeur» à satisfaire les besoins de défense de Taïwan, comme il le fait depuis longtemps, une po-

sition qui n'a certainement pas plu aux dirigeants chinois. Les diplomates estiment que la réaction officielle d'hier semble être une déclaration de principe pendant qu'ils envisagent leur prochaine décision.

Certains doutent que Pékin aille jusqu'à limiter ses relations diplomatiques avec Washington en raison de la modération dont ont fait preuve jusqu'ici les Américains ainsi que des considérations stratégiques globales.

Mais d'autres jugent qu'il ne faut pas sous-estimer la pression intérieure sur la question de Taïwan et qu'on ne peut exclure des gestes comme le rappel de l'ambassadeur à Washington pour consultations.

La plupart des experts estiment peu probable cependant que les relations commerciales entre les deux pays soient affectées d'une manière substantielle, les Chinois ayant un grand besoin de céréales, de coton et de technologie américaine.

Reagan acceptera le choix que feront les Portoricains

WASHINGTON (AFP) — Le président Ronald Reagan s'est prononcé hier pour «le droit à l'autodétermination» du peuple portoricain, tout en rappelant qu'il est en faveur lui-même d'un rattachement intégral de l'île aux États-Unis.

Si les Portoricains, au cours d'élections «libres et démocratiques», choisissent que leur île devienne le 51e État de l'Union, a déclaré M. Reagan dans un communiqué, «Je crois que le Congrès et que le peuple de ce pays accueilleront cette demande favorablement».

M. Reagan a cependant déclaré que son gouvernement «acceptera le choix qui sera

fait par le peuple de Porto Rico, quel qu'il soit».

M. Reagan a d'autre part mis en garde contre toute «ingérence» dans ce processus. «Le statut de Porto Rico, a-t-il dit, est un problème qui doit être résolu par les peuples de Porto Rico et des États-Unis. Il ne doit pas y avoir d'ingérence dans ce processus démocratique».

M. Reagan faisait directement allusion au fait que Cuba, selon Washington, soutient directement depuis plusieurs années les avocats à Porto Rico de l'indépendance de l'île. Il répondait également aux résolutions adoptées à plusieurs reprises par le comité pour la décolonisation de l'ONU, demandant aux États-

Unis de reconnaître l'autodétermination et l'indépendance de Porto Rico.

M. Reagan a publié cette déclaration à l'occasion d'une visite à la Maison-Blanche du gouverneur de Porto Rico, M. Carlos Romero Barcelo, qui était accompagné notamment par le maire de San Juan, M. Herman Padilla. M. Carlos Romero est lui-même partisan du rattachement intégral de Porto Rico aux États-Unis.

L'île est depuis 84 ans un «État libre associé» et jouit du statut d'État du Commonwealth, qui en fait un protectorat américain. L'avenir de ce statut divise profondément les 3,600,000 habitants de Porto Rico.

RFA: les métallos menacent de faire grève

BONN (AFP) — Le coup d'envoi d'une année sociale dominée par la flambée du chômage et les appels à la relance a été donné hier en RFA avec l'ouverture des négociations salariales dans la métallurgie.

La métallurgie (3,8 millions de salariés) joue un rôle pilote dans les négociations salariales, qui sont annuelles en RFA, tant dans l'industrie que dans la fonction publique.

Le syndicat unique de la branche, l'IG Metall, réclame 7,5 % d'augmentation moyenne des rémunérations en 1982 pour compenser les gains de productivité, et une inflation qu'il estime entre 5 et 5,5 %. Il s'est déclaré prêt lundi, devant la presse, à re-

courir à la grève pour appuyer cette revendication. Cette menace n'est pas prise très au sérieux par les employeurs qui n'ont pas fait connaître publiquement leur offre initiale.

Avec un chômage qui va frapper deux millions de travailleurs en février (contre 1,7 million fin décembre, soit environ 6,4 % de la population active ouest-allemande), l'IG Metall ne peut guère compter sur la combativité des travailleurs, souligne une source patronale à l'AFP.

De même source, on se déclare convaincu que l'IG Metall, comme l'ensemble des organisations ouvrières de la RFA, acceptera à nouveau cette année une «perte de pouvoir d'achat des salariés pour

préserver l'emploi». En 1981, l'IG Metall avait exigé 8 % et obtenu 4,9 % d'augmentation moyenne des rémunérations alors que l'inflation a atteint 5,9 %.

Selon la même analyse, la modération de l'IG Metall et de autres centrales de l'industrie influencera de manière décisive les négociations salariales de la fonction publique qui doivent s'ouvrir en mars. Le syndicat de cette dernière a multiplié les menaces de grève dans les dernières semaines. Il entend dénoncer ainsi l'intention du ministre de l'Intérieur d'étendre, à tous les agents publics la réduction de 1 % du traitement de base décidée pour les fonctionnaires dans le cadre des économies budgétaires de 1982.

descente d'avion par le ministre égyptien des Affaires étrangères, qui lui a fait clairement savoir qu'à la différence de Washington, Le Caire ne considérerait pas le 26 avril, date à laquelle Israël doit se retirer définitivement du Sinaï, comme une date limite à la conclusion d'un accord sur l'autonomie palestinienne.

Dans une déclaration à l'aéroport, M. Ali a exprimé l'espoir que la visite du secrétaire d'Etat américain permette de relancer les pourparlers «afin de parvenir à une véritable autonomie complète pour les Palestiniens».

Mais les dirigeants égyptiens avaient indiqué auparavant qu'ils ne se laisseraient pas entraîner à conclure un accord imprécis avec Israël à propos de l'autonomie des Palestiniens de la bande de Gaza et de Cisjordanie.

Les dirigeants du Caire espèrent notamment que M. Haig sera porteur de nouvelles propositions, ce que l'on se refuse à confirmer ou à démentir de source américaine.

«Incontestablement, il y a des divergences fondamentales entre l'Égypte et Israël. Nous ne cherchons pas une formule qui évite ces divergences, mais nous souhaitons ardemment parvenir à l'autonomie complète pour les Palestiniens, conformément aux accords de Camp David», a déclaré M. Kamal Hassan Ali.

Les pourparlers israélo-égyptiens, qui ont pour objet d'accorder l'autonomie aux 1,2 millions de Palestiniens qui vivent dans les territoires occupés par Israël, n'ont pratiquement fait aucun progrès depuis qu'ils ont débuté en mai 1979.

Le principal obstacle auquel les pourparlers se sont heurtés porte sur la nature et les attributions du conseil autonome qui sera chargé de l'administration des deux territoires occupés.

Israël souhaite la création d'un petit conseil, doté de compétences administratives restreintes, alors que l'Égypte réclame la création d'un organisme analogue à un Parlement, doté de pouvoirs législatifs.

En outre, le Caire veut que les habitants arabes de Jérusalem-Est puissent participer à l'élection de ce conseil, ce que refuse Israël.

Aucun responsable palestinien n'a encore été persuadé de se joindre aux pourparlers. Les dirigeants palestiniens de Cisjordanie et l'Organisation de libération de la Palestine rejettent ces négociations dans lesquelles ils ne voient qu'un moyen de perpétuer l'emprise d'Israël sur les territoires occupés.

Les responsables égyptiens ne voient aucun lien entre les pourparlers sur l'autonomie et le retrait israélien du Sinaï, et ne pensent pas que les Israéliens en voient un non plus.

Le Soudan renoue avec le Tchad de Goukouni

KHARTOUM (d'après Reuter et AFP) — Le Soudan s'est engagé hier à mettre fin à son soutien des rebelles au Tchad voisin et à apporter en revanche son appui au gouvernement du président Goukouni Weddeye.

Un communiqué conjoint publié à l'issue d'une visite de quatre jours du président Goukouni déclare également que le Soudan et le Tchad sont convenus de rouvrir leurs ambassades à M'Djamena et à Khartoum.

Les Soudanais appuyaient l'ancien ministre de la Défense rebelle Hissène Habré dans sa guérilla contre le président Goukouni, et avaient dénoncé l'intervention militaire libyenne lancée au nom du régime de N'Djamena.

Mais les relations entre les deux pays se sont améliorées depuis que les Libyens se sont

retirés du Tchad en novembre dernier et ont été remplacés par une force pan-africaine de maintien de la paix.

Le communiqué indique en outre que les deux pays sont convenus de créer un comité ministériel conjoint pour traiter des problèmes bilatéraux de frontière et de sécurité. La réconciliation scellée à Khartoum entre le président Gaafar Nimeiry et M. Goukouni Weddeye, président du gouvernement d'union nationale de transition du Tchad (GUNT), pourrait être l'apogée d'une solution négociée au conflit tchadien, estiment les observateurs.

Assurément, de la non-ingérence du Soudan dans les affaires intérieures tchadiennes, le président Goukouni pourrait envisager avec avantage de sérénité l'éventualité d'une négociation avec M. Hissène Habré.

En se rendant au Soudan, M. Goukouni a reçu en effet le «soutien total» d'un pays qu'il accusait il y a encore quelques mois d'être le fournisseur en armes et en munitions de son ennemi juré, M. Hissène Habré, dont les troupes, les Forces armées du nord (FAN), bivouaquent à quelque 400 km de N'Djamena.

Cette reconnaissance implicite par le Soudan de la légitimité du GUNT intervient deux mois après le départ du Tchad des forces libyennes, notent les observateurs. Le gouvernement de Khartoum avait jusqu'alors considéré cette présence militaire libyenne comme une menace directe pour le Soudan qui a

une frontière de 1,300 km avec le Tchad.

Cette négociation est souhaitée par bon nombre d'hommes politiques africains dont le président Nimeiry. Le chef de l'État soudanais a déclaré le 31 décembre qu'il ne pensait pas que la guerre continuerait entre Goukouni et Hissène Habré, et que le président du GUNT devrait travailler à la réconciliation et préparer des élections libres.

Le président a également préconisé qu'une «véritable réconciliation» intervienne entre les deux hommes «sous le parapluie de l'Organisation de l'unité africaine (OUA)».

Ce retour de M. Hissène Habré sur la scène politique tchadienne est également jugé inéluctable par la population de N'Djamena, qu'elle y soit hostile ou favorable, qui craint par dessus tout de nouveaux affrontements armés dans la capitale.

Les observateurs estiment enfin encourageant le fait que les FAN aient arrêté, semblait-il volontairement, leur progression vers N'Djamena alors que, selon divers témoignages, aucune force gouvernementale n'est en mesure de s'opposer valablement à elles.

M. Habré tient peut-être à éviter un heurt avec l'armée nationale intégrée afin de ne pas provoquer la force interafricaine de maintien de la paix, se contentant d'avoir montré sa force en occupant en quelques semaines la quasi totalité de la région est du pays.

Haïti: nouveau débarquement

PORT-AU-PRINCE (D'après AFP et AP) — Un nouveau débarquement de 40 exilés haïtiens aurait eu lieu, mardi, tôt dans la matinée, sur l'île de la Tortue, a-t-on appris de diverses sources.

Le ministère haïtien de l'Information et des Relations publiques, interrogé par l'AFP, se refuse toutefois à confirmer ou démentir ces informations. Selon le ministère, le gouvernement «contrôle militairement» la situation sur l'île de la Tortue.

Un premier débarquement d'exilés haïtiens avait eu lieu, samedi, rappelle-t-on.

Cependant, les milieux officiels haïtiens se montraient hier réservés sur les déclarations à l'AFP de lundi du ministre haïtien de l'Information et des Relations publiques, M. Jean-Marie Chanoine, faisant état de la capture de plusieurs exilés débarqués samedi.

De son côté, Lhérisson Alezi, directeur régional pour l'information du gouvernement haïtien, a indiqué à Port de Paix que Haïti avait reçu des avertissements et savait que les partisans d'un exilé, Bernard Sansaricq, tenteraient d'aborder samedi.

Quatre hommes à bord d'un avion ont atterri sur l'île de la Tortue et se sont emparés du poste de police. Selon M. Alezi, le chef de ce poste a alors pu prévenir ses supérieurs et deux bateaux garde-côtes ont transporté des militaires et des soldats sur l'île où ils ont repris la station de police. Il a indiqué que les quatre hommes avaient fui quand les forces du gouvernement avaient commencé à tirer.

Un autre avion avait transporté quatre autres hommes mais quand ils ont découvert que l'opération avait échoué, ils se sont enfuis.

guérin
l'éditeur
qui
édite

La clé de la correspondance
Claudette Grégoire

23 cm x 15,5 cm - 82 p.
4,95\$



Outil très utile, tant dans la correspondance commerciale que personnelle, qui permet à l'utilisateur d'articuler correctement les éléments de son message.

Ce volume regroupe des indications quant au protocole, aux formules d'introduction, de

En vente dans toutes les librairies

guérin
4074 rue Saint-Denis
MONTRÉAL H2J 2L2
Tél. (514) 842-3481

développement, de conclusion et de politesse.

EN VENTE DANS LES LIBRAIRIES:

4500 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél. (514) 849-1112

Station Métro-Longueuil
Longueuil, Québec
Tél. (514) 677-6525

168 rue Sainte-Catherine
Montréal, Québec
Tél. (514) 861-5647

4440 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél. (514) 843-6241

10% moins une «normalisation» plus une indexation

La CTCUM propose à ses employés de «normaliser» les salaires à la baisse

par Alain Duhamel

Dans les offres qu'elle a présentées hier aux porte-parole des syndicats de ses employés, la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM) propose une «normalisation» de la rémunération dans le but d'en freiner la croissance.

Les offres, identiques pour le Syndicat du transport (employés d'entretien), le syndicat des employés de bureau et la Fraternité des chauffeurs d'autobus, opérateurs de métro et employés des services connexes, portent sur un contrat de travail de trois ans. Elles consistent en une augmentation de 10% la première année, de laquelle l'employeur soustrait un facteur de normalisation de 3%. Au cours des deux autres années, la CTCUM consent une augmentation semestrielle de 4.4%, moins un facteur de normalisation de 1.5%. Elles

sont assorties en sus d'une clause d'indexation de la rémunération selon la croissance du coût de la vie.

C'est la première fois, croit-on, dans les relations de travail du secteur public et parapublic québécois, que la notion de normalisation apparaît dans le but de réduire l'augmentation de salaire proposée.

Les offres de la CTCUM équivalent à une augmentation de 7% la première année et de 2.9% par semestre ensuite. La clause d'indexation prévoit en sus une augmentation équivalente à l'écart entre l'indice des prix à la consommation dans la région de Montréal et l'augmentation de salaire proposée de 10% en 1982 et de 4.4% par semestre en 1983 et 1984.

L'analyse des marchés-cibles — la CTCUM ne décrit pas lesdits marchés dans ses documents mais il s'agit habituellement d'employeurs de taille comparable — a mené à

la conclusion que les employés de la CTCUM étaient mieux rémunérés dans l'ensemble que les employés des autres secteurs d'activité. Grâce à une clause d'indexation, le pouvoir d'achat des employés a été, ce mois-ci, intégralement restauré.

Entre 1971 et 1981, l'indice cumulé des prix à la consommation a grimpé de 135%. Pendant la même période, le salaire d'un chauffeur d'autobus a grimpé de 159.5%, celui d'un employé de bureau de 157%, celui d'un employé spécialisé dans les services d'entretien de 150.5% et celui d'un employé non-spécialisé de 175.8%.

L'analyse des salaires dans les marchés-cibles donne un avantage 5.8% aux employés d'entretien, de 5.5% aux chauffeurs et de 14.7% aux employés de bureau. En termes de rémunération globale, l'avantage des employés d'entretien est évalué par la

CTCUM à 9.6%, à 9.3% pour les chauffeurs et à 16.1% pour les employés de bureau.

La normalisation proposée a pour but de ralentir la hausse générale des salaires dans le transport en commun en attendant que l'économie générale reprenne un rythme de croissance suffisant pour que les autres secteurs d'activité rejoignent les employés de la CTCUM et, d'une manière générale, du secteur public et parapublic québécois.

Les offres de la CTCUM porteraient le salaire horaire d'un chauffeur d'autobus de \$10.38 à \$12.35 en janvier 1985. La Fraternité réclame une augmentation de 25% en un an. La CTCUM a estimé que toutes les demandes des chauffeurs lui coûteraient \$109 millions de plus ou 93% du coût actuel. Le chauffeur d'autobus de Montréal gagne environ \$0.90 l'heure de bureau actuellement que le chauffeur d'autobus de Toronto. La Fra-

ternité compte 4,200 membres.

Le salaire horaire d'un homme de métier, première classe, passerait de \$11.08 à \$13.18 à la fin de la convention collective de trois ans. Le Syndicat du transport (employés d'entretien) réclame une augmentation de 10% du taux de base et un ajustement de \$1.50 l'heure pour tous les hommes de métier. La CTCUM a estimé que ces demandes lui coûteraient \$45 millions de plus ou 81.3% du coût actuel. La CTCUM a 1,200 employés d'entretien syndiqués.

Pour les employés de bureau, à l'échelon le plus bas, le salaire annuel passerait de \$12,617 à \$14,591; à l'échelon le plus élevé, le salaire annuel passerait de \$28,827 à \$33,336 au début de l'année 1985.

Outre une augmentation statutaire d'échelon, le Syndicat des employés de bureau réclamait une augmentation générale de 10% de manière à

porter le salaire annuel moyen de \$20,076 à \$24,107 en un an. La CTCUM a estimé que les demandes lui coûteraient \$6.3 millions de plus ou 58.4% du coût actuel. Le syndicat des employés de bureau représente 450 personnes.

Les offres déposées ne laissent entrevoir aucune intention de l'employeur à l'égard d'un changement à la date d'échéance des conventions collectives. C'est la première fois cette année que les conventions collectives expirent en hiver et les difficiles négociations pour leur renouvellement annoncent une interruption des services de transport en commun en une saison plus difficile pour le public voyageur.

Les syndicats des employés d'entretien et de bureau ont fait savoir hier qu'ils convoquaient leurs membres à des assemblées générales aujourd'hui même afin de leur exposer les offres de la CTCUM.

en bref...

■ Un bilan du temps

Le bilan des victimes de la vague de froid s'alourdit: au moins 65 morts aux États-Unis, dix au moins en Irlande et en Grande-Bretagne, sept en Belgique, un au Pays-Bas, un en RFA. En Floride, les producteurs d'agrumes craignent pour leurs récoltes, tandis que le mercure descend au-dessous de zéro. La Grande-Bretagne, déjà recouverte de neige, a connu hier des brouillards givrants et du verglas. Au pays de Galles, 10,000 personnes sont privées d'électricité. En Pologne, les inondations se sont encore aggravées dans la région de Plock, et 12,000 personnes et 9,000 animaux ont été évacués. En France, 80,000 personnes sont encore privées d'électricité. La Seine est sortie de son lit à Paris et les voies sur berge sont inondées.

■ Entente à The Gazette

Une entente de principe est intervenue hier, après des négociations qui ont duré toute la nuit, entre le quotidien montréalais *The Gazette* et deux syndicats de ce journal représentant 500 employés. Les porte-paroles de la Guilde des journalistes et de l'Union internationale des typographes ont annoncé qu'ils avaient accepté un projet de convention collective de trois ans, prévoyant des augmentations salariales globales de 48%. Le tout doit être soumis à l'approbation des membres. Ils ont indiqué que les détails complets de l'entente seraient dévoilés lors d'assemblées générales des syndicats, prochainement. En novembre, les 100 pressiers du quotidien avaient accepté une nouvelle convention collective prévoyant des hausses salariales de 41.3%, qui se chiffrent finalement à 48% en tenant compte de l'effet composé de ces accroissements salariaux.

■ Imbrogllo à la CTL

Brandissant chacun l'arrêté ministériel le nommant commissaire à la Commission des transports de Laval (CTL), MM. Gérard Côté et André Gauthier ont tous deux réclamé hier matin le droit de siéger à la première séance de l'année du conseil d'administration de la CTL à titre de commissaire nommé par le gouvernement. La CTL a résolu, dans les circonstances, de s'adresser à la Cour supérieure par voie de requête pour jugement déclaratoire afin de faire établir lequel de ces deux «commissaires» aura le droit d'occuper cette fonction. La CTL n'a pas voulu commenter plus longuement cet imbrogllo.

■ Le Québec en appellera des coupures de Via Rail

Le ministre des Transports, M. Michel Clair, a fait savoir hier que le Québec en appellera du jugement rendu en décembre par le juge Allison Walsh rejetant l'action intentée par Québec au sujet des coupures de service de Via Rail. Cette action, à laquelle s'associait la ville de Mont-Laurier, le Conseil régional de développement des Laurentides, visait à invalider la décision unilatérale du gouvernement fédéral d'abandonner ou de réduire certains services ferroviaires.

■ Le juge Hugessen mènera l'enquête sur le Hudson

C'est au juge en chef adjoint James K. Hugessen, de la Cour supérieure du Québec, que reviendra la tâche de présider la commission d'enquête fédérale sur l'incendie qui s'est déclaré le jour de Noël à bord du pétrolier Hudson Transport. Le ministre fédéral des Transports, M. Jean-Luc Pépin, en annonçant cette nomination hier, a précisé que la date de l'enquête publique n'avait pas encore été déterminée. Sept membres d'équipage ont perdu la vie dans cet incendie.

■ \$75 millions pour créer des emplois aux étudiants

OTTAWA (PC) — Cet été, le gouvernement fédéral consacra plus de \$75 millions à la création d'emplois pour les étudiants, a annoncé hier le ministre de l'Emploi, M. Lloyd Axworthy. Ce dernier a précisé dans un communiqué que la plus large part de cette somme, soit \$49 millions, serait versée à des organismes communautaires pour la création de quelque 21,000 emplois. On utilisera jusqu'à \$2 millions pour créer des emplois de stagiaires reliés à des carrières spécifiques au sein de sociétés à but non lucratif reconnues. Si cette expérience d'emplois de stagiaires réussissait, elle deviendrait une activité permanente d'été Canada, programme fédéral de création d'emplois de vacances pour les étudiants. M. Axworthy a encore dit que \$10 millions serviront à créer 3,100 emplois de stagiaires pour l'été au sein des ministères et des agences fédérales; \$14.6 millions serviront à créer des emplois pour 5,600 étudiants dans des projets appuyés par des ministères ou des agences fédérales. À la fin de l'année dernière, le gouvernement avait annoncé qu'il dépenserait, toujours à l'intention des étudiants, quelque \$25 millions pour la mise sur pied de centres de main-d'œuvre et de programmes d'emplois, affiliés à la Gendarmerie canadienne et au ministère de la Défense.

■ Dossier de la FPJQ sur l'information étrangère

QUÉBEC — La Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) bénéficiera d'une subvention de \$3,000 du ministère québécois des Communications, a fait savoir hier le bureau du ministre titulaire, M. Jean-François Bertrand. Cette somme couvrira partiellement les coûts d'une étude en cours, au sein de l'organisme, sur l'information internationale dans les médias québécois. L'étude est l'entière responsabilité de la FPJQ, dont un récent congrès a donné mandat d'évaluer la qualité de l'information internationale écrite, radiodiffusée et télévisée qui parvient aux Québécois.

Irwin Toy ne pourra pas adresser de la publicité aux enfants

Le fabricant de jouets Irwin Toy Ltd., de Toronto, vient de perdre une autre ronde dans sa bataille juridique pour faire invalider la législation québécoise interdisant la publicité télévisée destinée aux enfants.

La Cour supérieure du Québec, dans une décision rendue hier, reconnaît en effet la constitutionnalité de la Loi de protection du consommateur, en vigueur depuis avril 1980, qui interdit notamment la publicité destinée aux enfants de moins de 13 ans.

Dans sa décision, le juge-en-chef associé James Hugessen rejette les arguments d'Irwin Toy, (qui fabrique notamment les jouets Star War et Slinky) selon lesquels le Québec ne peut interdire la publicité à la télévision parce que ce domaine est de juridiction fédérale.

Le magistrat souligne qu'en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le Québec a sans équivoque le pouvoir de protéger les consommateurs, en particulier les enfants.

Il déclare qu'il n'est pas déraisonnable pour le Québec «de considérer les enfants comme des cibles particulièrement vulnérables en cette matière, aussi bien en tant qu'acheteurs et consommateurs de plein droit qu'en tant que moyens par lesquels les annonceurs peuvent exercer une pression sur leurs parents».

Le magistrat rejette également l'argument d'Irwin Toy voulant que la loi québécoise ne vise spécifiquement que la publicité à la télévision. Si tel était le cas, la législation québécoise serait inconstitutionnelle, le domaine de la télévision relevant de la compétence fédérale.

Le juge Hugessen estime que ce n'est pas le cas, parce que d'autres compagnies vendant des produits pour enfants, comme les fabricants d'articles de sport, de tablettes de chocolat et de céréales, ont utilisé un large éventail de médias publicitaires autres que la télévision, par exemple les panneaux-reclame. La loi québécoise vise tous ces autres moyens publicitaires et pas seulement la télévision, signale le juge Hugessen.

La loi interdit toute publicité à l'endroit des enfants, sauf celle véhiculée par des

magazines destinées spécifiquement aux enfants et publiés au moins à tous les trois mois. Une autre exception consiste à permettre la présentation de jouets dans les étalages de vitrines, par exemple durant la période de Noël.

Le juge Hugessen déclare également que la Cour suprême du Canada a déjà statué sur la question du pouvoir provincial sur la publicité télévisée, en 1977, lorsqu'elle a débouté le fabricant de céréales Kellogg's, qui tentait alors de faire annuler l'interdiction d'utiliser des dessins animés dans sa publicité destinée aux enfants du Québec.

Irwin Toy doit répondre à des accusations portées contre la compagnie dans différentes régions du Québec.

La firme avait dans un premier temps contesté le droit des tribunaux québécois d'entendre sa cause, soutenant qu'elle est une compagnie de Toronto. Elle avait été déboutée à ce sujet par la Cour supérieure, mais portait cette décision en appel.

Québec dénonce l'invasion fédérale de la formation professionnelle

(par Angèle Dagenais) — Le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin et le représentant du Québec à la conférence fédérale-provinciale de Vancouver, M. Robert Dean (député de Prévost et adjoint parlementaire au ministre du Travail), ont dénoncé hier la volonté du gouvernement fédéral d'envahir complètement le champ de la formation professionnelle et de créer «son ministère» parallèle de l'Éducation post-secondaire.

M. Dean a répété que le Québec «négociera» le rapatriement des pouvoirs en ce domaine, réclamé depuis 15 ans par les ministres du Travail du Québec, et pleine compensation financière du fédéral, c'est-à-dire \$225 millions pour gérer intégralement ce volet de l'éducation qu'il dit lui appartenir exclusivement. Des le dépôt du rapport de la commission Jean sur l'enseignement aux adultes, prévu pour la fin février, MM. Dean et Laurin précisent qu'ils présenteront au gouvernement fédéral leur programme global en matière de formation des adultes et commenceront les négociations.

Les ententes fédérales-provinciales sur cette question viennent à échéance le 31 mars 1982 et le Québec n'a pas l'intention de se faire dicter par Ottawa ce qu'il doit faire et penser en matière de formation des adultes et de préparation à l'emploi. Le Québec n'a pas l'intention de se faire mettre devant les faits accomplis et entend «négocier» ses positions avec le fédéral. Il ne partage pas l'idée que se fait le fédéral sur les priorités «nationales», ont précisé les deux porte-parole, pas plus d'ailleurs que les autres provinces qui se reconnaissent chacune des priorités provinciales et même régionales de développement économique et industriel. Pour le Québec, la formation des adultes ne peut être dissociée et élaborée indépendamment de la formation régulière des étudiants. Pour cette raison, la formation professionnelle fait partie du champ exclusif des prérogatives provinciales en éducation, ont conclu MM. Laurin et Dean.



Le ministre de l'Éducation du Québec, M. Camille Laurin, et l'adjoint parlementaire du ministre du Travail et de la Main-d'œuvre, M. Robert Dean, ont condamné hier à Montréal le programme fédéral de formation professionnelle. (Photo CP)

Rencontre Pepin-Laurin ce soir

Le projet d'aéroport-école à Saint-Jean compromis par une dispute de juridiction

par Rodolphe Morissette

À moins d'un décollage décisif ce soir, le fameux projet de l'aéroport-école au Cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu mourra de sa belle mort.

Le ministre fédéral du Transport, M. Jean-Luc Pépin, et le ministre de l'Éducation du Québec, le Dr Camille Laurin, se rencontrent en effet ce soir afin d'essayer de s'entendre sur la portion de la formation des futurs contrôleurs aériens en provenance du Québec qu'assurera chacun des deux ministères.

Certes, c'est le gouvernement provincial qui a juridiction sur l'éducation et le Cégep de Saint-Jean a été désigné en septembre pour offrir

le programme de formation des contrôleurs. Mais la compétence en aéronautique appartient au ministère fédéral du Transport; c'est de lui que relève l'application des normes de sécurité aérienne; il est le seul employeur en l'occurrence au Canada; surtout, Transport Canada a déjà son école de formation de Cornwall, qui a coûté extrêmement cher au gouvernement central.

Ottawa s'était engagé l'an dernier à appuyer de tout son poids la réalisation du projet d'aéroport-école soumis par des contrôleurs du Québec réunis dans la firme privée Avi International. À Québec, cependant, le Conseil des col-

lèges et la Direction générale de l'enseignement collégial répudiaient le projet, non sans proposer d'autres voies qui garderaient au ministère de l'Éducation le contrôle de la formation des futurs contrôleurs. À la mi-décembre, le ministre de l'Éducation écrivait au titulaire fédéral du Transport que le projet d'Avi était définitivement rejeté et que son ministère proposerait une alternative plus traditionnelle, plus conforme à la vocation des cégeps.

Au fait, Québec réclame de prendre à sa charge, au Cégep de Saint-Jean, la formation complète des contrôleurs aériens en provenance du Québec. Ottawa, de son côté, tient maintenant à ce que la partie

— fort importante — du programme de cours qui porte sur l'apprentissage du contrôle des vols aux instruments ou IFR (avec et sans radar) soit donné à Cornwall. Bref, l'aéroport de Saint-Jean ne servirait qu'à l'apprentissage du contrôle des vols à vue — ce qui n'est évidemment pas la voie de l'avenir.

Autrement dit, l'évolution du dossier depuis l'automne est telle qu'il est de moins en moins pertinent de parler d'un «aéroport-école» éventuel à Saint-Jean. Le cours de formation au contrôle aérien commence en vérité le 25 janvier prochain, mais les autorités du collège ne savent pas trop encore quelle sera la nature exacte du programme

qu'on y proposera. Durant cette première session (de janvier à mai), on dispensera surtout des cours théoriques de base. Pour ce qui est de la session de septembre, toutes les parties intéressées restent dans le noir pour l'heure. Quelque 250 jeunes ont présenté leur candidature à ces cours, mais seulement 35 ont été acceptés.

Au début de l'année 1981, les autorités de Transport Canada, dans une lettre signée par le sous-ministre en titre, M. A. Kroeger, s'engageaient entre autres à embaucher annuellement 60 contrôleurs qui seraient formés dans le cadre du programme alors proposé par Avi International. Ces promesses s'appuyaient sur des prévisions établies le 14 janvier 1981 par le grand patron de l'Administration canadienne des transports aériens, M. Walter McLeish, touchant les besoins de la région du Québec en contrôleurs aériens jusqu'en 1985. M. Leish entrevoyait la nécessité de 153 nouveaux contrôleurs au Québec entre 1981 et 1985, compte tenu des mises à la retraite et de l'attrition, ce qui exigerait près de 400 apprentis, puisqu'il faut compter en moyenne 2.4 apprentis pour un contrôleur qui termine sa formation.

Ces prévisions optimistes ont dû être révisées à la baisse, ce qui explique que Saint-Jean n'accepte que 35 étudiants pour la session qui commence. En raison du prix croissant du carburant, les compagnies aériennes tendraient à diminuer le nombre de leurs vols, voire à réduire leur appétit pour les gros avions.

Le Dr Laurin avait confié il y a plus d'un an à un comité ad hoc l'examen de la question de l'implantation d'un aéroport-école. Le groupe, qui comprend un représentant de Transport Canada, n'a pu s'entendre sur une position commune. Il a dressé un bilan des deux thèses adverses, fédérale et provinciale, et demandé aux deux ministres de se débrouiller, ce qu'ils tenteront de faire ce soir.

Le projet d'aide fédérale de \$110 millions: gaspillage, disent les victimes de la MIUF

par Gilles Provost

La Fédération des comités de victimes de la MIUF (mousse isolante d'urée-formol) du Québec a qualifié hier de «gaspillage irresponsable des fonds publics» le programme d'aide de \$110 millions annoncé juste avant Noël par le ministre de la Consommation et des Corporations du Canada, M. André Ouellet.

Même si ce programme prévoit distribuer quelque \$80 millions à la moitié des 80,000 propriétaires de maisons isolées à la MIUF, il présuppose qu'on pourra presque toujours laisser la mousse dangereuse dans les murs et qu'il suffira de mesures correctives mineures comme le scellement des fissures, l'amélioration de la ventilation interne ou l'installation de filtres-pièges qui retiendraient la formaldéhyde.

Or, la Fédération est tellement convaincue de l'inefficacité de telles mesures qu'elle demande au gouvernement de «stopper» immédiatement son projet et d'installer à la place un véritable programme d'assainissement des maisons avec enlèvement définitif de ce produit dangereux.

A court terme, la Fédération demande aussi qu'une partie de ces fonds soit immédiatement affectée à un véritable plan d'évacuation et de relogement des «cas graves» de santé. En effet, les victimes déplorent la totale inefficacité du plan de dépannage québécois et demandent que le fédéral fournisse l'aide immédiate requise. Le plan Tardif du gouvernement québécois n'a donné que «l'illu-

sion» que les autorités provinciales étaient sensibles aux problèmes, affirme-t-on.

À l'appui de ses craintes, la Fédération souligne les découvertes récentes de problèmes de plus en plus graves liés à la mousse isolante d'urée-formol: nuisances diverses, certes, mais aussi l'effet cancérogène probable (leucémie, lymphomes, etc.), et les indices selon lesquels les émissions de la MIUF provoquent aussi une neutralisation des défenses immunitaires, si bien que l'individu est laissé sans défense contre les virus, champignons, tumeurs et microbes divers.

Les porte-parole de la Fédération, Mmes Nicole Lamer, Maria Cartagna, Nicole Daignault et Thérèse Julien, ont aussi déploré hier en conférence de presse que le programme d'aide fédéral empêche, à toutes fins utiles, les victimes de procéder rapidement aux travaux nécessaires à la protection de leur santé.

En effet, M. Ouellet a confirmé que les victimes s'excluent elles-mêmes des subventions éventuelles si elles procèdent à des travaux qui ne sont pas approuvés au préalable par les services d'inspection de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et si le contrat n'est pas confié à un entrepreneur formé et agréé par le gouvernement.

Or, il faudra des mois avant que cette structure d'inspection, d'approbation, de certification et de formation ne soit en place. Le Conseil national de recherches n'a pas encore déterminé les meilleurs moyens de «régler le problème» et on ne commen-

cera qu'en février à recueillir les demandes des propriétaires.

La Fédération s'inquiète par surcroît des effets de l'article 4 de la loi sur la responsabilité de la Couronne (c-38) qui stipule qu'un citoyen perd tout droit de poursuite contre le gouvernement du Canada dès qu'il reçoit une indemnité à ce sujet ou qu'il est admissible à une telle indemnité.

Les dirigeants de la Fédération ont déjà porté le problème à l'attention de M. Ouellet lorsqu'ils l'ont rencontré vendredi dernier. Le ministre leur aurait répondu qu'il étudierait le problème et qu'il promulguerait au besoin une loi spéciale pour contourner la difficulté juridique. En conférence de presse, M. Ouellet avait nié que ce plan d'aide puisse compromettre le droit de poursuite des victimes.

Hier après-midi, la Fédération des 30 comités de victimes du Québec a mis le public en garde contre des entrepreneurs peu scrupuleux qui se disent «spécialistes en enlèvement de MIUF» et qui n'ont souvent pas de permis à cet effet. On a cité particulièrement la firme Muralbec (8181 boulevard Métropolitain est, à Montréal) et un certain M. Debeau, entrepreneur général qui a réussi à obtenir la liste de 2,000 victimes à qui il a fait parvenir sa publicité.

Des représentants de la Fédération doivent rencontrer bientôt la Régie des entreprises en construction du Québec pour discuter avec elles des critères à établir pour l'accréditation des spécialistes en «mesures correctives» et en enlèvement de la MIUF.

Le Québec d'aujourd'hui

C'est sous ce thème que
LE DEVOIR
publiera un cahier spécial
le 4 février 1982

pour réserver un espace publicitaire:

Francine Gingras

844-3361

Les dents grincent un peu dans les marchés «métriques»

«ACHETER en métrique? Y a rien là... On va s'y habituer comme on l'a fait pour autre chose.»

Celui qui me fait ce commentaire est un monsieur qui a déjà, depuis quelques années, dépassé l'âge de la retraite. Il faisait, comme moi, hier matin, son premier marché depuis que les balances au supermarché Steinberg situé à l'angle des rues Sherbrooke et Cavendish ont été «converties» au système métrique. Ce magasin d'alimentation fait partie de la douzaine de ceux de la zone M 1 qui, les premiers, passeront entièrement au cours de la semaine à l'achat en métrique.

Si ça peut être simple d'acheter en métrique, comme le dit la publicité, cette conversion représente, il faut bien le dire, un bouleversement dans nos habitudes d'achat. Ce même consommateur, en jetant un coup d'oeil sur l'étalage au comptoir de la charcuterie, venait de s'exclamer: «\$5.40 la livre pour du pâté de foie gras, c'est terriblement cher!» Comme plusieurs autres clients, il ne s'était pas rendu compte qu'à côté du prix, le mot «kilo» avait remplacé celui de «livre».

Mais tous les clients n'ont pas les mêmes dispositions heureuses que ce monsieur face au changement. Certains offrent de la résistance. Ainsi, cette vieille dame au fort accent étranger qui commente en anglais: «It's stupid, entirely stupid!» lorsque je lui demande ce que la conversion des balances au métrique représente pour elle.

Et la voilà déchainée. «Hier, j'ai demandé au boucher 500 g de jambon. Quand j'ai ouvert le paquet, une fois retournée à la maison, je me suis rendu compte que c'était énorme. Je croyais que 500 g c'était environ une demi-livre. Je suis seule avec mon mari. On va manger du jambon toute la semaine! Mais j'ai appris ma leçon. Dorénavant, je vais demander six tranches de jambon. Ainsi, je serai assurée d'avoir ce que je veux.»

Si Mme X s'était donné la peine de consulter le guide de référence affiché au mur derrière le comptoir de la charcuterie, elle se serait vite rendu compte que 500 g correspondent à un peu plus d'une livre. Elle se serait ainsi évitée une inutile frustration.

Au cours de ma visite, hier matin, j'ai pu constater que plusieurs personnes n'avaient pas pris note de ce guide qui est aussi suspendu, sous la forme d'un grand panneau, bien en vue dans l'allée qui longe le comptoir des viandes et dans la section des fruits et légumes, là où les aliments (viande, volaille, poisson, fromage, fruits, légumes, noix et bonbons) sont pesés en maga-



LE PANIER À PROVISIONS

Renée Rowan

Comparaison des prix au kilo et à la livre

masse							
\$/kg	\$/lb	\$/kg	\$/lb	\$/kg	\$/lb	\$/kg	\$/lb
0.00	0.00	4.00	1.80	8.00	3.60	12.00	5.40
0.20	0.10	4.20	1.90	8.20	3.70	12.20	5.50
0.40	0.20	4.40	2.00	8.40	3.80	12.40	5.60
0.60	0.30	4.60	2.10	8.60	3.90	12.60	5.70
0.80	0.40	4.80	2.20	8.80	4.00	12.80	5.80
1.00	0.50	5.00	2.30	9.00	4.10	13.00	5.90
1.20	0.60	5.20	2.40	9.20	4.20	13.20	6.00
1.40	0.70	5.40	2.50	9.40	4.30	13.40	6.10
1.60	0.80	5.60	2.60	9.60	4.40	13.60	6.20
1.80	0.90	5.80	2.70	9.80	4.50	13.80	6.30
2.00	1.00	6.00	2.80	10.00	4.60	14.00	6.40
2.20	1.10	6.20	2.90	10.20	4.70	14.20	6.50
2.40	1.20	6.40	3.00	10.40	4.80	14.40	6.60
2.60	1.30	6.60	3.10	10.60	4.90	14.60	6.70
2.80	1.40	6.80	3.20	10.80	5.00	14.80	6.80
3.00	1.50	7.00	3.30	11.00	5.10	15.00	6.90
3.20	1.60	7.20	3.40	11.20	5.20	15.20	7.00
3.40	1.70	7.40	3.50	11.40	5.30	15.40	7.10
3.60	1.80	7.60	3.60	11.60	5.40	15.60	7.20
3.80	1.90	7.80	3.70	11.80	5.50	15.80	7.30
4.00	2.00	8.00	3.80	12.00	5.60	16.00	7.40

sin. Ces guides de référence demeureront ainsi affichés jusqu'à la fin de 1983, souligne un employé du siège social de Steinberg, spécialement affecté à ce programme de conversion qui devrait s'étaler sur une période de deux ans à travers le pays.

Alors que je m'entretenais avec un client, près du comptoir des viandes, un commis sans doute intrigué par nos échanges s'est empressé de nous expliquer la table de conversion. Il n'y a que quelques points de repère à retenir, a-t-il dit: 100 g correspond à un peu moins d'un quart de livre; 250 g à un peu plus d'une demi-livre; 500 g à un peu plus d'une livre; 1 kg à un peu plus de deux livres; 2 kg à un peu plus de 4 lb et 3 kg à un peu plus de 6 lb. Ajoutons à cela que 1000 g font 1 kg. Il ne faut surtout pas se lancer dans de grands calculs et essayer de tout «traduire» de façon exacte.

Ainsi présenté, acheter en métrique apparaît bien simple en effet. On continue de prendre ses produits à l'étalage en choisissant selon ses besoins, à l'oeil plutôt qu'au

si cela avait été deux fois moins?...

«Il est évident, souligne le directeur adjoint du magasin à qui je fais part de ce commentaire, que tout ne peut être rodé dès la première journée. Les employés sont aussi des êtres humains, ils n'ont pas la science infuse et c'est plus difficile pour certains que pour d'autres. Cela va sans doute prendre quelque temps avant que l'apprentissage se fasse... il faudra de la patience et de la compréhension de part et d'autre.»

Un autre client à qui je demande ses impressions commente: «Ce ne sont pas les prix élevés qui me surprennent, mais le nombre de fruits, par exemple, que je reçois pour ce même prix. Ce qui m'agace, c'est l'impossibilité de comparer les prix.»

Ce consommateur n'était sans doute pas encore passé par la caisse où l'on remet à chaque client un dépliant intitulé: *Le temps est venu d'acheter en métrique*. Ce dépliant sert de guide lors des achats d'aliments pesés en magasin. Il contient, en plus d'une mini-table de «correspondances», le tableau reproduit dans cette page.

Un autre consommateur inquiet se demande si les magasins d'alimentation ne vont pas profiter de la conversion des balances pour hausser les prix. «Comment le savoir? Je suis bien obligé de faire confiance à mon supermarché espérant par ailleurs que le gouvernement enverra des inspecteurs pour vérifier si on ne se fait pas avoir». Pour d'autres, c'est l'indifférence et la confiance aveugle en leur magasin... Steinberg est de notre côté!

De l'avis du personnel interrogé, ce sont surtout les personnes âgées qui semblent éprouver le plus de difficulté à s'ajuster à l'achat en métrique. Les jeunes et ceux qui ont des enfants à l'école sont déjà familiers avec ce système. Et comme le fait remarquer cette femme qui a déjà dépassé les 70 ans: «Quand j'étais en Europe, c'était le système métrique. Quand je suis arrivée ici, j'ai dû tout réapprendre en unités impériales et maintenant, on me demande de me convertir de nouveau à un système métrique qui n'est pas le même que celui utilisé dans mon pays... C'est beaucoup exiger à mon âge!»

Le système métrique international (SI) est en effet différent du système métrique en usage en Europe. Ici, lorsqu'on cuisine en métrique, tout est mesuré (en utilisant une mesure métrique pour les liquides ainsi qu'un jeu de mesures pour les produits secs et autres) alors qu'en France on pèse les produits secs. Dans les recettes, on continuera donc comme à présent de mentionner le volume.

Une des clientes que j'ai interrogées se plaint que la caisse s'est mêlée dans ses calculs lors de la pesée à la caisse: «Elle m'a chargé deux fois trop. Heureusement que j'étais là pour la surveiller!» Et

La hausse des prix des aliments ralentit

OTTAWA (PC) — Le ministère fédéral de l'Agriculture a fait savoir hier que les produits alimentaires d'une famille de quatre personnes ont coûté en décembre \$80.90, un cent de moins qu'en novembre.

Il s'agit, a souligné le ministre, d'une hausse de seulement 5.25% par rapport à décembre 1980.

D'autre part, Statistique Canada a établi que la hausse du coût de la vie en novembre, comparativement au même mois de l'année précédente, a été de 12.2%. Les statistiques de décembre seront connues le 19 janvier.

Le ralentissement de la hausse du prix des aliments s'expliquerait en partie par la guerre des prix que se livrent les supermarchés à l'est du Manitoba.

LE DEVOIR
PUBLIERA SON CAHIER SPÉCIAL
SUR
L'ÉPARGNE-RETRAITE
le 11 février prochain
Pour toute publicité dans ce cahier
Francine Gingras
844-3361



les bons achats

La hausse du prix d'objectif du lait industriel annoncée en décembre par le ministre de l'Agriculture du Canada, M. Eugene Whelan, se répercute sur les prix de détail. C'est ainsi que le beurre connaissait cette semaine une augmentation moyenne d'environ 20 cents de kilo (10 cents la livre), passant de \$1.96 à \$2.06 la livre. Le yogourt devrait subir une augmentation d'environ 3% au cours du mois de janvier et le fromage emboîtera le pas avec une hausse moyenne de 5%. Cette hausse n'aura toutefois pas d'effet direct sur le prix du lait et de la crème de consommation, dont la fixation est de compétence provinciale.

Le marché de la volaille est actuellement à la hausse. La dinde, à l'honneur des rabais du temps des Fêtes, reprend sa place traditionnelle dans l'échelle des prix. L'épaule de porc fumée, genre picnic, est par contre offerte cette semaine aux prix plutôt abordables de \$2.16-\$2.18 le kilo. On peut congeler cette coupe sans en diminuer la saveur.

Comme chaque année à cette époque, le poulamon, communément appelé «poisson des chevaux» (tomcod en anglais) fait son apparition aux comptoirs des poissonneries. Métro l'offre cette semaine à 62 cents le kilo et Steinberg à 89 cents. Découverts par les colons de la région de Trois-Rivières à l'époque de Noël 1977, on le préparait alors avec la pomme de terre, l'oignon et des fines herbes séchées. On peut les apprêter en «poulamons croustillants» ou les tremper dans une pâte faite de farine, poudre à pâte, sucre, sel et poivre mélangés à de l'eau et on les dore dans de l'huile chaude.

Les amateurs de salades auront cette semaine de désagréables surprises. La laitue Iceberg est devenue denrée de luxe entre \$1.49 et \$1.89 la pomme! La laitue chinoise, le chou vert, les épinards en vinaigrette, choux-fleurs et champignons peuvent cependant composer de savoureux plats de crudités et la remplaceront avantageusement.

Le chou de Bruxelles vole la vedette parmi les légumes. Gratifiés au four ou revenus dans un beurre à l'ail, ces choux sont de vrais petits délices.

Bananes, pommes rouges et jaunes Délicieuse et raisins Empereur garni avec les citrons le panier de fruits.

(L'entrée en vigueur du système métrique se fait graduellement par secteur. Les prix mentionnés dans cette chronique le seront donc au kilogramme et à la livre durant cette période de transition. Ces prix ne valent que pour la région de Montréal.)

A & P: rôti de bœuf désossé de croupe ou d'extérieur de ronde, \$5.71/kg (\$2.59/lb); côtelettes de porc (mélange de longe), \$3.51/kg (\$1.59/lb); rôti de bœuf de pointe de surlonge ou d'extérieur de ronde, \$6.15/kg (\$2.79/lb). Poisson: filets de



Épaule de porc fumé,
genre picnic \$2.18
le kilo



Raisins Empereur
\$1.94 à \$2.18 le kilo



Pommes jaunes ou rouges Délicieuse
\$1.08 à \$1.27 le kilo

sole surgelées, \$4.39/kg (\$1.99/lb); filets de gobeberge surgelés, \$3.28/kg (\$1.49/lb). Fruits et légumes: oranges Navel (138), 99 cents/douz.; piments verts gros, \$2.18/kg (99 cents/lb); choux de Bruxelles en vrac, \$2.18/kg (99 cents/lb); avocats (36), 2/99 cents; oignons jaune 2 cellos de 2 lb/99 cents; épinards frais, 99 cents le 10 on.

Cooprix: coupe budget de bœuf, \$3.02/kg (\$1.37/lb); bifteck de ronde désossée, \$4.78/kg (\$2.17/lb); rôti de côte croisée, \$3.92/kg (\$1.78/lb). Poisson: filets de sole surgelés, \$4.81/kg (\$2.18/lb). Fruits et légumes: pommes rouges Délicieuse, \$1.08 le 3 lb; poires Anjou, \$1.50/kg (68 cents/lb); champignons, \$1.28 la chop.; carottes miniatures, 68 cents le 10 on; choux de Bruxelles, \$1.50/kg (68 cents/lb).

Provigo: poulets surgelés, A, \$2.18/kg (99 cents/lb); épaule de porc picnic \$2.18/kg (99 cents/lb); épaule de porc fumé, \$2.18/kg (99 cents/lb). Fruits et légumes: oranges Sunkist Navel (113), 10/99 cents; raisins rouges Empereur, \$2.18/kg (99 cents/lb); échalotes fraîches, 3/99 cents; oignons jaunes 99 cents le 5 lb.

Richelieu: jambonneau ou croupe de porc frais, \$2.38/kg (\$1.08/lb); cuisseau de veau désossé, roulé, surgelé, \$6.57/kg (\$2.98/lb); bœuf haché régulier \$2.82/kg (\$1.28/lb); foie de veau de choix, produit décongelé, \$5.03/kg (\$2.28/lb). Poisson: filets de morues surgelées, \$2.98 le 600 g. Fruits et légumes: pampelous blancs, \$1.45 le 5 lb; pommes rouges Délicieuse, \$1.39 le 3 lb; raisins rouges Empereur, \$1.94/kg (88 cents/lb); clémentines, \$1.50/kg (68 cents/lb); piments verts gros, \$1.65/kg (75 cents/lb).

Steinberg: rôti de palette, coupe ordinaire, \$2.60/kg (\$1.18/lb); tranche de palette coupe européenne, \$3.48/kg (\$1.58/lb); épaule de porc fumé, genre picnic, \$2.38/kg (\$1.08/lb). Poisson: poulamons surgelés, 86 cents/kg (39 cents/lb); omble-chevalier surgelé, 3 à 5 lb, \$5.27/kg (\$2.39/lb). Fruits et légumes: clémentines, \$1.50/kg (68 cents/lb); pommes rouges Délicieuse, \$1.50/kg (68 cents/lb); choux verts, 44 cents/kg (20 cents/lb); oignons, 98 cents le 5 lb.

IGA/Bonprix: poulets surgelés, 2 à 3 kg, \$2.09/kg (95 cents/lb); jambon

dans la fesse, prêt-à-manger, \$2.82/kg (\$1.28/lb); jambonneau de porc frais, un bout ou l'autre, \$2.60/kg (\$1.18/lb). Fruits et légumes: pommes jaunes Délicieuses, \$1.08/kg (49 cents/lb); avocats (32), 2/89 cents; kiwi (39), 2/89 cents; champignons \$1.19 la chopine; choux-fleurs (16), \$1.19 ch.

Métro: épaule de porc fumé, de 2 à 3 kg, \$2.16/kg (98 cents/lb); côtes de flanc de porc, \$3.04/kg (\$1.38/lb); longe de porc frais, côtes enlevées, \$2.38/kg (\$1.08/lb). Poisson: poissons des chenaux, 62 cents/kg (28 cents/lb). Fruits et légumes: bananes Dole grosses, 68 cents/kg (28 cents/lb); clémentines \$1.50/kg (68 cents/lb); raisins rouges Empereur, \$1.94/kg (88 cents/lb); choux-fleurs (16), \$1.49 ch; concombres, 2/79 cents; navet, 31 cents/kg (14 cents/lb).

Provigo: rôti de palette, \$2.60/kg (\$1.18/lb); rôti de côtes croisées, \$3.92/kg (\$1.78/lb); soc de porc fumé Provigo, \$4.59/kg (\$2.08/lb). Poisson: filets de sole surgelés, \$4.81/kg (\$2.18/lb). Fruits et légumes: pommes rouges Délicieuse, \$1.08 le 3 lb; poires Anjou, \$1.50/kg (68 cents/lb); champignons, \$1.28 la chop.; carottes miniatures, 68 cents le 10 on; choux de Bruxelles, \$1.50/kg (68 cents/lb).

Provigo: poulets surgelés, A, \$2.18/kg (99 cents/lb); épaule de porc picnic \$2.18/kg (99 cents/lb); épaule de porc fumé, \$2.18/kg (99 cents/lb). Fruits et légumes: oranges Sunkist Navel (113), 10/99 cents; raisins rouges Empereur, \$2.18/kg (99 cents/lb); échalotes fraîches, 3/99 cents; oignons jaunes 99 cents le 5 lb.

Richelieu: jambonneau ou croupe de porc frais, \$2.38/kg (\$1.08/lb); cuisseau de veau désossé, roulé, surgelé, \$6.57/kg (\$2.98/lb); bœuf haché régulier \$2.82/kg (\$1.28/lb); foie de veau de choix, produit décongelé, \$5.03/kg (\$2.28/lb). Poisson: filets de morues surgelées, \$2.98 le 600 g. Fruits et légumes: pampelous blancs, \$1.45 le 5 lb; pommes rouges Délicieuse, \$1.39 le 3 lb; raisins rouges Empereur, \$1.94/kg (88 cents/lb); clémentines, \$1.50/kg (68 cents/lb); piments verts gros, \$1.65/kg (75 cents/lb).

Steinberg: rôti de palette, coupe ordinaire, \$2.60/kg (\$1.18/lb); tranche de palette coupe européenne, \$3.48/kg (\$1.58/lb); épaule de porc fumé, genre picnic, \$2.38/kg (\$1.08/lb). Poisson: poulamons surgelés, 86 cents/kg (39 cents/lb); omble-chevalier surgelé, 3 à 5 lb, \$5.27/kg (\$2.39/lb). Fruits et légumes: clémentines, \$1.50/kg (68 cents/lb); pommes rouges Délicieuse, \$1.50/kg (68 cents/lb); choux verts, 44 cents/kg (20 cents/lb); oignons, 98 cents le 5 lb.

Suzanne Marchand

pour fins gourmets seulement

Gibby's
GRILLADES ET FRUITS DE MER
298 Place d'Youville,
Montréal
Tél.: 282-1837
St-Sauveur
des Monts, P.Q.
Tél.: 277-5275
Fort Lauderdale

compétence
robert campeau
844-3361

A Magog, une bonne adresse...
L'Auberge de l'étoile
Tous les sports de saison
rés: (819) 843-6521
Près du Mont Orford
face au lac Memphremagog

Casa
cuisine
italienne
Fernandel
50 est, rue Jarry
Rés.: 381-9650
Ouvert de 11h. à 23h.
Samedi de 17h. à 23h.

BOIS-D'ORÉ
Au coeur du Vieux St-Laurent...
«Le p'tit restaurant
à l'allure d'un café parisien»
Diners d'affaires et table d'hôte tous les jours
Ouvert 7 jours/semaine de 11h. à 23h.
1402 de l'Eglise (coin St-Germain), St-Laurent - Rés.: 748-8117

Un coin de soleil au coeur de Montréal...
El Morocco II
La cuisine orientale
par excellence
Fermé vendredi soir
Ouvert tous les samedis
après le coucher du soleil.
3450 Drummond, Montréal
(au nord de Sherbrooke)
844-6888

Les Trois Arches
RESTAURANT
FRANÇAIS
11,131 chemin Meighen
Près du boul. Gouin (3 miles à l'ouest de la sortie 8 de l'autoroute de Mirabel)
tél: 683-8200

ALEXANDRE
son petit bar en entrant...
ALEXANDRE
son restaurant français
Lunch d'affaires le midi de \$5.15 à \$7.25
Une des bonnes tables du centre-ville!
ALEXANDRE
«English Pub» au 1er étage
«All english beers»
face à l'hôtel
Sheraton Mont-Royal
1454 rue Peel
rés: 288-5105

Pour les amateurs de poissons frais
Psarotaverna du Symposium
«la pêche grecque»
en spécial:
Hors d'oeuvres gracieuses
crevettes et calmars
salade avec feta
le poisson frais grillé
dessert
café - thé
\$9.75
Menu table d'hôte à partir de \$5.95
et notre fameux panier du pêcheur
4293 rue St-Denis
(entre Rachel et Marie-Anne)
tél.: 842-0867
ouvert de 17 h. à minuit

Omni et Horizon, «citrons» de l'APA

Honda du Canada rappelle 175,000 voitures rouillées

TORONTO (d'après la CP) — La compagnie Honda Canada Inc. procédera ces jours-ci au plus important rappel de voitures jamais effectué au Canada, qui portera sur quelque 175,000 véhicules fabriqués de 1973 à 1979 et affectés indûment par la rouille.

Ce rappel s'ajoute à un autre rappel, volontaire celui-là, par lequel la compagnie offre de remplacer les pare-chocs rouillés sur ses modèles

1975 à 1979. Les propriétaires des véhicules de marque Honda fabriqués durant ces années recevront une lettre les avisant du rappel d'ici quelques jours. Un porte-parole de la com-

pagnie n'a pu chiffrer le coût de ce rappel, mais un rappel effectué l'an dernier dans l'Est du Canada sur un nombre moins important de voitures avait coûté environ \$200 par automobile. Partant de ce chiffre, le rappel de Honda dans tout le Canada pourrait coûter \$35 millions à la compagnie.

Les concessionnaires Honda utiliseront un appareil spécial pour évaluer dans quelle mesure la rouille a attaqué la suspension et le système de direction ainsi que le support du moteur.

Le directeur du service

d'inspection de la section sécurité-automobile du ministère des Transports, M. Harry Kershaw, a expliqué que plusieurs Honda prématurément rouillées avaient été impliquées dans des accidents, qui heureusement n'avaient pas causé de blessures corporelles. C'est à la suite de ces accidents que le service de sécurité automobile du ministère des Transports a demandé à la compagnie Honda de procéder au rappel.

Cette rouille prématurée attaque d'abord les ailes avant et se propage au mécanisme qu'elles abritent. Le dessin

des ailes a été révisé en 1979 et le problème ainsi éliminé. L'Association pour la protection des automobilistes, l'APA, a oublié la Honda dans ses prix citrons qu'elle vient de décerner aux jumeaux Chrysler, Omni et Horizon. Bien que les sous-compactes Omni et Horizon, qui ont fait leur apparition sur le marché canadien en 1978, ne représentent qu'environ 2,7% des voitures sillonnant les routes canadiennes, pas moins de 8% des griefs reçus par le bureau d'Ottawa de l'APA au cours de l'année 1981 visaient les jumeaux Chrysler.

Les plaintes concernaient notamment des soupapes et des essieux avant défectueux, un capotage en décomposition, des portes bloquées, selon M. David Wineberg, directeur du bureau d'Ottawa de l'organisme voué à la défense des intérêts des consommateurs.

«Je suis ici pour prévenir les consommateurs de ne pas acheter cette marque de voiture», a déclaré M. Wineberg aux journalistes. «Je ne pourrais recommander à quelqu'un d'acheter une Omni usagée».

Les automobilistes qui ne

sont pas heureux de leur voiture Omni ou Horizon devraient songer ou bien à poursuivre la société Chrysler, à vendre ou encore à enterrer leur auto, a recommandé M. Wineberg.

Le trophée de l'APA — un citron en plastique équipé de quatre roues et d'un moteur miniature — ne sera pas remis à Chrysler parce que la compagnie ne le retournerait probablement pas l'année suivante quand viendra le temps de désigner le prochain lauréat, a dit en rigolant le directeur du bureau d'Ottawa de l'APA.

AVOCAT

Avocat demandé, récemment admis au Barreau, intéressé à pratiquer en droit litigieux et commercial.

Les candidatures seront traitées confidentiellement.

S.V.P. envoyer votre curriculum vitae à:

DOSSIER 1056
Le Devoir
C.P. 6033, Montréal H3C 3C9



Hôtel-Dieu d'Alma

demande un

DIRECTEUR GÉNÉRAL

(Concours ouvert aux hommes et aux femmes)

Type d'établissement:

Centre hospitalier
— Soins de courte durée — spécialisés — 195 lits
— Soins prolongés pour malades à long terme — 30 lits

Responsabilités:

Sous l'autorité du Conseil d'Administration, le directeur général est responsable de l'administration de l'établissement, de l'élaboration et de la direction des programmes et des activités, le tout en conformité avec la loi, les politiques et les directives émises par le Conseil d'Administration.

Exigences:

— Diplôme d'études universitaires de trois (3) ans en sciences de l'administration ou en sciences connexes.
— Expérience de cinq (5) ans dont trois (3) ans de gestion.
— Une connaissance appropriée du réseau des Affaires Sociales est considérée comme un atout.

Énumération:

— Selon les normes du Ministère des Affaires Sociales
Classe salariale: 21 (de 43,557 à 61,399.)

Inscription:

Veillez faire parvenir votre offre d'emploi, accompagnée de votre curriculum vitae à l'adresse suivante:

Président du Comité de sélection
(poste Directeur général)
Hôtel-Dieu d'Alma
300, Boul. Champlain sud,
Alma, P.Q. G8B 5W3
Avant le 29 janvier 1982.

P.S. Prière d'inscrire: "Concours poste du Directeur général".

Université de Moncton

Centre de traduction et de terminologie juridique

Réviseur juridique

Le Centre de traduction et de terminologie juridiques de l'Université de Moncton a pour mandat de produire des traductions et des glossaires français en "Common Law". D'importants travaux lexicographiques sont en cours dans les domaines du droit des biens, de la responsabilité civile, de la procédure civile, des fiducies, des affaires, etc.

Le Centre est à la recherche d'un juriste de la "Common Law" qui a un intérêt marqué pour la recherche. Il sera appelé à faire la révision juridique des textes traduits pour en vérifier la concordance, et à collaborer activement aux travaux lexicographiques. Il doit posséder une excellente connaissance de la langue française.

Salaire selon l'expérience.

Envoyer demande et curriculum vitae à l'adresse suivante:

M. David G. Reed
Directeur intérimaire du Centre de traduction et de terminologie juridiques
École de droit
Centre universitaire de Moncton
Moncton, N.-B.
E1A 3E9
Pour renseignements: (506) 858-4560

CONTRÔLEUR

Un groupe de compagnies ayant des opérations dans le domaine du transport et dans la vente de pièces et de réparations de véhicules lourds recherche un candidat au poste de contrôleur.

Le candidat sera responsable de la présentation et du perfectionnement des rapports financiers mensuels ainsi que de la supervision des contrôles financiers internes. Il supervisera également les opérations du système ordonné (IBM 34) et dirigera le personnel des départements de comptabilité et de crédit.

De plus, le candidat participera activement aux prises de décision des compagnies et se rapportera directement au Président de celles-ci.

Le lieu de travail est situé à Drummondville, Québec.

Qualifications:

Ce poste intéresse les candidats titulaires d'un diplôme de comptable agréé, ayant un minimum de 5 années d'expérience, de préférence dans l'entreprise privée et qui maîtrisent le français et l'anglais. La rémunération sera en rapport avec l'expérience et les compétences et sera assortie d'avantages sociaux intéressants.

Toute candidature sera gardée confidentielle.

Veillez nous faire parvenir votre curriculum vitae à:

André Thibault, comptable agréé
Bélanger, Hébert & Associés
234 rue Dufferin, suite 400
Sherbrooke, Québec
J1H 4M2

Comptable Senior demandé

Tâches:

Assistera le directeur des services financiers d'une compagnie de gestion.

Exigences:

— Un DEC, option finance;
— De 3 à 4 ans d'expérience;
— Inscrit à un programme menant à un titre de comptable professionnel;
— Personne responsable ayant le sens de l'organisation;
— Connaissance en informatique;
— Apté à diriger le personnel.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 22 janvier 1982, à

DOSSIER 1059
Le Devoir
C.P. 6033, Montréal H3C 3C9

carrières & professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

PROFESSEUR DEMANDÉ

pour la session hiver 1982

Plaine charge dans la discipline suivante:

— Électrotechnique

Exigences:

— Diplôme universitaire de premier cycle dans une discipline pertinente ou toute autre formation jugée équivalente par le Comité de sélection.

Les candidats(es) intéressés(es) sont priés(es) de communiquer par téléphone avant vendredi, le 15 janvier, à 17 heures, avec:

M. Wilfrid Rivard
Directeur du secteur de l'enseignement
Collège du Nord-Ouest
C.P. 1500
Rouyn, P.Q.
J9X 5E5
Tél.: (819) 762-0931

NOTRE RUBRIQUE

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Téléphonez ou écrivez à:

LE DEVOIR

211, rue du Saint-Sacrement,
Montréal H2Y 1X1

Compétence:
Micheline Turgeon,

Rens.: 844-3361

ARTHUR
ANDERSEN
& Cie

Comptables Agréés

Sénior en fiscalité

La division de la fiscalité de notre cabinet de Montréal recherche des C.A. pour servir notre clientèle locale.

Le candidat idéal possède deux à trois années d'expérience en fiscalité, est bilingue, ambitieux, entrepreneur et responsable. Notre firme est d'envergure internationale et vous offre les ressources propices au développement optimum de votre carrière. Si vous répondez à ces critères, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à l'adresse suivante:

ARTHUR ANDERSEN & CIE
a/s Marie-France Renaud
800, boul. Dorchester ouest
Bureau 1200
Montréal (Québec)
H3B 1X9

La Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec est à la recherche de candidatures pour son secteur des Ressources humaines, en vue de combler le poste de

DIRECTEUR

RELATIONS PROFESSIONNELLES

FONCTIONS:

Le directeur a pour responsabilités de proposer des orientations générales en matière de relations professionnelles, en assurant la préparation et la diffusion d'information et de rapports d'étude sur l'évolution des facteurs sociaux, économiques, technologiques et législatifs qui conditionnent le travail et son exercice. Il voit au développement et à l'implantation d'un ensemble intégré de politiques du travail et de systèmes administratifs. Il est responsable des études visant à l'établissement de l'ensemble des conditions de travail monétaires et non-monétaires, incluant le régime de rentes et les assurances collectives. Il voit à la mise sur pied d'un système intégré d'information de gestion et supervise un service complet de relations du travail. Les services dont il a la responsabilité sont destinés à l'ensemble du Mouvement des caisses populaires et d'économie Desjardins.

L'équipe d'une vingtaine de personnes qu'il dirige se compose, entre autres, de professionnels des relations du travail, de la rémunération et de la gestion des ressources humaines.

QUALIFICATIONS:

Le candidat recherché possède une formation universitaire en relations industrielles, en administration ou l'équivalent. Une expérience pertinente d'au moins dix années, dont trois dans un poste de direction, est requise.

RÉMUNÉRATION:

La Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec offre un salaire compétitif en fonction des qualifications et de l'expérience, en plus de disposer d'une gamme complète d'avantages sociaux des plus intéressants. Une automobile est fournie.

LIEU DE TRAVAIL: Lévis.

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent faire parvenir celle-ci avant le 25 janvier 1982 au Directeur général adjoint, Ressources humaines, à l'adresse suivante.



la confédération des caisses
populaires et d'économie
desjardins du québec
100, avenue des commandeurs
lévis (québec)
G6V 7N5

Biologiste de la faune

Le candidat recherché possède une très bonne connaissance de l'écologie de la faune terrestre et semi-aquatique ainsi que des milieux mixtes terre-eau. Il connaît les méthodes d'échantillonnage et d'analyse des écosystèmes terrestres et aquatiques.

Il participe à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation de programmes de recherche et de développement pour remédier aux effets de grands travaux d'aménagement hydroélectrique sur la faune.

Il est capable de travailler en équipe avec ses collègues et avec les représentants de différents organismes gouvernementaux, universitaires et privés.

Le candidat possède une excellente formation en sciences biologiques (niveau de la maîtrise), de préférence en aménagement de la faune ou en écologie, et il a au moins cinq ans d'expérience pertinente. La connaissance des milieux nordiques constitue un atout.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae à l'adresse suivante:



Société d'énergie de la Baie James
Division Embauchage, 14^e étage
800 est, boul. de Maisonneuve
Montréal, Québec
H2L 4M8



Déplacement des gens vers la banlieue

QUÉBEC (PC) — Les centres-villes se dépeuplent au profit des banlieues, révèlent des chiffres publiés dans le dernier Annuaire du Québec.

Ainsi, entre 1971 et 1979, Montréal a perdu 170,000 habitants et la ville de Québec 13,000, à l'avantage des villes de banlieue.

Pendant la même période, la population de Longueuil a crû de 35,000 habitants, celle de Laval de 32,000 et celle de

Brossard de 23,000.

Dans la région de Québec, le dépeuplement du centre-ville s'est effectué à l'avantage de Charlesbourg qui a vu sa population augmenter de 18,000 habitants, de Beauport (plus 8,000), d'Ancienne-Lorette (plus 6,000) ou de Cap-Rouge (plus 4,300).

Dans les Cantons de l'Est, la population de Sherbrooke diminuait de 6,000 habitants entre 1971 et 1979 tandis que

celle de Fleurimont grimpait de 6,000, selon les chiffres de l'Annuaire.

En Mauricie, Trois-Rivières perdait 5,000 citoyens tandis que Trois-Rivières-Ouest en gagnait autant pendant la même période.

La progression de certaines banlieues a été spectaculaire. La population de LaSalle, près de Montréal, a été multipliée par six en huit ans, passant de 13,000 à 75,000 habitants. Le

nombre de citoyens a également doublé en huit ans à Saint-Augustin, près de Québec, tandis que Saint-Hubert et Boucherville, près de Montréal, comptent chacune une vingtaine de milliers de citoyens de plus depuis 1971.

Il faut rappeler également que des phénomènes économiques ont amené l'explosion démographique de certaines municipalités nordiques entre 1971 et 1979.

ANNONCES CLASSÉES / 286-1202

Les offres d'emploi sont faites également aux hommes et aux femmes. Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir ne se rend responsable que d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit nous être signalée immédiatement.

Heure de tombée: 10h30

Régulières

Chaque parution coûte \$5.30 avec un maximum de 25 mots. Tout mot additionnel coûte \$0.20 chacun. Minimum: deux parutions. Encadrés \$0.55 la ligne agate. Minimum \$10.40.

• Toute annonce doit être payée à l'avance, soit par chèque, argent ou carte de crédit.

Nous acceptons par téléphone

VISA MasterCard

286-1201 (annonces classées seulement)

Pour tout autre service

844-3361

■ Ameublements à vendre

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triplés, etc.). Avons aussi matériaux toutes grandeurs à prix d'usines, tout est beau. Tél.: 776-9067 ou 3811 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10, 192 St-Michel, 387-2841. J.N.O.

■ Antiquités

ACHETONS antiquités de toutes sortes — Graines par Louis Loeil — tableaux — etc. Claude Morier, 288-0318. 14-1-82

DÉCAPAGE par boiserie, portes et fenêtres, etc. — Traitement de bois et finition. Travail personnel, estimation gratuite. 521-5135 ou 255-8950. J.N.O.

■ Antiquités

NOTRE BOUTIQUE sera fermée jusqu'au samedi 16 janvier date à laquelle commencent nos ventes de liquidation, nous abandonnons les affaires. La vente se tiendra du 16 janvier au 6 février. Ouvrez samedi et dimanche de 10 h 5 à 5 h ou rendez-vous. La Belle Époque Rigaud, 451-4101. 14-1-82

■ Appartements à louer

OUTREMONT, beau 5 pièces, avec balcon, \$500 / mois. 279-3752. 18-1-82

■ Appartements demandés

CHERCHE un appartement 6½ dans Outremont pour le 1er avril 1982. Tél. entre 9 a.m. et 11 a.m.: 486-8988. 14-1-82

■ Appartements à partager

APPARTEMENT À PARTAGER, N.O.G., métro Villa Maria, meublé, janvier à août, \$250/mois. Bur.: 281-7301, rés.: 487-3782. 18-1-82

■ Bureaux à louer

BUREAU professionnel meublé, St-Hubert angle Rachel, 849-4848, 273-5257, soir. 21-1-82

METRO MONT-ROYAL, bureau à louer, édifice Caisse Populaire, \$200 + possibilité de partager salle d'attente et réceptionnaire avec notaire. 843-7032, 484-9534. 15-1-82

CARREFOUR METROPOLITAIN, Christophe Colombe et Métropolitain, 8e étage, bureaux modernes aménagés, 4 bureaux fermés, salle d'attente, secrétaire, vote, cuisine, 1459 p.c. sous location. Conditions intéressantes. 382-8950, 384-5843. 25-01-82

543, SHERBROOKE EST, 5500 p.c. en tout ou en partie, édifice d'époque entièrement rénové, près du métro Sherbrooke. Stationnement disponible. 849-3488, ou sur les lieux. 30-1-82

LA LOUER, bureau pour toutes professions — avantages pour profession médicale, zones affaires, 1er étage, 1400 p.c. (6 pièces), 5569, est. Bélanger (près Assomption), 255-8111 entre 9 h et 16 h. 16-1-82

■ Commerces à vendre

DÉPANNEUR licencié, excellent chiffre d'affaires, vente croissante, bonne opportunité, comp. fin., financement possible. 728-6430. 14-1-82

■ Condominium à louer

BROSSARD, grand 4½, neuf, béton, insonorisé, grand rangement, tout confort. 465-3887, 679-8513. 14-1-82

■ Cours

COURS DE PIANO, étudiante d'Université de Montréal, offre cours de piano pour débutants de tous âges. Situé rue Édouard Montpetit près U. de M. 738-6748. 16-1-82

COURS DE FLOTE traversière, méthode Suzuki, débutants âgés de 9 ans et plus. Renseignements de 10 h à 20 h, 935-7384. 14-1-82

ELECTROLYSE-PARAMÉDICALE, technique, pratique, théorie intensive offre infirmières, auxiliaires licenciés. Pour: Mireille Roy, 932-6544, 663-9994. 18-01-82

■ Déménagements

DISPONIBLE en tout temps pour petit et gros déménagement. Spécialité: poêle et réfrigérateur, aussi emballage, bien-être social accepté. 253-3275. J.N.O.

A BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout temps, estimation gratuite, 937-9491. J.N.O.

VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul, 670-7729. J.N.O.

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances complètes. Bien-être social accepté. Téléphone: 327-6026. J.N.O.

FERAIS DÉMÉNAGEMENTS, et piano, 24 heures par jour, 677-9945. J.N.O.

■ Demandes d'emplois

\$500 RECOMPENSE pour emploi permanent comme chauffeur camion "straight body" (secteur Est-Montréal), 354-9754. 16-1-82

CHAUFFEUR privé avec expérience aussi homme à tout faire. Sérieuses références. 674-7000. 15-1-82

■ Logements à louer

LIBRE IMMÉDIATEMENT, bas de duplex, meublé ou non, 2 foyers, boiserie, près métro, courte ou longue période. \$850/mois. Soir et fin de semaine: 481-5459, jour: 273-9016. 14-1-82

OUTREMONT, grand haut de duplex, 7½, chauffé, ensoleillé, occupation immédiate, loyer négociable \$600. Planchers et peinture refaits, salle de bain neuve, stationnement. 937-4392. 15-01-82

PAPINEAU près boulevard St-Joseph, 2ème étage, loyer chauffé de 4½, poêle, réfrigérateur, \$260. Libre immédiatement. Tél.: 274-7875. 14-1-82

■ Propriétés à vendre

OUTREMONT: Manoir de pierre, boiserie, vitraux, foyer, jardin, garages. Demande \$495,000, plus terrain de 11 486 p.c., \$150,000. Anne Marie Larue, 934-1818, 483-2177.

OUTREMONT: Prestigieuse résidence avec salles de réception, chambre des maîtres, 4-6 chambres à coucher, pièces pour domestiques, grand jardin, garages. Plusieurs extras. \$525,000. Anne Marie Larue, 934-1818, 483-2177.

OUTREMONT: Grande résidence incluant "Coach house" loué comme duplex. Piscine extérieure, jardin et stationnement privés. Anne Marie Larue, 934-1818, 483-2177.

OUTREMONT: Secteur Université de Montréal. Cottage détaché, 3 chambres, entrée privée au sous-sol pour bureau professionnel, garage, jardin. Anne Marie Larue, 934-1818, 483-2177.

(ADJACENT) OUTREMONT: Secteur de l'Université de Montréal — duplex 3 ou 4 chambres, garage, jardin. OCCUPATION IMMÉDIATE pour le logement du bas. Règlement de succession. \$375,000. Offres invitées. Anne Marie Larue, 934-1818, 483-2177.

OUTREMONT (ADJACENT): Près de l'Université de Montréal, duplex pierre, 3-4 chambres, garage, jardin. Occupation mai et juillet 82. Anne Marie Larue, 934-1818, 483-2177.

OUTREMONT: "Le Tournesol" appartements de 1-2 chambres. Anne Marie Larue, 934-1818, 483-2177.

OUTREMONT: APPARTEMENT — haut de duplex en copropriété, 7 pièces, foyer naturel, magnifique vue sur la ville. Garage. Secteur paisible. Anne Marie Larue, 934-1818, 483-2177.

CONDO: boul. St-Joseph, métro Laurier, 5½, boiserie. Excellente condition. \$50,000. Anne Marie Larue, 934-1818, 483-2177.

OUTREMONT: CHOIX DE RÉSIDENCES PRESTIGIEUSES ET ÉLÉGANTES, 4 chambres et plus. Grand jardin privé. Piscine. Toutes avec occupation immédiate. Anne Marie Larue, 934-1818, 483-2177.

RUE LAURIER, triplex rénové commercial et résidentiel, 1er plancher, 1440 p.c., libre 1er mai. Anne Marie Larue, 934-1818, 483-2177.

ST-LAMBERT: résidence prestigieuse et de qualité, terrain 14,500 p.c., 11 pièces, garages. Occasion unique. Anne Marie Larue, 934-1818, 483-2177.

VIEUX MONTRÉAL, LA CASERNE, Charme d'autrefois, commodités ultra modernes, FOYER, POUTRES, ÉQUIPE. Hyp. 3 à 12½%, 830 à 1,580 p.c. Prix de \$100,000 à \$133,000. Occupation immédiate. Pour plus de détails, appeler Françoise Bibaud, 934-1818, 482-1143.

CENTRE-VILLE: VIEUX-MONTRÉAL - LA CASERNE. J'ai quelques appartements disponibles, 1-2 chambres, foyer, boiserie, équipé. À partir de \$900 à \$1,000 par mois. OCCUPATION IMMÉDIATE. Françoise Bibaud, 934-1818, 482-1143.

■ Offres d'emploi

GRATUITEMENT diplômé design géographie, étudiant maîtrise aménagement, expérience enseignement communications et informations, offre travailler gratuitement bureaux architectes, lundi, mardi, mercredi, mois février, mars, avril. 526-3265. 14-1-82

AUX PETITES ENTREPRISES: ferais votre livre de livres une ou deux fois par semaine ou par mois. M. Rivest. 521-0865. 15-1-82

■ Divers

DES ÉTALAGISTES ET DÉCORATEURS

conscient que la réussite d'un commerce est proportionnelle à sa qualité de présentation, nous offrons leurs services pour des travaux de tout envergure. Léonard Guilbert et Jean Saurier. 598-9418. 15-1-82

BOLEX, équipement complet 16 mm, neuf. Vario Switar, et lentilles fixes, moteur d'animation. ½ prix. Le matériel. 874-4045. 15-1-82

TAPIS PERSANS et ORIENTAUX, en vente, faits à la main. Tapis Orientaux et laizes, assortiment de couleurs et grandeurs différents, provenant de Iran, Pakistan, Russie, Chine, Inde, Turquie et Cachmir. Plus bas prix de Montréal, directement de l'importateur. 5218, Queen Mary, 827-8604. 18-1-82

■ Offres d'emploi

PLACEMENT anti-inflation, devenez propriétaire de bonnes terres agricoles de la région de St-Hyacinthe. Possibilité de louer cette terre avec bail indéfini pour 10 ans. C'est un placement sûr pour une ou plusieurs personnes. 467-4115. 16-1-82

■ Offres d'emploi

SECRETARIE LEGALE expérimentée pour droit commercial et corporatif. Place Ville-Marie, 861-3341. 18-1-82

■ Offres d'emploi

Les tâches: Travail de comité, procès verbaux à dactylographier, exécuter le suivi, steno, dactylo. Exigences: Minimum scs. V. 2 ans d'expérience, bilingue, connaissance de la comptabilité, expérience de travail de comité. Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 22 janvier à: Gylaine Dubuc, C.P. 217, succ. Desjardins, Montréal (Québec) H5B 1G9. 14-1-82

■ Offres d'emploi

SECRETARIE LEGALE expérimentée pour droit commercial et corporatif. Place Ville-Marie, 861-3341. 18-1-82

■ Offres d'emploi

Les tâches: Travail de comité, procès verbaux à dactylographier, exécuter le suivi, steno, dactylo. Exigences: Minimum scs. V. 2 ans d'expérience, bilingue, connaissance de la comptabilité, expérience de travail de comité. Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 22 janvier à: Gylaine Dubuc, C.P. 217, succ. Desjardins, Montréal (Québec) H5B 1G9. 14-1-82

■ Offres d'emploi

SECRETARIE LEGALE expérimentée pour droit commercial et corporatif. Place Ville-Marie, 861-3341. 18-1-82

■ Offres d'emploi

Les tâches: Travail de comité, procès verbaux à dactylographier, exécuter le suivi, steno, dactylo. Exigences: Minimum scs. V. 2 ans d'expérience, bilingue, connaissance de la comptabilité, expérience de travail de comité. Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 22 janvier à: Gylaine Dubuc, C.P. 217, succ. Desjardins, Montréal (Québec) H5B 1G9. 14-1-82

■ Offres d'emploi

SECRETARIE LEGALE expérimentée pour droit commercial et corporatif. Place Ville-Marie, 861-3341. 18-1-82

■ Offres d'emploi

Les tâches: Travail de comité, procès verbaux à dactylographier, exécuter le suivi, steno, dactylo. Exigences: Minimum scs. V. 2 ans d'expérience, bilingue, connaissance de la comptabilité, expérience de travail de comité. Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 22 janvier à: Gylaine Dubuc, C.P. 217, succ. Desjardins, Montréal (Québec) H5B 1G9. 14-1-82

■ Offres d'emploi

SECRETARIE LEGALE expérimentée pour droit commercial et corporatif. Place Ville-Marie, 861-3341. 18-1-82

■ Offres d'emploi

Les tâches: Travail de comité, procès verbaux à dactylographier, exécuter le suivi, steno, dactylo. Exigences: Minimum scs. V. 2 ans d'expérience, bilingue, connaissance de la comptabilité, expérience de travail de comité. Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 22 janvier à: Gylaine Dubuc, C.P. 217, succ. Desjardins, Montréal (Québec) H5B 1G9. 14-1-82

■ Offres d'emploi

SECRETARIE LEGALE expérimentée pour droit commercial et corporatif. Place Ville-Marie, 861-3341. 18-1-82

■ Offres d'emploi

Les tâches: Travail de comité, procès verbaux à dactylographier, exécuter le suivi, steno, dactylo. Exigences: Minimum scs. V. 2 ans d'expérience, bilingue, connaissance de la comptabilité, expérience de travail de comité. Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 22 janvier à: Gylaine Dubuc, C.P. 217, succ. Desjardins, Montréal (Québec) H5B 1G9. 14-1-82

■ Offres d'emploi

SECRETARIE LEGALE expérimentée pour droit commercial et corporatif. Place Ville-Marie, 861-3341. 18-1-82

■ Offres d'emploi

Les tâches: Travail de comité, procès verbaux à dactylographier, exécuter le suivi, steno, dactylo. Exigences: Minimum scs. V. 2 ans d'expérience, bilingue, connaissance de la comptabilité, expérience de travail de comité. Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 22 janvier à: Gylaine Dubuc, C.P. 217, succ. Desjardins, Montréal (Québec) H5B 1G9. 14-1-82

■ Offres d'emploi

SECRETARIE LEGALE expérimentée pour droit commercial et corporatif. Place Ville-Marie, 861-3341. 18-1-82

■ Offres d'emploi

Les tâches: Travail de comité, procès verbaux à dactylographier, exécuter le suivi, steno, dactylo. Exigences: Minimum scs. V. 2 ans d'expérience, bilingue, connaissance de la comptabilité, expérience de travail de comité. Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 22 janvier à: Gylaine Dubuc, C.P. 217, succ. Desjardins, Montréal (Québec) H5B 1G9. 14-1-82

■ Offres d'emploi

SECRETARIE LEGALE expérimentée pour droit commercial et corporatif. Place Ville-Marie, 861-3341. 18-1-82

■ Offres d'emploi

Les tâches: Travail de comité, procès verbaux à dactylographier, exécuter le suivi, steno, dactylo. Exigences: Minimum scs. V. 2 ans d'expérience, bilingue, connaissance de la comptabilité, expérience de travail de comité. Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 22 janvier à: Gylaine Dubuc, C.P. 217, succ. Desjardins, Montréal (Québec) H5B 1G9. 14-1-82

■ Offres d'emploi

SECRETARIE LEGALE expérimentée pour droit commercial et corporatif. Place Ville-Marie, 861-3341. 18-1-82

■ Offres d'emploi

Les tâches: Travail de comité, procès verbaux à dactylographier, exécuter le suivi, steno, dactylo. Exigences: Minimum scs. V. 2 ans d'expérience, bilingue, connaissance de la comptabilité, expérience de travail de comité. Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 22 janvier à: Gylaine Dubuc, C.P. 217, succ. Desjardins, Montréal (Québec) H5B 1G9. 14-1-82

■ Offres d'emploi

SECRETARIE LEGALE expérimentée pour droit commercial et corporatif. Place Ville-Marie, 861-3341. 18-1-82

■ Offres d'emploi

Les tâches: Travail de comité, procès verbaux à dactylographier, exécuter le suivi, steno, dactylo. Exigences: Minimum scs. V. 2 ans d'expérience, bilingue, connaissance de la comptabilité, expérience de travail de comité. Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 22 janvier à: Gylaine Dubuc, C.P. 217, succ. Desjardins, Montréal (Québec) H5B 1G9. 14-1-82

■ Offres d'emploi

SECRETARIE LEGALE expérimentée pour droit commercial et corporatif. Place Ville-Marie, 861-3341. 18-1-82

■ Offres d'emploi

Les tâches: Travail de comité, procès verbaux à dactylographier, exécuter le suivi, steno, dactylo. Exigences: Minimum scs. V. 2 ans d'expérience, bilingue, connaissance de la comptabilité, expérience de travail de comité. Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 22 janvier à: Gylaine Dubuc, C.P. 217, succ. Desjardins, Montréal (Québec) H5B 1G9. 14-1-82

■ Offres d'emploi

SECRETARIE LEGALE expérimentée pour droit commercial et corporatif. Place Ville-Marie, 861-3341. 18-1-82

■ Offres d'emploi

Les tâches: Travail de comité, procès verbaux à dactylographier, exécuter le suivi, steno, dactylo. Exigences: Minimum scs. V. 2 ans d'expérience, bilingue, connaissance de la comptabilité, expérience de travail de comité. Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 22 janvier à: Gylaine Dubuc, C.P. 217, succ. Desjardins, Montréal (Québec) H5B 1G9. 14-1-82

■ Offres d'emploi

SECRETARIE LEGALE expérimentée pour droit commercial et corporatif. Place Ville-Marie, 861-3341. 18-1-82

■ Offres d'emploi

Les tâches: Travail de comité, procès verbaux à dactylographier, exécuter le suivi, steno, dactylo. Exigences: Minimum scs. V. 2 ans d'expérience, bilingue, connaissance de la comptabilité, expérience de travail de comité. Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 22 janvier à: Gylaine Dubuc, C.P. 217, succ. Desjardins, Montréal (Québec) H5B 1G9. 14-1-82

■ Offres d'emploi

SECRETARIE LEGALE expérimentée pour droit commercial et corporatif. Place Ville-Marie, 861-3341. 18-1-82

TELEVISION

6 CBFT

8.55 Ouverture et horaire
En mouvement
9.15 L'Église en papier
9.30 À tire d'aile
9.45 Tape-lambour
10.00 Passe-partout
Magazine-Express: "Etre femme dans son corps", avec Hélène Poitras. Wright psychologue. "Consommation", avec Madeleine Plamondon.

11.00 Les grand-mères. Documentaire. "De Saint-Philippe de Laprarie". Pour les anciens de St-Philippe de Laprarie, la période de la prohibition demeure inoubliable.

11.30 Un animal des animaux. "Le mouton". Série documentaire réalisée par Lester et Jesser Cooper. La route de l'amitié.

11.55 Aventures. Le téléjournal. 12.25 Aïd Bou Bou. Femme d'aujourd'hui: Reprise du reportage sur "La clinique de la douleur de l'Hôtel-Dieu de Montréal". Centre où plusieurs chercheurs tentent d'apporter un soulagement à la douleur chronique. Des témoignages de médecins et de patients nous aident à comprendre les divers types de douleurs.

13.30 14.30 Le temps de vivre
16.00 Robino
16.30 D'Éberville. Fresque historique réalisée par Pierre Gauthier et Roland Guay. Avec Albert Millaire, Jacques Monod, François Tassé et Lionel Villeneuve. La chasse au trésor.

18.00 Le Soir
18.40 Nouvelles du sport
19.00 Télé arts
19.05 Grizzly Adams. Aventures.
20.00 Le temps d'une paix
Téléfilm écrit par Pierre Gauthier. Shogun.

21.30 Série télé du best-seller de James Clavish. Scénario: Eric Bercoff. Avec Richard Chamberlain et Toshio Mifune. Noir sur blanc.

Magazine d'information. Anim.: Denise Bombardier — Interview: Lucien Bouchard, gagnant du Prix Goncourt 81. — Sujet du débat: "40% des étudiants du secondaire et du CEGEP disent que vivre en français n'est pas nécessaire à l'urbanisation". — Entretien: Entrevue exclusive de ministres ministres des affaires intergouvernementales M. Claude Morin.

22.30 Le téléjournal
23.15 Cinéma: "La croisière du navigateur" (Américain 1924) (sous-titré) Comédie réalisée

Le téléjournal de CBC: une formule dangereuse

par Jean Basile

Que le journalisme se cherche, nous le savons tous. Nous en souffrons tous. Mais le réseau anglais de Radio-Canada avait réussi, au cours des ans, à réunir une équipe solide avec quelques bonnes têtes d'affiche. Ses émissions d'information et d'affaires publiques étaient parmi les meilleures du pays.

Or il veut se renouveler. Il faut aller chercher un nouveau public. Il faut aussi se mettre au goût du jour de la technique qui est, on le sait, satellisée avec son incroyable capacité de faire le tour du monde instantanément à notre profit, dit-on.

CBC a donc jugé bon de se refaire une

versement. *The National* nous relie.

Après les nouvelles à proprement parler et tout à fait traditionnelles, voici *The Journal*, qui est un tout nouveau segment. On y propose des reportages d'un peu partout, au prorata sans doute de l'importance de chaque province. Un peu pour lui, un peu pour elle. C'est, au fond, une remise au quotidien des émissions d'information du dimanche où l'on passait des reportages plus généraux piqués dans les salles de rédaction locales. Pour faire riche, on pimente le tout de petits voyages internationaux.

Curieusement, CBC vient de faire ce que Radio-Canada fait depuis longtemps avec ses informations de 18 h qui consistent, comme on sait, en un segment «national» diffusé à partir de Montréal, que suivent les segments locaux quand les postes affiliés décrochent. Or, ce format, avec son TJ3, qui est justement un mini-journal, n'a jamais été vraiment efficace.

Esprons que le même sort ne guette pas cette nouvelle initiative.

Au demeurant l'affaire de lundi soir était un peu prétentieuse, malgré le charme et le talent de Knowlton Nash, qui dit les nouvelles, et de Mary-Lou Finley et Barbara Frum qui animent *The Journal*.

C'est un peu tôt pour en juger. Je crois que cette formule coupée, où le rythme des nouvelles, court et précis, s'oppose à celui des sujets longs du *Journal*, forcément plus bavard, est dangereuse. Le spectateur n'a pas le temps de se retourner.

Quoi qu'il en soit, cette première émission était boiteuse et trop longue, au point d'en être un peu ennuyeuse.

Rien de pire ne peut être dit.

Keith Jarrett: un fond de lassitude

par Nathalie Petrowski

Un homme. Un piano. Quelque part une musique. Est-elle de source cosmique, est-elle d'inspiration divine, sait-elle au moins quelle température il fait? Pourquoi l'homme émet-il tant de bruits étranges et erratiques? Pourquoi ordonne-t-il à la salle de se taire?

Il y a toujours une foule de questions qui viennent à l'esprit en écoutant le grand maestro Keith Jarrett improviser sur son piano-fleuve et jouer le rôle d'un messie mécanique, chronométré à la note et à la seconde. Revenu lundi soir à la salle Wilfrid Pelletier de la Place des Arts, il demandait une fois de plus au public jeune, cultivé, bien habillé de l'écouter avec ferveur comme s'il était sur le point de connaître l'extase ou d'entrer en religion. Avec Jarrett les moments de vérité sont d'autant plus beaux qu'ils sont rares.

Il commence en douceur pour se dégourdir les doigts et se délier le cœur, puis se lance à toute allure dans le vide improvisateur. Le voilà debout, tapant du pied, perdu dans son délire intérieur. Entre les cris et les contorsions, il est tantôt singe, tantôt seigneur. Avec Jarrett, c'est le corps qui joue, le corps au complet qui participe au jeu du vertige. L'improvisation est toujours exemplaire parce qu'elle s'organise autour de sa propre logique interne, tandis que des garde-fous imaginaires la surveillent et l'empê-

chent de glisser. Le pianiste travaille en contrastes, en reliefs, essayant de composer avec le manque d'un orchestre. La rythmique est puissante. Tel un métronome qui ne manque jamais le temps, elle assène claque et coups de pied au héros de l'histoire. Grâce à elle, Jarrett se balance entre un impressionnisme diaphane et un expressionnisme plus contemporain.

Jarrett n'a qu'un seul tort. D'une fois à l'autre, il tombe dans le piège de ses propres

formules et tue l'esprit même de l'improvisation. Trop sûr de sa technique irréprochable, trop imbu de lui-même, on a parfois l'impression qu'il ne se voit même plus se répéter et tourner en rond. Dix ans plus tard, on découvre que la musique de Jarrett n'est pas éternelle et qu'elle traîne un fond de lassitude et d'usage musical. Dans les moments de grande exaspération, on a parfois l'impression que Jarrett blâme le public, qu'il le tient responsable du piène-

ment. C'est en général à ce moment-là qu'il se met à jouer pour lui-même, en se moquant de ce public «insensible» qui tousse tout le temps.

Les grands artistes ont le droit d'avoir mauvais caractère mais doivent-ils à tout instant nous faire subir leurs caprices? En piquant ses crises de vedette à tout bout de champ, Jarrett veut sans doute nous faire la démonstration scientifique de son intégrité. Il nous livre ses émotions exacerbées telles quelles

en nous disant: «Prenez-moi comme je suis», et nous dévoile ainsi la fragilité de cet art à fleur de peau qu'il tente péniblement de maîtriser.

Dans le déluge d'émotions contradictoires, on se demande pourquoi la montre posée sagement sur le piano comptabilise l'émotion et ne la fait jamais dépasser l'heure allouée. Faut-il en conclure que l'improvisation n'est pas une zone libre mais bien un parcomètre en terre récupérée?

télévision

élégance à partir du *National*, son grand bulletin d'information de 23 h, en provenance de Toronto. Il commence maintenant à 22 h, du lundi au vendredi. Comme il est suivi aussitôt de l'émission *The Journal*, puis des «régionales» (pour nous Montréal), et des nouvelles du sport, nous aurons donc la plus longue émission d'information du continent: 90 minutes.

Est-ce une bonne affaire?

En fait, cette tentative ne me paraît pas de nature purement esthétique ou de simple journalisme. Il s'agit, à mon avis, d'une volonté politique, laquelle consiste à proposer à travers tout le pays et pour tout le sentiment d'une unité. Ce qui arrive à Halifax devrait théoriquement intéresser ce qui se passe à Vancouver et in-

Un romancier fasciné par les victimes

par Richard Gay

Cobaye: tel est le titre du nouveau roman policier d'André-Paul Duchâteau, écrivain belge de passage à Montréal ces jours-ci.

Duchâteau est connu au Québec pour des livres tels que *De 5 à 7 avec la mort*, qui lui valut en 1974 le Grand Prix de littérature policière. Comme un coupable et *Doublure pour un assassin*, trois romans policiers

qu'a publiés l'éditeur Henri Desclée. Il a aussi signé des scénarios de bandes dessinées, ceux de la série *Ric Hochet* en particulier, ainsi que plusieurs nouvelles publiées dans des revues comme *Mystery Magazine*.

Quant à *Cobaye*, son dernier-né, André-Paul Duchâteau le définit comme suit: «C'est un roman à la fois policier et psychologique. En fait *Cobaye* s'écarte des règles et des conventions du

roman policier classique où l'énigme constitue la composante essentielle. J'ai voulu faire un roman un peu différent. En réalité, dans la succession de mes livres, j'aime alterner du polar (roman policier) habituel à une forme de roman où les personnages et leur psychologie l'emportent en importance sur l'action.»

Comme il l'avait fait pour son roman *Comme un cou-*

la même situation est complètement révoltée et veut agir. Ce qu'il fait à ses dépens.

Car ce qui fascine André-Paul Duchâteau, c'est la victime plus que l'assassin. «On parle beaucoup des assassins, dira-t-il, mais on oublie les victimes et on oublie que chacun d'entre nous peut être victime un jour. Parfois aussi une même personne peut être



L'écrivain belge André-Paul Duchâteau, auteur de romans policiers et de scénarios de bandes dessinées telles que «Ric Hochet».

pable, Duchâteau s'est inspiré d'un fait divers. «J'avais lu cette histoire de deux jeunes filles recueillies par une famille: une des deux filles était rapidement devenue une véritable martyre. Quand j'ai pris connaissance de ce fait divers, j'ai senti en moi une impression à la fois de rage et d'impuissance. J'ai donc imaginé un personnage qui devant

Le Théâtre de la Marmaille en tournée chez les Inuit

Le ministère des Affaires culturelles, en collaboration avec la commission scolaire Kativik, présente à compter du 19 janvier le Théâtre de la Marmaille en tournée de représentation et d'animation dans 22 villages inuit du Nouveau-Québec.

La première représentation de cette série aura lieu le mardi 19 janvier à 14 h à l'école de Kuujuaupik, à Poste-de-la-Baleine.

Cette tournée vise à initier les enfants inuit à l'expression dramatique, à donner aux professeurs des outils de travail permanents au niveau de l'expression dramatique ainsi qu'à sensibiliser la population inuit à la culture québécoise et à soutenir l'enseignement du français.

Dans chacune des écoles, la troupe du Théâtre de la Marmaille présentera d'abord le spectacle *On n'est pas des enfants d'école*. La Marmaille animera ensuite deux ateliers: l'un destiné aux enfants inuit qui apprennent le français comme langue seconde, l'autre réservé aux professeurs et portant sur l'utilisation de l'art dramatique en tant qu'outil d'enseignement.

Cette tournée du Théâtre de la Marmaille constitue une première dans le domaine des échanges entre la culture du nord et celle du sud du Québec.

PALERMO POUR TOUS
ODER (ou)
WOLFSBURG
Gagnant du Grand Prix du Festival du film de Berlin
Werner Schroeter
"D'UNE GRANDE INTENSITÉ DRAMATIQUE" THE GAZETTE
"DÉROUANT ET PASSIONNANT!" — Francine Laurendeau, Le Devoir.
SAM. DIM. 1.30, 5.00, 8.30, SEM. 8.30
ELYSEE 2
35 MILTON 842-6053

PHILIPPE NOIRET-ISABELLE HUPPERT
JEAN-PIERRE MARIELLE POUR TOUS
COUP DE TORCHON
UN FILM DE BERTRAND TAVERNIER
PLACE VILLE-MARIE 12.10, 2.30, 4.50, 7.10, 9.30
CINEMA 1 866-2644

14 ANS
PATRICK DEWIERE dans un film de CLAUDE SAUTET
Un mauvais fils
Le PARISIEN 5 1.05, 3.15, 5.25, 7.35 et 9.45
4805E CATHERINE D 866-3856

LE THÉÂTRE POPULAIRE DU QUÉBEC

LE TOUT POUR LE TOUT
comédie de Françoise Dorin

Gérard Poirier
Nicole Filion Vincent Bilodeau
René Gagnon Denise Tessier
Mise en scène: Gérard Poirier Décor: Raymond Corriveau
Costumes: François Barbeau Éclairages: Richard Lavallée
14, 15, 16, 22 et 23 JANVIER à 20h30
\$8.50 Adultes • \$6.00 Étudiants, Age d'Or et Groupes
tritorium 284-7126
255 rue Ontario
Commandes téléphoniques acceptées: Master Charge et Visa
Renseignements: (514) 284-7126, de 12 h 00 à 21 h 00.
"CONDAMNÉE AU SUCCÈS" LA PRESSE



RUDOLF SERKIN, pianiste, sera l'artiste invité au prochain concert de l'Orchestre de Chambre McGill, * lundi soir, le 18 janvier, à la Salle Wilfrid Pelletier. Bilets en vente à la Place des Arts.

POUR TOUS
d'Amour
UN FILM DE ETORE SCOLA
ELYSEE 1 SEMAINE 7.15 & 9.30
35 MILTON 842-6053

UNIVERSITÉ CONCORDIA

Le Département de musique de la Faculté des beaux-arts

présente un concert de

L'ENSEMBLE DE CHAMBRE DE CONCORDIA

Au programme, la première du deuxième quatuor à cordes (1978) de Allan Crossman, le quatuor pour clarinette et cordes de Hummel et le quatuor à cordes en sol mineur, oeuvre posthume de Schubert.

En vedette: Denise Lupien, Claire Segal, Francine Lupien-Bang, Thérèse Motard, Sherman Friedland.

le samedi 16 janvier 1982
Chapelle Loyola
20 h 30
ENTRÉE LIBRE

Renseignements: 482-0320, poste 611
Autobus 105

Didier FARRÉ présente
UN FILM DE CLAUDE LELOUCH
120 comédiens — 10.000 figurants — 200 danseurs
LES UNS ET LES AUTRES
Le PARISIEN 1 1.00, 4.45, 8.30, SAMEDI DERNIER SPEC. 11.55
4805E CATHERINE D 866-3856

3e MOIS À MONTRÉAL! POUR TOUS
TROIS FRÈRES
Philippe Noiret, Charles Vanel
PLACE VILLE-MARIE 12.35, 2.45, 4.55, 7.05 et 9.15.
CINEMA 2 866-2644

POUR TOUS
ISABELLE ADJANI
THIERRY LHERMITTE
L'ANNEE PROCHAINE SI TOUT VA BIEN
UN FILM DE JEAN-LOUP HUBERT
PALACE: 12.45, 2.35, 4.25, 6.15, 8.05, 9.55, LAVAL: SEM. 6.00, 7.55, 9.50.
PALACE 6 688-6991 MCGILL CENTRE LAVAL 688-7776

la plus grande Aventure Humaine de demain? POUR TOUS
MICHEL SERRAULT
JACQUES DUTRONC
JEAN-LOUIS TRINTIGNANT
MALEVIL
UN FILM DE CHRISTIAN DE CHALONGE
LUN. À VEN.: 7.00-9.20
SAM. - DIM.: 2.20-4.40-7.00-9.20
le DAUPHIN 1 BEAUBIEN PRES D'IVERVILLE 721-6060

YOGA
à l'Hôtel Sheraton Mont-Royal (métro Peel)
avec Hélène Beauchamp les lundi et jeudi 17h 30 - 19h 00
(débutants, intermédiaires, avancés)
Inscription: à LA MEZZANINE
vendredi, 15 janvier de 12h à 18h
Renseignements: 351-2656

ALAN BATES 14 ANS
ISABELLE ADJANI
QUARTET
desjardins 1 288-3141
BASILAIRE 1
NOCES DE SANG 14 ANS
desjardins 4 288-3141
BASILAIRE 1

Dernière chance de voir
Yvon Deschamps
"C'est tout seul qu'on est le plus nombreux"
Une présentation Guy Latraverse/KébecSpec
à l'affiche jusqu'au 22 FÉVRIER
THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS
Guichets: 842-2112
Sur tout billet de plus de \$5 s'ajoute un montant de 0,75\$ à titre de redevance à la Place des Arts.

Les marins d'un navire polonais refusent de quitter Vancouver

VANCOUVER (PC) — L'équipage du chalutier polonais Regulus s'est mis en grève, lundi soir à Vancouver, après avoir reçu l'ordre d'appareiller pour un départ hier matin. Les marins ont mis des piquets de grève en place au pied de la passerelle, devant une affiche du syndicat Solidarité. Ils ont indiqué qu'ils ne reprendraient pas la mer tant

que les autorités polonaises ne les auront pas rassurés sur le sort de leurs familles en Pologne. Leur porte-parole a expliqué que les 74 membres d'équipage du Regulus, pour la plupart membres de Solidarité, s'inquiétaient de leurs parents et estimaient avoir été induits en erreur sur la situation en Pologne. Par télégramme, ils ont invité l'ambassadeur de Pologne au Canada à se rendre à

Vancouver leur faire un compte-rendu de la situation en Pologne, leur donner des nouvelles de leurs familles et leur apporter des précisions sur leur ordre de route et sur leur avenir. Ils demandent en outre le versement d'une partie du salaire qui leur est dû. C'est à ces conditions qu'ils acceptent de retourner à bord et de reprendre la mer. Les marins du Regulus ont demandé aux syndicats de la

Colombie-Britannique de respecter leurs piquets de grève et déjà, un navire-citerne, qui devait approvisionner le Regulus en carburant, a refusé de s'en approcher. Le Regulus est l'un des six chalutiers polonais qui avaient été mis sous séquestre dans le port de Vancouver pour non-paiement de factures d'approvisionnement en carburant et en vivres. Les factures ayant été réglées, l'ordre de saisie avait été levé.

Des élèves londoniens moins violents

LONDRES (AFP) — Les assauts des élèves londoniens contre leurs professeurs ont très nettement diminué depuis l'abolition des châtiements corporels dans les établissements scolaires de la capitale britannique, affirment les professeurs moins violents.

Selon STOPP (La Société des professeurs opposés aux punitions physiques), le nombre de cas d'attaques d'enseignants par leurs élèves est passé de 78 en 1978, un an avant l'abolition de la redoutable « canne » à 26 en 1981. À la suite de la récente décision des autorités scolaires irlandaises d'éliminer les châtiements corporels « dans un avenir raisonnable », la Grande-Bretagne reste le dernier pays européen à autoriser ses enseignants à battre leurs élèves.

décès

Les avis de décès doivent nous parvenir avant 16 heures pour publication le lendemain.

GAUDETTE-LAROSE, Marie-Anne. — À Vercheres, le 11 janvier 1982 à l'âge de 93 ans, est décédée Marie-Anne Gaudette épouse de feu Caliste La Rose. Elle laisse dans le deuil sa sœur Lulvine, son frère Joseph, s.j., ses 2 belles-sœurs, Mme Rita Belair-Gaudette et Annette Dionne-Gaudette, ses enfants et petits-enfants. Exposée à la résidence funéraire Lalbert Inc., 4 rue St-André, Vercheres. Les funérailles auront lieu le jeudi 14 janvier à 2 h 00 en l'église paroissiale de Vercheres, et de là au cimetière de Vercheres lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs. Salons fermés de 17 à 19 heures.

PIGEON, Alfred. — À Montréal, le 11 janvier 1982 à l'âge de 84 ans, est décédé M. Alfred Pigeon, autrôis de Villery, époux de Léa Comte. Outre son épouse il laisse ses 2 fils, Léo (époux) et Paul (époux de Ghislaine Dupuis), ses 4 petits-enfants, Paul Jr., Maryse, Carole et Jean-François, sa sœur Mme Laurence Boileau (Alfred), ses belles-sœurs ainsi que ses neveux et nièces. Les funérailles auront lieu le jeudi 14 janvier à 10 h 00 en l'église paroissiale de l'Est-Lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salons fermés entre 17 et 19 heures.

DÉCÈS

Major Fernand (Tony) Coupal
À Dorval, le 11 janvier 1982 à l'âge de 76 ans, est décédé à la suite d'une longue maladie, le Major Fernand (Tony) Coupal, ancien commandant en second du Régiment des Fusiliers Mont-Royal, directeur de Fashion-Craft Ltee et gérant de la mercerie Lechasseur Ltee. Il laisse dans le deuil son épouse bien-aimée Juliette Charbonneau, ses enfants Lysanne de Québec, Claudette, épouse de Pierre Bouchard, Michel, époux de Diane Bouchard, ses petits-enfants Karen, Nathalie, Geneviève, Anik, Danielle, Jean-Maxime, Manon, Luc et Hugues. Son frère Jean-Paul, époux de Berthe Doucet, sa belle-sœur Emilienne Thivierge, épouse de feu Conrad Coupal, son beau-frère le docteur Romeo Charbonneau, époux de Rolande Dupuis, ses neveux et nièces ainsi que de nombreux parents et amis. Les funérailles auront lieu le jeudi 14 courant. Le convoi funéraire partira des salons Lakeshore Cardinal Inc., 560 Bord de la Côte, Dorval, pour se rendre à l'église Ste-Jeanne de Chantal, 1 rue de l'Église, pour être célébré à 11 heures et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Heures de visites, mardi de 7 à 10 h, mercredi de 2 à 5 h et de 7 à 10 h. Des dons à la société Canadienne du cancer, seraient appréciés.

AVIS PUBLICS

Avis est donné par les présentes conformément aux dispositions de l'article 15710 du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de mariage, passé le 18 décembre 1981 à WALTER E. HELLER FINANCIAL CORP. de toutes les créances présentes et futures, payable à VÉTÉMENTS FÉMININS RALPH LAUREN CANADA LIMITED, a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal le 7 janvier 1982 sous le numéro 3233189.

Avis est donné que: AIME POISSANT, 721, Covey Hill Road, Hemmingford, Qué., détenteur du permis M503976-001, région 06, demande à la CTQ de transférer son permis à André Fournier, 130, Covey Hill Road, Hemmingford, Qué., conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième publication.

1ère parution le 13 janvier 1982
2ème parution le 14 janvier 1982
3ème parution le 15 janvier 1982
SECRÉTAIRE PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC L.TÉE.

Avis est donné que: TRANSPORT O. JASMIN & FILS INC. 8377, Chénier, Anjou, Qué., détenteur du permis M507625-003, région 10, demande à la CTQ de transférer son permis à Mario Di Salvo, 8960, boulevard Gaudet, Anjou, Qué., conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième publication.

1ère parution le 13 janvier 1982
2ème parution le 14 janvier 1982
3ème parution le 15 janvier 1982
SECRÉTAIRE PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC L.TÉE.

Avis est donné que: JOURNALISME, 72, rue Duval, Montréal, Qué., détenteur du permis M508531-001, région 08, demande à la CTQ de transférer son permis à CLAUDE POIRIER INC., R.R. 1, Noranda, Qué., conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième publication.

1ère parution le 13 janvier 1982
2ème parution le 14 janvier 1982
3ème parution le 15 janvier 1982
SECRÉTAIRE PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC L.TÉE.

Avis est donné que: JOURNALISME, 72, rue Duval, Montréal, Qué., détenteur du permis M508531-001, région 08, demande à la CTQ de transférer son permis à CLAUDE POIRIER INC., R.R. 1, Noranda, Qué., conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième publication.

1ère parution le 13 janvier 1982
2ème parution le 14 janvier 1982
3ème parution le 15 janvier 1982
SECRÉTAIRE PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC L.TÉE.

Avis est donné que: JOURNALISME, 72, rue Duval, Montréal, Qué., détenteur du permis M508531-001, région 08, demande à la CTQ de transférer son permis à CLAUDE POIRIER INC., R.R. 1, Noranda, Qué., conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième publication.

1ère parution le 13 janvier 1982
2ème parution le 14 janvier 1982
3ème parution le 15 janvier 1982
SECRÉTAIRE PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC L.TÉE.

Avis est donné que: JOURNALISME, 72, rue Duval, Montréal, Qué., détenteur du permis M508531-001, région 08, demande à la CTQ de transférer son permis à CLAUDE POIRIER INC., R.R. 1, Noranda, Qué., conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième publication.

1ère parution le 13 janvier 1982
2ème parution le 14 janvier 1982
3ème parution le 15 janvier 1982
SECRÉTAIRE PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC L.TÉE.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 17 septembre 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payable à Leigh Navigation Systems Ltd. (enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal le 5 janvier 1982, sous le numéro 3232551, BANQUE NATIONALE DE PARIS CANADA, le 7 janvier 1982, sous le numéro 3232152, Banque de Montréal le 6 janvier 1982.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 17 septembre 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payable à Leigh Navigation Systems Ltd. (enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal le 5 janvier 1982, sous le numéro 3232551, BANQUE NATIONALE DE PARIS CANADA, le 7 janvier 1982, sous le numéro 3232152, Banque de Montréal le 6 janvier 1982.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 17 septembre 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payable à Leigh Navigation Systems Ltd. (enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal le 5 janvier 1982, sous le numéro 3232551, BANQUE NATIONALE DE PARIS CANADA, le 7 janvier 1982, sous le numéro 3232152, Banque de Montréal le 6 janvier 1982.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 17 septembre 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payable à Leigh Navigation Systems Ltd. (enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal le 5 janvier 1982, sous le numéro 3232551, BANQUE NATIONALE DE PARIS CANADA, le 7 janvier 1982, sous le numéro 3232152, Banque de Montréal le 6 janvier 1982.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 17 septembre 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payable à Leigh Navigation Systems Ltd. (enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal le 5 janvier 1982, sous le numéro 3232551, BANQUE NATIONALE DE PARIS CANADA, le 7 janvier 1982, sous le numéro 3232152, Banque de Montréal le 6 janvier 1982.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 17 septembre 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payable à Leigh Navigation Systems Ltd. (enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal le 5 janvier 1982, sous le numéro 3232551, BANQUE NATIONALE DE PARIS CANADA, le 7 janvier 1982, sous le numéro 3232152, Banque de Montréal le 6 janvier 1982.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 17 septembre 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payable à Leigh Navigation Systems Ltd. (enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal le 5 janvier 1982, sous le numéro 3232551, BANQUE NATIONALE DE PARIS CANADA, le 7 janvier 1982, sous le numéro 3232152, Banque de Montréal le 6 janvier 1982.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 17 septembre 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payable à Leigh Navigation Systems Ltd. (enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal le 5 janvier 1982, sous le numéro 3232551, BANQUE NATIONALE DE PARIS CANADA, le 7 janvier 1982, sous le numéro 3232152, Banque de Montréal le 6 janvier 1982.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 17 septembre 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payable à Leigh Navigation Systems Ltd. (enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal le 5 janvier 1982, sous le numéro 3232551, BANQUE NATIONALE DE PARIS CANADA, le 7 janvier 1982, sous le numéro 3232152, Banque de Montréal le 6 janvier 1982.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 17 septembre 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payable à Leigh Navigation Systems Ltd. (enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal le 5 janvier 1982, sous le numéro 3232551, BANQUE NATIONALE DE PARIS CANADA, le 7 janvier 1982, sous le numéro 3232152, Banque de Montréal le 6 janvier 1982.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 17 septembre 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payable à Leigh Navigation Systems Ltd. (enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal le 5 janvier 1982, sous le numéro 3232551, BANQUE NATIONALE DE PARIS CANADA, le 7 janvier 1982, sous le numéro 3232152, Banque de Montréal le 6 janvier 1982.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 17 septembre 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payable à Leigh Navigation Systems Ltd. (enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal le 5 janvier 1982, sous le numéro 3232551, BANQUE NATIONALE DE PARIS CANADA, le 7 janvier 1982, sous le numéro 3232152, Banque de Montréal le 6 janvier 1982.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 17 septembre 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payable à Leigh Navigation Systems Ltd. (enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal le 5 janvier 1982, sous le numéro 3232551, BANQUE NATIONALE DE PARIS CANADA, le 7 janvier 1982, sous le numéro 3232152, Banque de Montréal le 6 janvier 1982.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 17 septembre 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payable à Leigh Navigation Systems Ltd. (enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal le 5 janvier 1982, sous le numéro 3232551, BANQUE NATIONALE DE PARIS CANADA, le 7 janvier 1982, sous le numéro 3232152, Banque de Montréal le 6 janvier 1982.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 17 septembre 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payable à Leigh Navigation Systems Ltd. (enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal le 5 janvier 1982, sous le numéro 3232551, BANQUE NATIONALE DE PARIS CANADA, le 7 janvier 1982, sous le numéro 3232152, Banque de Montréal le 6 janvier 1982.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 17 septembre 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payable à Leigh Navigation Systems Ltd. (enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal le 5 janvier 1982, sous le numéro 3232551, BANQUE NATIONALE DE PARIS CANADA, le 7 janvier 1982, sous le numéro 3232152, Banque de Montréal le 6 janvier 1982.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 17 septembre 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payable à Leigh Navigation Systems Ltd. (enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal le 5 janvier 1982, sous le numéro 3232551, BANQUE NATIONALE DE PARIS CANADA, le 7 janvier 1982, sous le numéro 3232152, Banque de Montréal le 6 janvier 1982.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 17 septembre 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payable à Leigh Navigation Systems Ltd. (enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal le 5 janvier 1982, sous le numéro 3232551, BANQUE NATIONALE DE PARIS CANADA, le 7 janvier 1982, sous le numéro 3232152, Banque de Montréal le 6 janvier 1982.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 17 septembre 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payable à Leigh Navigation Systems Ltd. (enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal le 5 janvier 1982, sous le numéro 3232551, BANQUE NATIONALE DE PARIS CANADA, le 7 janvier 1982, sous le numéro 3232152, Banque de Montréal le 6 janvier 1982.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 17 septembre 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payable à Leigh Navigation Systems Ltd. (enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal le 5 janvier 1982, sous le numéro 3232551, BANQUE NATIONALE DE PARIS CANADA, le 7 janvier 1982, sous le numéro 3232152, Banque de Montréal le 6 janvier 1982.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 17 septembre 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payable à Leigh Navigation Systems Ltd. (enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal le 5 janvier 1982, sous le numéro 3232551, BANQUE NATIONALE DE PARIS CANADA, le 7 janvier 1982, sous le numéro 3232152, Banque de Montréal le 6 janvier 1982.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 17 septembre 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payable à Leigh Navigation Systems Ltd. (enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal le 5 janvier 1982, sous le numéro 3232551, BANQUE NATIONALE DE PARIS CANADA, le 7 janvier 1982, sous le numéro 3232152, Banque de Montréal le 6 janvier 1982.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 17 septembre 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payable à Leigh Navigation Systems Ltd. (enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal le 5 janvier 1982, sous le numéro 3232551, BANQUE NATIONALE DE PARIS CANADA, le 7 janvier 1982, sous le numéro 3232152, Banque de Montréal le 6 janvier 1982.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 17 septembre 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payable à Leigh Navigation Systems Ltd. (enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal le 5 janvier 1982, sous le numéro 3232551, BANQUE NATIONALE DE PARIS CANADA, le 7 janvier 1982, sous le numéro 3232152, Banque de Montréal le 6 janvier 1982.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 17 septembre 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payable à Leigh Navigation Systems Ltd. (enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal le 5 janvier 1982, sous le numéro 3232551, BANQUE NATIONALE DE PARIS CANADA, le 7 janvier 1982, sous le numéro 3232152, Banque de Montréal le 6 janvier 1982.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 17 septembre 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payable à Leigh Navigation Systems Ltd. (enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal le 5 janvier 1982, sous le numéro 3232551, BANQUE NATIONALE DE PARIS CANADA, le 7 janvier 1982, sous le numéro 3232152, Banque de Montréal le 6 janvier 1982.

AMÉRIQUE

Une série de perturbations viendront ennuager le sud de la province aujourd'hui. De la neige intermittente suivra lentement d'ouest en est. Une importante dépression apportera des quantités significatives de neige sur l'ensemble du Québec.

MONTRÉAL

Faible neige intermittente débutant en après-midi avec vents modérés. Maximum de -16. Aperçu pour jeudi: neige intermittente.

LEVER DU SOLEIL: 7 h 32
COUCHER DU SOLEIL: 16 h 35

QUÉBEC

Abitibi, Témiscamingue, réservoirs Cabonga, Gouin: nuageux avec neige intermittente en fin de journée. Maximum -21. Aperçu pour jeudi: neige intermittente.

Outaouais: ennuagement tôt ce matin. Faible neige intermittente débutant en après-midi et vents devenant modérés. Maximum près de -16. Aperçu pour jeudi: neige intermittente.

Montréal, Trois-Rivières, Drummondville: Ennuagement tôt ce matin. Faible neige intermittente débutant en après-midi et vents devenant modérés. Maximum -16. Aperçu pour jeudi: neige.

Québec, Beauce: ennuagement en matinée suivi de faible neige intermittente. Neige devant continuer en fin de journée. Accumulation possible de 5 cm jusqu'au soir. Vents devenant modérés. Maximum de -15 à -18. Aperçu pour jeudi: neige.

Mauricie, parcs des Laurentides, Rivière-du-Loup, La Malbaie: ciel dégagé tôt ce matin. Ennuagement en mi-journée suivi de faible neige intermittente. Maximum de -17 à -19. Aperçu pour jeudi: neige.

La Côte-Nord, Saguenay: ciel dégagé. Ennuagement en fin de journée suivi de faible neige intermittente. Maximum de -17 à -20. Aperçu pour jeudi: neige.

Rimouski, Matapédia, Ste-Anne-des-Monts, parcs de la Gaspésie, Baie-Comeau: dégelage graduel au cours de la journée. Maximum de -12 à -15. Aperçu pour jeudi: neige intermittente.

Gaspé, parcs Forillon, Sept-Îles: ensoleillé et froid. Maximum de -13 à -16. Aperçu pour jeudi: neige.

Basse-Côte-Nord, Anticosti: dégelage graduel en après-midi. Vents modérés. Maximum de -12 à -15. Aperçu pour jeudi: neigeux.

Le requérant-cédant, M. Serge Harvey, domicilié au 110, Rodes, Beauséjour, Cte Montmorency, demande à la Commission des Transports du Québec, d'attribuer à M. René Rodrigue, domicilié au 12, rue Touraine Courville, Cte Montmorency, le permis portant le numéro: Q-506677 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vertu de la loi sur la circulation, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième publication du présent avis.

PREMIÈRE PARUTION: 13 janvier 1982
DEUXIÈME PARUTION: 14 janvier 1982
TROISIÈME PARUTION: 15 janvier 1982

PRENEZ AVIS que les entreprises ANKOR 1458 Chamby, Montréal, Québec, H1W 3H6, demandent à la Commission des Transports du Québec que le but d'obtenir le permis suivant: Transport restreint remorqueur pour tirer les remorques ou semi-remorques vidées ou chargées, de Transport Giffels Robert Ltee, détenteur du permis M-305-141 qui agit comme volutier-remorqueur. Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier. Demande est assise faite par le volutier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproc.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la 3e publication dans les journaux.

1ère parution le 13 janvier 1982
2ème parution le 14 janvier 1982
3ème parution le 15 janvier 1982

PRENEZ AVIS que les entreprises ANKOR 1458 Chamby, Montréal, Québec, H1W 3H6, demandent à la Commission des Transports du Québec que le but d'obtenir le permis suivant: Transport restreint remorqueur pour tirer les remorques ou semi-remorques vidées ou chargées, de Transport Giffels Robert Ltee, détenteur du permis M-305-141 qui agit comme volutier-remorqueur. Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier. Demande est assise faite par le volutier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproc.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la 3e publication dans les journaux.

1ère parution le 13 janvier 1982
2ème parution le 14 janvier 1982
3ème parution le 15 janvier 1982

CANADA

(Prévisions pour aujourd'hui: Températures en degrés Celsius.)	MIN	MAX
Vancouver	-1	5
Victoria	1	5
Edmonton	-20	-12
Calgary	-12	-5
Whitehorse	-25	-20
Regina	-28	-19
Winnipeg	-28	-21
Toronto	-12	-6
Ottawa	-30	-18
Québec	-30	-20
Halifax	-14	-5
Fredericton	-20	-10
Charlottetown	-18	-8
St. John's	-11	-6

ÉTATS-UNIS

(Prévisions pour aujourd'hui: Températures en degrés Fahrenheit.)	MIN	MAX
Albany	-10	8
Atlanta	25	40
Atlanta City	25	40
Boston	9	26
Buffalo	6	21
Burlington	-15	-15
Charlotte WV	20	27
Charlotte NC	21	38
Chicago	12	18
Cleveland	13	21
Dallas	18	30
Denver	10	21
Detroit	5	23
Hartford	5	23
Houston	29	34
Kansas City	38	57
Las Vegas	38	57
Los Angeles	54	72
Miami Beach	-2	-10
Min. St. Paul	4	29
New York	14	29
Orlando	12	28
Philadelphia	12	28
Phoenix	15	25
Pittsburgh	19	25
Portland Or	33	44
Portland Me	33	44
Reno	45	70
San Diego	55	79
San Francisco	48	59
San Jose	48	59
Spokane	19	29
Syracuse	1	20
Tulsa	12	25

Honolulu	—	—
Houston	Vergias	29 34
Kansas City	—	—
Las Vegas	Beau	38 57
Los Angeles	Beau	54 72
Miami Beach	—	—
Minn. St. Paul	Neige	-2 -10
New Orleans	—	—
New York	Neige	14 29
Norfolk Va	Pluie	23 43
Oklahoma City	P. nuageux	12 28
Orlando	—	—
Philadelphie	—	—
Phoenix	—	—
Pittsburgh	Neige	15 25
Portland Me	Neige	-11 19

Speier: contrat de 3 ans



Chris Speier

Le président des Expos de Montréal, John McHale, a annoncé la mise sous contrat de l'arrêt-court autonome Chris Speier, qui a parachevé une entente de trois ans.

Speier, âgé de 31 ans, s'est prévalu de son statut d'agent libre à la fin de la saison et a pu ainsi négocier avec les 26 clubs des ligues majeures après le repêchage des joueurs autonomes. N'ayant pas été sélectionné par aucune formation, l'an dernier, il a conservé une moyenne offensive de .225 en 96 rencontres.

Afin de faire place à Speier sur la formation hivernale de 40 joueurs, l'intérieur Jerry Manuel a été écarté.

Établi à Sainte-Adèle et seul joueur de l'équipe à demeurer en permanence au Québec, Speier n'a jamais caché sa préférence pour les Expos, qui lui ont finalement consenti un contrat à long terme malgré son âge.

«Nous sommes heureux de compter à nouveau sur ses loyaux services», a commenté McHale. Il est un joueur fiable et un citoyen modèle qui habite notre région à longueur d'année.

Malgré cette entente de trois ans, Speier n'est pas assuré de conserver son poste la saison prochaine. Il devra en effet lutter contre quelques candidats, dont Frank Taveras, obtenu des Mets de New York, Rodney Scott, qui pourrait abandonner le deuxième but au profit de Tim Lincecum, et le jeune Bryan Little, âgé de 22 ans. Celui-ci a établi un record d'équipe à Memphis l'an dernier avec 162 coups sûrs. Il a conservé une moyenne offensive de .293 et il a été aussi le meilleur inter défensif de la ligue avec une moyenne d'efficacité de .989.

Francine Gendron pourrait entreprendre une carrière de marathonnienne à 28 ans

par Daniel Asselin
de la Presse Canadienne

Championne canadienne depuis sept ans et détentrice de quatre records nationaux, présente aux Jeux du Commonwealth, aux Jeux panaméricains, aux Jeux universitaires en Bulgarie, et lors de la deuxième édition de la Coupe du Monde d'athlétisme, à Montréal, Francine Gendron, est, malgré tout, l'une des athlètes les moins connues au pays.

«Ça fait quatorze ans que je pratique l'athlétisme, c'est plus que la moitié de ma vie, et je pense sincèrement avoir encore quelques bonnes années devant moi», d'expliquer Francine Gendron lors d'une entrevue avec la Presse Canadienne.

«Il me reste deux grands objectifs à réussir avant de penser à prendre ma retraite. Briser la barrière des deux minutes aux 800-mètres et participer aux Jeux olympiques de Los Angeles. Après on verra.»

Comme toutes les athlètes de pointe, Francine Gendron a beaucoup voyagé l'an dernier. Cela a commencé par une période intensive

d'entraînement à Vancouver et dans l'Oregon, puis ce fut Taiwan pour les Jeux de l'amitié, où elle termina première aux 800-mètres, l'Europe pendant le mois de juillet et le Venezuela pour la sélection en vue de la Coupe du Monde.

Cette saison, elle a l'intention de se concentrer sur la sélection canadienne en vue des Jeux du Commonwealth, qui seront disputés à Brisbane en Australie, à la fin du mois de septembre. Les qualifications canadiennes auront lieu à Subury en juillet.

«Je pense avoir des chances de représenter le Canada aux 800-mètres et aux 400-mètres-haies lors des Jeux du Commonwealth», déclare-t-elle.

«J'ai toujours aimé courir. Quand j'étais toute jeune dans le quartier Rosemont, je courais de la maison à la boulangerie de mon père et dès que j'avais atteint mon but, je téléphonais pour dire que j'étais arrivée. Tout ça pour le plaisir de courir», explique-t-elle.

Aussi bizarre que cela puisse paraître, la personne qui a orienté la carrière de Francine Gendron est maintenant le président de la Régie

de la sécurité dans les sports au Québec, Gilles Néron.

«J'avais 13 ans et monsieur Néron travaillait au Centre sportif et culturel du boulevard Saint-Joseph, et c'est lui qui m'a dit que je devrais entreprendre une carrière en athlétisme. Je n'ai jamais revu monsieur Néron mais je lui dois sûrement une partie de mes succès», poursuit Francine Gendron.

Et des succès il y en a eu. Les énumérer serait beaucoup trop long. Soulignons seulement les quatre records canadiens qu'elle détient: 1000-mètres et 400-mètres à l'extérieur et 600 et 1000-mètres en salle.

Fait à souligner, Francine Gendron, depuis le début de sa carrière, a toujours eu le même entraîneur.

«Ça fait 14 ans que je suis avec Bernard Birade et c'est sûrement l'individu qui me connaît le plus, dit-elle. Bernard n'est pas seulement mon entraîneur, c'est un ami qui m'a conseillé à plusieurs niveaux. Ça n'a pas toujours été facile mais nos relations ont toujours été honnêtes.»

Francine Gendron a toujours été reconnue pour sa

franchise. En mai 1980, lors du référendum, elle a affiché clairement son appui à la cause du oui.

«Je n'ai jamais eu de problèmes avec les dirigeants fédéraux à la suite de ma prise de position, mais j'ai senti que certaines de mes coéquipières n'aimaient pas le geste que j'avais posé.

«Comme tout individu, j'ai droit à mes opinions. Mon geste était politique, il n'y avait rien de sportif là-dedans. Je suis la première à dire qu'il ne faut pas mêler la politique et le sport. Mais le référendum, c'était une question adressée à tous les citoyens», explique la jeune femme.

À 26 ans, et avec plus de la moitié de sa vie passée sur les pistes du monde, Francine Gendron est la doyenne des coureuses québécoises et l'unique francophone sur l'équipe nationale de course. Son expérience servira sûrement aux plus jeunes. Si quelqu'un l'embauche évidemment.

«En plus de mon expérience, affirme-t-elle, j'ai mon baccalauréat en éducation physique, mais je suis incapable de me trouver un emploi. J'ai fait une demande auprès de la Régie des instal-

lations olympiques, mais on m'a refusé l'emploi en prétextant mon manque de disponibilité.»

Francine Gendron pourrait faire comme d'autres sportifs d'élite et avoir droit à un fonds quelconque.

«Je suis d'accord avec la création du fonds Marcel Jobin. Marcel a des enfants et je comprends sa situation, mais moi j'aurais l'impression de mendier», dit-elle fièrement.

Finalement, lorsqu'on demande à Francine Gendron si elle recommencerait une autre carrière, elle est catégorique.

«L'athlétisme a été et est encore la partie la plus importante de ma vie, répond-elle. J'ai voyagé beaucoup, j'ai acquis énormément d'expérience et de maturité et j'ai rencontré un tas de gens intéressants, c'est évident que je recommencerais sans hésitation.»

Après les Olympiques de Los Angeles en 1984, Francine Gendron pourrait se diriger vers une nouvelle carrière.



Francine Gendron

«À 28 ans, c'est l'âge idéal pour commencer une carrière de marathonnienne», conclut-elle en effet.

SOCCER

Ligue Nord-Américaine

Dimanche
Tampa Bay 4, Toronto 2
Edmonton 9, Seattle 4
San Jose 7, Portland 6

Hier
Montréal 1, New York
San Diego à Vancouver

Jeu de

Vancouver à San Jose
Edmonton à Portland
San Diego à Seattle
Tulsa à Toronto

Vendredi
Tampa Bay à Montréal
Chicago à Jacksonville

LIGUE NORD-AMÉRICAIN

Conférence Atlantique

	pj	g	p	bp	bc	moy	diff.
MONTREAL	8	5	3	40	38	.625	—
TORONTO	9	4	5	38	43	.444	1½
NEW YORK	10	5	5	45	52	.500	1
NEW YORK	8	2	6	44	55	.250	3

Section Centrale

CHICAGO	9	6	3	79	61	.667	—
TULSA	8	4	4	52	46	.500	1½
TAMPA BAY	10	5	5	55	57	.500	1½

Conférence Pacifique

	pj	g	p	bp	bc	moy	diff.
EDMONTON	9	6	3	75	47	.667	—
VANCOUVER	8	5	3	66	43	.625	½
SEATTLE	11	5	6	60	65	.455	2

Section Ouest

SAN JOSE	10	5	5	55	74	.500	—
SAN DIEGO	6	2	4	51	39	.333	1
PORTLAND	9	3	6	47	56	.333	1½

HOCKEY

Ligue Nationale

Lundi
Québec 6, Hartford 2
Boston 5, Toronto 2
Rangers NY 5, Minnesota 3

Hier
Los Angeles à Montréal
Chicago à Buffalo

Rangers NY à Minnesota
Pittsburgh à Winnipeg
Edmonton à Washington
Colorado à Toronto
Calgary à Vancouver

Jeu de

Islanders NY à Boston
Edmonton à Philadelphie
Colorado à Detroit
Los Angeles à Calgary

Vendredi
Toronto à Buffalo
Rangers NY à Winnipeg
Los Angeles à Vancouver

Les meneurs

(Partie d'hiver non comprises)

	b	a	pts
Gretzky, Edm.	54	65	119
Bossy, Isl.	32	39	71
P. Stastny, Qué.	25	46	71
Dionne, LA	27	40	67
Mariuk, Wis.	30	36	66
Taylor, LA	24	42	66
Savard, Chi.	21	44	65
Trotter, Isl.	21	43	64
Smith, Min.	23	39	62
Middleton, Bos.	30	28	58

Ligue Majeure du Québec

Lundi
Chicoutimi 3, Laval 3

Hier
Shawinigan à T.-Rivières

Ce soir
T.-Rivières à Granby

Vendredi
Montréal à Hull
Shawinigan à Sherbrooke

Vendredi
Granby à Chicoutimi
Laval à Shawinigan
Québec à Sherbrooke

Ligue Collégiale AAA

Dimanche
St-Jérôme 4, Dawson 2
St-Georges 7, St-Laurent 2
Thetford-Mines 9, Limoulin 5

Vendredi
Dawson à St-Laurent
Limoulin à Thetford Mines
St-Jérôme à St-Georges

Dimanche
St-Georges à Dawson
Limoulin à St-Jérôme
St-Laurent à Thetford Mines



(Partie d'hiver non comprises)

Gardiens
min bc bl moy.

D. Herron . . . 967 46 1 2.85

R. Sévigny . . . 967 52 0 3.23

R. Wamsley . . . 586 28 1 2.87

(Un but dans un filet dést)

LIGUE NATIONALE

Conférence Prince de Galles

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
BUFFALO	43	24	11	8	168	133	56
BOSTON	42	25	12	5	177	144	55
MONTREAL	42	21	10	11	198	127	53
QUEBEC	43	23	15	5	203	174	51
HARTFORD	42	10	23	9	143	188	29

Section Patrick

ISLANDERS NY	42	25	11	5	177	140	55
PHILADELPHIE	41	25	15	1	165	154	51
PITTSBURGH	42	19	17	6	169	164	44
RANGERS	42	19	18	5	156	166	43
WASHINGTON	42	12	26	4	155	178	28

Conférence Campbell

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
MINNESOTA	42	15	13	14	173	149	44
ST-LOUIS	43	20	19	4	161	170	44
CHICAGO	42	17	16	9	185	181	43
WINNIPEG	44	15	20	9	164	197	39
TORONTO	42	12	19	11	178	193	35
DETROIT	43	12	25	6	142	181	30

Section Smythe

EDMONTON	44	27	10	7	246	166	61
CALGARY	43	14	19	10	171	197	36
VANCOUVER	44	14	22	8	149	164	36
LOS ANGELES	42	13	24	5	172	209	31
COLORADO	43	10	27	6	123	200	26

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
HULL	40	27	11	2	211	153	56
TROIS RIVIÈRES	39	26	13	0	238	154	52
SHERBROOKE	41	25	15	1	237	182	51
MONTREAL	38	25	13	0	180	137	50
SHAWINIGAN	40	23	15	2	214	157	48
CHICOUTIMI	41	18	21	2	181	199	38
LAVAL	43	18	24	1	197	233	37
GRANBY	39	7	31	1	152	273	15
QUEBEC	39	6	32	1	111	233	13

Festival international de la motoneige en janvier 1983

Un grand festival international de la motoneige aura lieu à travers le Québec au cours du mois de janvier 1983 sous la présidence d'honneur de M. Laurent Beaudoin, le PDG de Bombardier.

C'est ce qu'a confirmé à la Presse canadienne le directeur général de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec, Jean-David Côté, en précisant que son président, Laurence Langevin, est à l'origine du projet.

La populaire émission américaine Wide World of Sports a déjà été approchée en vue d'un reportage sur l'événement et sur la grande course internationale qui sera disputée. Les organisateurs de ce festival rencontreront au cours des prochains jours M. Rodrigue Biron, le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, dans le but d'inviter le gouvernement à apporter une collaboration financière à cet événement qui

devrait apporter des revenus importants à la province puisqu'une dizaine de milliers de motoneigistes sont attendus, du Québec évidemment, mais aussi de tout le reste du Canada, des États-Unis (les Américains devraient même avoir leur propre fête quelque part dans l'Estrie) et d'ailleurs dans le monde. Des Suisses et des Allemands ont déjà confirmé leur présence.

Le festival international de la motoneige sera réparti sur deux semaines et rappellera au monde entier que ce véhicule a été inventé ici et que le Québec demeure toujours le paradis de la motoneige à travers le monde.

Malgré les apparences, la motoneige semble toujours en bonne santé au Québec. Selon Côté, si l'on en voit moins de nos jours, c'est que les motoneigistes ont maintenant à leur disposition 28 100 kilomètres de sentiers, que l'on dit plus longs que le réseau

roucier de la province.

«Depuis deux ans, nous reçoivons Côté, pas moins de cinq clubs de la région du Grand Montréal ont repris leurs activités, alors que je ne m'y attendais sincèrement pas. Je crois que les gens qui vont moins dans le sud l'hiver à cause de la situation économique redécouvrent les plaisirs de la motoneige.»

Cette activité avait connu une chute drastique lors de l'hiver sans neige d'il y a deux ans.

«Mais en 1980-81, 133 000 motoneigistes ont été immatriculés et comme celles-ci représentent environ 70 pour cent de toutes les motoneiges en circulation, on en comptait donc un total d'environ 200 000. On sait également qu'au moins trois membres par famille utilisent une motoneige, ce qui donne une idée approximative du nombre de motoneigistes (600 000) au Québec.

«Il y a certainement moins de motoneiges qu'à la belle époque, reconnaît Côté, mais pratiquement autant de motoneigistes, qui pratiquent le sport d'une façon différente et beaucoup plus sociale qu'auparavant, par l'entremise des 302 clubs de la Fédération.»

En 1981, 168 000 membres, soit environ le tiers des motoneigistes, étaient inscrits dans ces clubs.

«C'est dommage qu'il n'y en

ait pas plus, souligne Côté, parce que le coût de l'inscription (\$20-\$25) sert à améliorer le réseau de sentiers de la province qui fait déjà l'envie des autres provinces et des États-Unis.»

En terminant, Côté souligne que des Vénézuéliens, des Cubains et des Porto-Ricains ont découvert à leur tour cet hiver les plaisirs de la motoneige dans les Laurentides, attirés ici par des promotions touristiques dans leur pays du soleil.

«Ils tombaient dans la neige, racontait-il en riant, et se relevaient en s'exaltant: regardez, disaient-ils, ce n'est pas sale.»

D'autre part, le cinquième Grand Rallye de la motoneige, au profit des enfants handicapés du Québec, aura lieu le 31 janvier. En cette occasion, des membres de 190 clubs tenteront de franchir la distance de 100 kilomètres en sollicitant des commanditaires qui, on l'espère, dépasseront les \$200,000, pour atteindre le total de \$500,000 en 1983. Parallèlement, la Société pour les enfants handicapés du Québec de construire une auberge quatre-saisons à son camp Papillon, de Saint-Alphonse-de-Régouville.

L'an dernier, \$143,000 avaient été recueillis à l'aide de cette œuvre, qui a pris naissance en Ontario.

Vainqueur à Bad Wiessee Stenmark sur orbite

BAD WIESSEE (RFA). (Reuter) — Fidèle à sa réputation de «dévoreur de secondes manches», le Suédois Ingemar Stenmark, trois jours après son premier succès de la saison à Morzine, a gagné hier le slalom spécial de Bad Wiessee grâce à un remarquable second parcours.

Le double champion olympique de Lake Placid a remporté ce premier slalom spécial de l'année, disputé par un temps gris et brumeux, en devançant de 37 centièmes de seconde l'Autrichien Franz Gruber et de 80 centièmes son grand rival, l'Américain Phil Mahre.

Skiant avec sa détermination et sa maestria des grands jours, auteur du troisième temps dans le premier parcours, le Suédois n'a laissé aucune chance à ses rivaux dans la sélective seconde manche.

Cette 64e victoire en Coupe du monde, un nouveau record, pourrait se révéler décisive pour la suite de la saison. Mis sur orbite par ce premier «double», Stenmark semble en effet capable de retrouver la position dominante qu'il occupait de 1976 à 1978.

La course a été marquée par le retour au premier plan d'Andreas Wenzel (Liechtenstein), un ancien vainqueur de la Coupe du monde. En revanche, elle n'a pas permis aux Français de confirmer leur progression. Le meilleur d'entre eux, Michel Canac, a terminé 18e.

Stenmark qui ne s'était plus imposé en spécial depuis février 1981, a triomphé avec la tactique qui lui a rapporté tant de succès. Après une première manche relativement «contrôlée», il prit tous les risques dans le second tracé plus rapide.

Les écarts qu'il a creusés sur Franz Gruber et Phil Mahre, tous deux en grande forme actuellement, en disent long sur ses possibilités futures et à trois semaines des championnats du monde de Schladming.

«J'ai vraiment donné tout

ce que je pouvais dans le second parcours, mais je n'étais quand même pas très sûr de mon affaire», a confié Stenmark à l'arrivée.

«Je suis très heureux d'avoir pu confirmer aussi rapidement ma victoire de Morzine dans une discipline aussi sélective que le slalom.»

Le Suédois n'a pas l'intention de participer à la descente de Mitzbühl pour gagner quelques points au combiné, qui va se jouer entre Andreas Wenzel et Phil Mahre.

L'Américain était assez déçu par sa troisième place, la plus «mauvaise» pour lui depuis le début de la saison dans les disciplines techniques.

«J'ai gâché ma chance dans la première partie de la seconde manche où j'ai vraiment mal skié. La piste était déjà endommagée car les organisateurs n'avaient pas répandu des produits chimiques pour durcir la neige comme ils l'ont fait le matin.»

UN MANNEQUIN TROUVE UN REMÈDE AUX TACHES INDESIRABLES

Le mannequin Hélène Modèle se plaignait toujours qu'à chaque fois qu'elle stationnait sa voiture dans son entrée, des taches d'huile apparaissaient. Désormais, ses problèmes sont éliminés, grâce au Bouche-fuites pour moteur de WYNN

Les dominos de M. Laurin

Ce qui était connu par bribes et accidents, provoqués ou non, vient, par la grâce d'une nouvelle fuite, de filtrer de façon plus globale: selon des documents résumés hier dans le quotidien *Le Soleil*, le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, s'approprie non pas à retoucher le système scolaire du Québec, mais à le réformer de fond en comble, tout juste quinze ans après la première grande réforme. M. Laurin a refusé hier de confirmer le fin détail des révélations du *Soleil*, qui correspondaient assez fidèlement à des propositions déjà diffusées ici ou ailleurs. Mais il admet la paternité et «le sens» des hypothèses. Il ne lui reste plus qu'à admettre que le suspense a assez duré, qu'il a lancé suffisamment de rumeurs et d'hameçons dans les milieux d'éducation pour y prendre tous les pouls dont il avait besoin, et qu'il doit déposer officiellement le fruit des cogitations gouvernementales avant que les vers de la confusion ne s'y mettent pour le détruire. L'ampleur du projet, son intérêt, le nombre de bastilles auxquelles il s'attaque — même si le ministre recuse tout esprit guerrier — vont exiger, au cours des prochaines semaines et mois, beaucoup plus de transparence si M. Laurin veut s'allier une large part de l'opinion.

Par habitude bien québécoise et pour la sensation, c'est la disparition de la confessionnalité des structures scolaires qui soulèvera probablement le plus de passions, de réactions immédiates. C'est peut-être, au fond, ce que M. Laurin espère. Car ce débat classique empêchera que toute la pression se concentre sur la véritable révolution qu'il propose, pour l'école individuelle, l'institution locale, au Québec.

Se déchirer autour de la confessionnalité, c'est en effet perdre bien des énergies autour de ce qui, en pratique, est devenu marginal au vœu scolaire. Sous les étiquettes confessionnelles vivent depuis plusieurs années désormais des écoles d'esprit bel et bien laïque, par leurs objectifs pédagogiques, par les priorités et la hiérarchie de leurs préoccupations quotidiennes, par leurs diverses catégories de personnel.

En réalité, l'école québécoise a déjà franchi les premières étapes sur la voie du pluralisme, les moins conscientes, les plus automatiques sans doute. Ce que le projet de M. Laurin y ajoutera, c'est une sorte d'obligation d'ouverture plus grande, une meilleure perception des options de chacun, et du droit de les exercer en toute égalité et en tout respect. «Je n'abolis pas la confessionnalité, de préciser hier M. Laurin, mais lui définit un lieu différent d'exercice». En conservant entière la possibilité de l'enseignement religieux à l'école, mais en refusant d'en imprégner les structures, il met en oeuvre le seul compromis viable au Québec tel qu'il est, tel qu'il sera.

Mais la pièce majeure, celle qui changera profondément un système figé — s'il arrive à la mettre vraiment en oeuvre — c'est la nouvelle place, le nouveau rôle de l'école. On épure, autour et au-dessus d'elles, une série de structures qui finissent par s'étouffer mutuellement. Disparaissent les comités d'école et comités de parents, au profit d'un conseil d'école aux pouvoirs réels, notamment celui qui touche à la nomination du directeur d'école, dont le mandat devient périodiquement renouvelable. On donne par ailleurs au directeur d'école des pouvoirs plus grands quant à l'affectation et à la définition de tâches des personnels enseignants et autres; et on permet à l'école de se donner un projet spécifique, variable d'une institution à une

autre. L'élève, les parents ne sont plus liés à l'école de quartier et peuvent choisir celle qui convient le mieux à leur propre conception. Les commissions scolaires sont ramenées dans le véritable univers de l'éducation en devenant des émanations des conseils d'écoles de la région, plutôt qu'un autre lieu de politique régionale (et parfois provinciale). Autrement dit, au lieu de démissionner devant l'école, au lieu d'essayer d'en sortir via toutes sortes d'institutions parallèles et superposées ou d'utopies nébuleuses, on la replace au centre, visible, et surtout modifiable, ce qu'elle n'était plus.

L'esprit de cette réforme, son courage, commandent l'adhésion, l'appui. Il ne faut pas sous-estimer le nombre de châteaux-forts qu'elle ébranlera, si jamais l'ensemble du gouvernement décide de suivre M. Laurin sur ce terrain miné. Les commissions scolaires, organismes hautement politiques, n'accepteront pas facilement de se faire hara-kiri. On imagine, et on comprend bien, que les cadres scolaires s'inquiéteront vivement pour leur sécurité d'emploi. Telle que connue, la proposition suppose aussi un chambardement dans l'organisation même des relations de travail, des représentations syndicales, sans parler des mises en cause de certains aspects des conventions collectives comme des modes de négociation. La Centrale de l'enseignement du Québec, au nom de ses conceptions pédagogiques, s'est toujours opposée à pareille autonomisation des écoles. Elle craint que le processus soit porteur de nouvelles inégalités entre les milieux dont les ressources pourraient enrichir pratiquement leurs écoles, et les milieux qui n'auront même pas les moyens de s'y intéresser vraiment. M. Laurin devra démontrer que sa réforme contient les instruments, en plus du principe, d'une véritable prise en charge de l'école par ceux à qui elle appartient.

De nombreuses questions suspendent pour l'instant la réflexion, à cause des versions contradictoires qui circulent. Les enseignants et les étudiants, premiers agents de l'école, seront-ils écartés de sa gestion sous la pression d'un nouveau corporatisme parental qui semble avoir fait son chemin efficacement au ministère de l'Éducation? Les commissions scolaires seront-elles «unifiées» selon cet avant-projet de loi en date de la mi-décembre, ou pourront-elles être divisées selon la langue, d'après un projet contraire révélé à la même époque?

Avant d'aborder un à un ces débats et les multiples autres que suscitent les seules intentions connues du ministre, on s'intéressera surtout au mode de consultation qu'il choisira pour piloter, et amender son projet. M. Laurin a une façon bien à lui de consulter, qui se résume habituellement au précepte classique de «diviser pour régner». Une réforme aussi large, où chacun trouvera à regimber ici et là se réjouira là, lui permettrait de la faire à nouveau aisément. Heureusement, les chances mêmes de succès de son projet, à cause de l'esprit qui l'anime, le forceront à chercher plus authentiquement un appui large, sinon un complet consensus, souhaitable mais bien peu probable.

Ses premiers appuis, le ministre les cherchera des membres d'un gouvernement pour lequel les «questions d'écoles» sont désormais reléguées au troisième sous-sol des priorités. M. Laurin prétend que les oppositions à son projet tomberont les unes après les autres, selon la théorie «des dominos». Il serait étonnant que le premier, celui de ses collègues, ne cherche pas à tomber de côté pour éviter de toucher à tous les autres.

Lise BISSENETTE

La CTCUM sur la ligne de feu

Comme si l'on avait tiré à la courte paille, les contrats de travail de près de 7.000 de leurs employés venant tout juste d'expirer, les dirigeants de la CTCUM seront donc les premiers envoyés sur la ligne de feu pour défendre la «nouvelle politique» salariale du gouvernement du Québec.

Cette «politique», le premier ministre et son ministre des Finances l'ont maintes fois exposée. Elle se ramène à un seul principe: réduction du rythme d'augmentation des traitements dans les secteurs public, parapublic (et péri-public, pour faire bonne mesure).

Les offres faites hier par la Commission de transport de la communauté urbaine de Montréal à trois syndicats de ses employés: entretien (2.200), bureau (430) chauffeurs (4.200), ne sont pas finales au sens le plus strict, mais elles n'en indiquent pas moins les paramètres à l'intérieur desquels un règlement éventuel pourra se situer.

Cette «décléation» proposée les dirigeants de la CTCUM (le président du Conseil du trésor ne devait pas être loin derrière, et l'air plutôt agité), elle a été fixée à 3% par année pour un contrat de trois ans. Cela donne des hausses de 7% (10 mois 3), 6% (9 mois 3) et 5% (8 mois 3), auxquelles s'ajoutent les bénéfices d'une formule d'indexation qui n'est applicable que si l'indice du coût de la vie dépasse le chiffre magique de 10% (pour la première année).

La CTCUM indique par contre qu'à l'intérieur de la masse salariale prévue dans son budget — et qu'épuisent les présentes offres —, certains ajustements restent possibles, comme de troquer quelques avantages sociaux (qui représentent un coût pour la commission) au profit d'une hausse de salaire plus substantielle.

On ne se faisait aucune illusion hier quant à l'accueil que les syndicats concernés feront à ces offres. Les porte-parole syndicaux ont déjà, par avance, rejeté jusqu'au principe même de la «décléation» (le gouvernement, répète-t-on, ne doit pas régler son problème financier sur le dos des travailleurs, ces derniers n'ont pas à faire les frais de l'opération de dégraissage, et autres arguments maintenant familiers).

La CTCUM s'efforce, pour sa part, de justifier sa proposition salariale en l'appuyant sur des comparaisons faites avec la moyenne des traitements, pour des emplois comparables, payés par des employeurs-cibles du secteur public (la SAQ, Sidbec, etc.) et du secteur privé (l'Alcan, Bombardier...). Selon ces calculs, les employés d'entretien de la CTCUM auraient une avance de 9% sur le marché-cible et les employés de bureau, de 16%. Quant aux chauffeurs, le point de repère retenu a été le traitement versé à leurs collègues de Toronto: comparaison qui se traduit par un avantage de 90 cents l'heure au profit des chauffeurs montréalais.

D'où il faut conclure, sur la foi de ces chiffres, que les travailleurs de la CTCUM, même après réduction du taux d'augmentation, conserveront leur avance: l'écart actuel n'en sera que diminué.

Il n'en faut pas plus cependant pour conclure que le conflit de travail à la CTCUM est entré dans une phase nouvelle, et se pose désormais carrément au niveau politique.

Tout règlement supérieur (à un centime près) aux offres déposées hier se traduira par des déboursés additionnels dont le financement pourra venir de trois sources: les usagers (qui défraieront déjà 40% du coût du service), les municipalités de la CUM (20%) et le gouverne-

ment provincial (40%). Une seule question alors se poserait: qui paiera? Tarifs, impôt municipal ou subvention de Québec? Ou une combinaison des trois à la fois? À moins, évidemment, que la grève du métro et des autobus soit l'occasion de dramatiser le problème de la participation de Laval et de la Rivière-Sud au financement du transport en commun à l'échelle régionale.

Les accusations de mauvaise gestion des relations de travail pleuvront sur la CTCUM. Cela fait partie du rituel. Retenons pour l'instant que ces accusations n'ont rien à voir avec le fond du problème actuel. On évoquera le nombre des griefs accumulés, mais l'argument perd de sa vraisemblance si l'on note que ces griefs proviennent presque tous d'un seul groupe d'employés, les plus «militants». En réponse à la CTCUM on fait valoir que le dossier de la commission de transport à ce chapitre n'a rien de déshonorant et se compare à celui des autres employeurs du secteur public, en prenant en compte qu'il a fallu faire à des contrats d'une durée beaucoup plus courte.

Le hébé repose donc bien emmêlé au pied du grand escalier de l'Hôtel du Gouvernement. La grève éclatera à l'heure que les syndicats auront désignée, et l'épreuve de force verra essentiellement à briser les «villénies» de politique salariale de l'État provincial.

Dans quelle mesure est-on prêt à Québec à appuyer cette politique en son principe même, et dans quelle mesure également sera-t-on capable d'entériner publiquement l'offre de la CTCUM comme étant une application concrète justifiée (encore que négociable) de cette politique?

La réponse ne doit pas tarder. Après quoi, la ligne sera facile à tirer.

Jean FRANCOEUR

ments rencontrer les grands de ce monde.

Le dossier constitutionnel ne sera plus jamais le même, et il s'écoulera de l'eau sous les ponts avant que quelqu'un ne parvienne à lui redonner vie. On peut même prédire, sans trop risquer de se tromper, que Pierre Trudeau ne verra pas la fin de son oeuvre, ni René Lévesque, le commencement de la sienne. Le statu quo s'est installé pour quelques années, et gare au politicien, qui à Québec, qui à Ottawa, s'essayera à le remettre en question. Les fédéralistes inconditionnels ne sont plus aussi fiers de leur pays qu'avant. Les nationalistes ne savent plus à quel saint se vouer ni s'il en viendra dans quelque part. Les souverainistes ont perdu le momentum et sont contraints de remettre à plus tard le rêve qu'ils caressaient pour demain. Tout compte fait, tout le monde sort perdant de l'aventure constitutionnelle dans laquelle Pierre Trudeau a précipité ce pays.

Les politiciens, s'ils sont sages, feraient bien de s'atteler désormais à la tâche du bon gouvernement. L'indépendance du Québec n'est pas pour demain, le renouvellement du fédéralisme canadien non plus.

LES TRES AU DEVOIR

■ L'histoire se répète

Une réunion des étudiants iraniens anti-Khomény convoquée dans le but de dénoncer les crimes de ce nouveau monarque a tourné au vinaigre le lundi 4 janvier dernier dans l'après-midi au campus Sir-Georges-William de l'Université Concordia sur la rue de Maisonneuve quand un groupe pro-Khomény a oru bon d'intervenir en criant «ALA'H-AKBAR» (*God is big. Pray God Everyday and You Will Have Everything*). En effet, des rumeurs courent selon lesquelles certains étudiants reçoivent jusqu'à \$1.000 dollars par mois du régime. D'autres par contre arrivent assez mal à payer leurs frais de scolarité pour ne pas dire leur loyer et leur nourriture.

Les deux groupes d'environ 150 étudiants au moins chacun voulaient passer de l'injure à l'acte au 4^e étage de cet établissement et on a dû faire appel aux policiers du poste 25 pour les disperser.

Les bons, c'est-à-dire les partisans de Khomény peut-être dans l'optique des forces de l'ordre et de la direction de l'Université, sont restés cantonnés à ce même étage où il était impossible de se rendre, tandis que les mauvais, c'est-à-dire les étudiants hostiles à Khomény, ont pris position sur le trottoir de l'Université, surveillés par un groupe imposant de policiers arrivés en auto-patrouilles.

Les policiers fort heureusement n'ont pas eu à utiliser la force pour calmer ces opposants au régime de Khomény, qui se sont contentés de gesticuler et de crier dans leur propre langue. À un moment donné, un d'entre eux s'amenait avec d'autres, le visage ensanglanté sous les yeux des caméras, sans qu'on puisse savoir ou même deviner l'origine de ses blessures. D'autres individus étaient interviewés par des journalistes.

Là où l'histoire se répète, c'est qu'il y a quelques années de cela on avait réclamé également l'intervention des forces de l'ordre qui étaient entrées en action pour mater l'émeute qui avait dévasté le centre d'informatique de ce même campus avec la différence qu'il s'agissait cette fois-là d'une affaire d'envergure.

On peut se demander ce qu'il serait advenu des étudiants révoltés contre le régime Khomény, qui selon eux est pire que celui du shah, si les policiers avaient décidé de sévir réellement par la force. Ceci aurait signifié mettre aux prises des autochtones (policiers) et des immigrants (étudiants) comme par le passé en plus de l'affrontement entre eux d'individus d'une même origine ou d'un même pays.

En réalité, il n'est pas absurde de prétendre que le monde en général attend des sociétés plus justes où tous seraient traités d'égal à égal et où les efforts des jeunes, qui sont l'espoir de l'humanité, seraient canalisés dans des entreprises plus constructives au lieu de laisser ces jeunes se détruire les uns les autres et avec eux se déchirer l'humanité elle-même.

Gérard HECTOR
professeur

Montréal, 5 janvier

■ Une définition de termes contestés

Le terme «sionisme» fut utilisé par des intellectuels juifs européens du 19^e siècle pour désigner leur doctrine politique, qui prône le droit des juifs à établir un État sur la terre de la Palestine. Sion étant une des collines de Jérusalem vers laquelle les juifs européens doivent «retourner». Pour réaliser ce projet étiatique la Palestine avait été choisie parmi plusieurs pays pour sa valeur mobilisatrice sur le plan spirituel et pour sa centralité dans les rites religieux juifs.

Dès le départ le sionisme — en tant que doctrine politique — a eu ses adversaires. Les premiers à rejeter cette doctrine furent des juifs qui s'opposèrent vigoureusement à tout projet étiatique exclusiviste hébreu. Pour ces juifs le sionisme représentait une reddition face au racisme anti-juif connu sous le nom d'«antisémitisme». D'après eux, les sionistes acceptent implicitement les thèses racistes sur la prétendue particularité des juifs ainsi que la négation qui en découle de leur appartenance nationale à leur pays natal. De nos jours, il existe plusieurs associations et groupes de juifs qui se définissent comme non-sionistes ou anti-sionistes, l'Alliance des juifs non-sionistes de Toronto en est un exemple.

L'anti-sionisme a pris une ampleur mondiale après la déracinement du peuple palestinien à la suite de l'établissement d'Israël en 1948. Cet antisémitisme est généralement associé avec les revendications palestino-arabes, il résume aussi les positions politiques, provenant souvent de la gauche, qui s'opposent à la conduite politique d'Israël.

La réponse du mouvement sioniste et de l'État d'Israël à leurs détracteurs a été toujours simple et souvent efficace. Il s'agit de taxer les anti-sionistes d'antisémitisme. Pour les anti-sionistes d'origine juive, le terme «la haine de soi» est souvent utilisé pour réduire l'importance de leur opposition.

Ainsi le mouvement sioniste a réussi pendant longtemps à déprécier les critiques de ses adversaires. Cependant, cette méthode commence à perdre de la vitesse. Un tribunal danois vient de passer un jugement historique concernant l'assimilation de l'anti-sionisme à l'antisémitisme.

Un chirurgien danois, dont le nom est Lademann, avait accusé le député socialiste Steen Folke et son parti d'avoir lancé une campagne «antisémitisme» dénonçant publiquement le sionisme et la politique israélienne. A cause de cette accusation, le Dr Lademann a été condamné en septembre dernier par le tribunal de Aalborg à une peine d'amende et aux frais de justice pour diffamation.

Au cours des débats Lademann n'a pas accusé les anti-sionistes danois d'antisémitisme, mais il a soutenu que seuls les résultats comptent, et que, si leurs motivations sont différentes de celles qui ont inspiré l'antisémitisme à

une certaine époque, les effets sont les mêmes. Rejetant son argument, le tribunal danois vient de décider que l'anti-sionisme ne peut être assimilé à l'antisémitisme, même s'il comporte des effets — non intentionnels — de nature antisémite.

En contestant la thèse de Lademann, le tribunal a été amené à donner, pour la première fois dans l'histoire de la jurisprudence, une définition légale des termes couramment employés dans les débats relatifs à l'existence et la conduite de l'État d'Israël:

■ sionisme: généralement compris comme exprimant l'opinion que le peuple juif a droit à un État souverain, à une patrie juive, dans la région du Moyen-Orient désignée dans l'histoire religieuse comme la Terre Sainte.

■ anti-sionisme: expression d'une opinion politique pour laquelle un État ne peut être réservé dans cette région aux seuls juifs, d'autres populations ayant également sur cette terre un droit de citoyenneté fondé sur l'histoire.

■ antisémitisme: terme général désignant les attitudes qui reflètent une hostilité à l'égard des juifs.

Avec ces définitions légales précises, le tribunal d'Aalborg a établi que la différence entre l'anti-sionisme et l'antisémitisme équivaut à la différence entre une orientation politique légitime et une pratique raciste réprouvable. Par conséquent, taxer un anti-sioniste d'antisémitisme sans prouver qu'il a des intentions racistes représente, selon le tribunal, un acte de diffamation interdite par la loi.

Qussai SAMAK

Montréal, 11 janvier

■ Arts et investissement

(Lettre adressée à Mme Lise Provost, art conseils)

À la suite de la parution dans LE DEVOIR de l'article «les oeuvres d'art: un investissement sûr», 10 décembre 1981; page 17, j'ai cru bon vous faire part de mon étonnement face à votre manque de connaissance concernant ce qu'est un bon investissement dans le domaine des arts.

Permettez-moi de vous faire connaître ce qui me semblent les caractéristiques d'un bon investissement:

Acquérir une oeuvre d'art avant que l'artiste ait atteint une trop grande renommée, c'est-à-d. acheter une oeuvre à son plus bas prix, juste avant que la cote de l'artiste se fasse sentir à un rythme accéléré.

Ceci annule donc vos trois premières caractéristiques d'un bon investissement.

S'assurer que l'artiste évolue, et donc fait constamment une recherche créatrice, car, justement trop d'artistes ont trouvé le style qui se vend bien, et par contre tombent dans la créativité de mode.

En ce qui concerne la qualité des oeuvres, permettez-moi de vous contredire encore.

Il faut acheter des oeuvres d'artistes que l'on aime, et qui font plaisir à l'oeil. Il faut surtout chercher à trouver les pièces maîtresses de chaque artiste.

Avoir affaire à un seul marchand me semble absolument inconcevable — chacun prêche pour sa paroisse. Qui chez Provigo vous dira d'acheter chez Steinberg?

Jean-Jacques THIBAUT
Conseiller en arts

Montréal, 3 janvier

■ Un parti frappé de sénilité

La menace de départ de personnalités telles que MM. Bisaillon, et Lévesque et le départ de M. Morin nous amène à remettre beaucoup de choses en question et à faire des mises au point: voilà une lourde brochette à avaler pour ce virage radical du Parti québécois, et cependant demeure la question de l'opportunité de cette forme de guérilla politique, exercée de part et d'autre, dans le cadre du litige qui déchire ces frères d'opinion.

D'une part, l'aile radicale réclame la souveraineté pure et simple à laquelle la province a peut-être droit selon le contexte et les opportunités politiques nationales qu'internationalistes; d'autre part, l'aile progressiste préfère ne se lancer dans l'entreprise de la souveraineté qu'au moment où elle atteindra le terme appréhendé de son aboutissement et selon des réserves de bon aloi; au centre se tient une majorité d'acteurs ne souhaitant que la conservation de leurs privilèges acquis, s'attachant à l'aile progressiste dont elle tient ses pouvoirs mais excitée par la verve de l'aile radicale.

Voilà qu'un parti qui affichait il y a un peu une ouverture d'esprit lui permettant d'intégrer une importante gamme d'opinions qui s'emboîtaient plus ou moins autour d'un but est retourné, une fois le gâteau acquis, au nombrilisme primaire — tant d'une part que d'autre — la sénilité a frappé tôt la vie de ce parti. Il y a lieu de sonder l'incidence de récentes déclarations du Prince contemporain...

Il y a aussi lieu de s'interroger, dans les milieux concernés, des causes de cette crise dont l'ensemble de la population québécoise risque de faire les frais, aucune autre représentation légitime du Québec ne pouvant actuellement s'affirmer: c'est l'ignorance, la peur, avouée ou non, et l'opportuniste qui poussent au PLQ. Je n'ai pas la compétence ni l'autorité de prétendre quelles sont ces causes, et je doute que peu de gens puissent honnêtement affirmer les connaître toutes, mais il y a lieu de sortir de toute prise de position les coups de sang que l'adversaire (ennemi incité à la violence...) a tenté, et effectivement réussi à nous imposer, des pleurs du Référendum à l'amertume du coup d'État technique d'Ottawa.

La plus grande arme du Parti québécois a été l'étanchéité de son objectif, l'ouverture, ex-transparence, des structures du parti qu'il a affirmé, et cette notion obscure, nécessaire à la démocratie dans toute la mesure de son application concrète, qu'on appelle le respect, tant à l'échelle humaine qu'à l'échelle des sociétés.

Le respect, ce n'est pas d'ôter leur droit de parole et d'imposer l'intégration à ceux qui s'expriment différemment, ce n'est pas d'envoyer les vieux chiens à la niche, ni de contourner pour de simples raisons d'opinion un vote massif, ni d'écarter la récession

qui se fait déjà dure pour des tergiversations d'éthique, ni le salissage «parle parle, jase jase»!

Notre héritage n'a pas le sang bleu, pur, que certains prétendent. Nous sommes redevables pour beaucoup à ces «minoritaires», dans tous les sens du terme, qui nous ont enseigné par un abâtardissement sur lequel on s'indigne aujourd'hui, l'éclat de notre identité; vouloir le purifier est vexatoire et suicidaire. Il serait bon de ne pas l'oublier: ce n'est pas en exhumant Lionel Groulx ou Duplessis que seront solutionnés les maux chroniques qu'ont amenés la révolution tranquille et les années bêtes.

Il serait vraiment trop regrettable de perdre l'occasion historique de tenir notre destin, ainsi qu'on l'entrevoit depuis 1976, pour une chicane clocher où les draps se salissent aussi. De grands héritages ont été perdus de cette manière.

Et le Prince rit!

Luc HOULE
«en exil»

Ottawa, 17 décembre

■ Un geste maladroît

LE DEVOIR du 21 décembre nous apprend que cinq hauts fonctionnaires se sont vu accorder de «petites» augmentations de 8%. Pourtant les ministres du Parti québécois ne cessent de parler des coupures nécessaires et de l'austérité qu'il convient de pratiquer pour surmonter la crise. Ces considérations n'ont pas empêché le premier ministre Lévesque de présenter une telle motion et le chef de l'opposition Ryan, habituellement si prompt à dénoncer les gaspillages du gouvernement, a décidé d'appuyer celle-ci. On pourra toujours penser qu'une somme minime par rapport au budget de la province est en jeu. C'est un geste qui revêt une signification symbolique et devient un mauvais exemple qui affaiblira la position du gouvernement dans les négociations à venir avec les syndicats du secteur public. Même s'ils ne sont pas à plaindre, ces derniers, auront beau jeu de proclamer bien haut que l'austérité, ce n'est pas la main pour les «gros». Ces hauts fonctionnaires ont tous des revenus très au-dessus de ce qui est nécessaire à une vie confortable. Dans les circonstances, il aurait été de meilleure politique de geler leurs salaires, ce qui s'inscrirait bien dans la perspective du redressement budgétaire qui s'impose.

Il faut que l'exemple vienne d'en haut, ensuite il est beaucoup plus facile de faire accepter des mesures comme le gel des salaires aux échelons plus bas et on évite ainsi des levées de bouilliers qui n'engendrent que troubles et acrimoines. Félicitations tout de même aux députés des deux partis qui ont jugé bon de s'opposer à cette motion.

Pierre GAGNON,
professeur

Montréal, 23 décembre

■ Refus inacceptable

Où les dirigeants des Caisses d'entraide économique ont-ils pris leur mandat pour refuser une offre raisonnable de la part de la fédération des Caisses populaires? Maintenant qu'une loi leur donne la mainmise sur les avoirs des membres investis en parts sociales, ils décident d'en disposer à leur gré. Aucune institution financière ne peut agir ainsi et espérer survivre, en conservant la confiance du public. Cette offre des Caisses populaires, il appartient aux membres des Caisses d'entraide, les seuls propriétaires de l'argent qui y est investi, de la connaître, et de ou bien l'accepter, ou bien la refuser.

Quant aux Caisses populaires, il suffit qu'elles aient fait une offre. Elles n'ont pas à l'ajuster aux désirs du groupe Dugal. Si cette offre n'est pas injuste, aux yeux des experts du ministère des Institutions financières, elle doit être présentée aux membres des Caisses d'entraide économique qui, sont présentement coïncés. — À défaut d'une pareille offre, qui laisse un choix réel aux membres des Caisses d'entraide, ces derniers se trouvent dans un cul-de-sac, à la merci de gens qui veulent disposer de leurs économies contre leur gré. — De plus, nul n'a précisé, jusqu'à présent si chaque détenteur de parts sociales aura droit à un ou plusieurs votes, selon qu'il aura investi \$500, \$5.000 ou \$50.000, dans cette malheureuse aventure. Si le nombre de votes auquel chacun aura droit au cours de cette fameuse assemblée n'est pas proportionnel à ce qu'il aura investi, ce sera une autre injustice, encore plus difficile à digérer.

Pourquoi le ministre Parizeau, au lieu de jouer au courtier, ne tient-il pas compte de ce point qui intéresse directement la justice? — Ces questions, ajoutées à beaucoup d'autres (la valeur du capital action? le moment où l'on pourra retirer l'autre partie de son avoir, convertie en dépôts?) fait que la confiance n'est plus là. À nager dans des eaux troubles, on risque d'être pris dans un remous. Quant à perdre, à plus ou moins long terme, et probablement davantage à long qu'à court terme, aussi bien perdre tout de suite, et savoir combien on perd. À défaut de l'offre des caisses populaires, la solution la plus sûre reste donc la liquidation pure et simple, en souhaitant que, cette fois le gouvernement exerce scrupuleusement son rôle de surveillance.

Jacques DOYON
Sherbrooke, 10 janvier

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse, Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne \$95.00 par année; six mois: \$50.00; trois mois: \$28.00. À l'étranger: \$105.00 par année; six mois: \$55.00; trois mois: \$30.00. Édition du samedi: \$19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$2.10 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0658. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

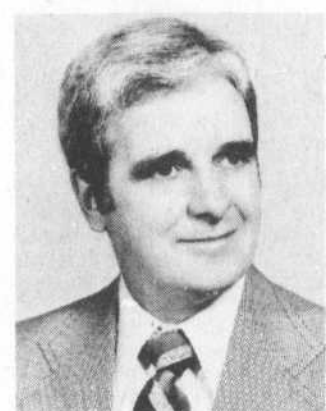
TÉLÉPHONE: 844-3361
(lignes groupées).

Entraide et développement régional

Il faut regrouper les bonnes volontés

par
Raymond Beaugrand

Premier directeur général et vice-président exécutif, autant de la Société d'investissement Desjardins que du Crédit industriel Desjardins de 1973 à 1978, l'auteur fut également membre de plusieurs conseils d'administration d'entreprises au Québec. Il est depuis peu rentré au pays après avoir complété un mandat de trois ans à Milan à titre de Délégué du Québec en Italie.



est que toute expansion requiert des nouvelles mises de fonds, ce qui n'est pas toujours aisé à obtenir, à moins de recourir au financement par voie de dette. Mais la capacité d'emprunt d'une coopérative est plutôt limitée, le rapport optimum dette-avoir propre des sociétés est entre autres est rapidement atteint. Le prêteur se voit alors obligé d'exiger d'autres formes de garantie parfois onéreuses ou par trop attachantes pour les sociétaires.

Toutes ces considérations et d'autres encore font que la formule coopérative est rarement retenue dans la formation de sociétés d'investissements. Mais le Mouvement Desjardins, Vatican des principes coopératifs s'il en est un en Amérique, l'a reconnu implicitement lors de la formation de la Société d'investissement Desjardins qui est on ne peut plus capitaliste. Il en est de même de sa première fi-

liale Crédit industriel Desjardins, ainsi que de toutes les sociétés dans lesquelles elle a investi depuis sa formation en 1971, sauf une à ma connaissance.

Mais si les actionnaires sont des coopératives, d'où proviendront les capitaux, compte tenu de mes premières observations? C'est là tout le problème auquel doivent faire face les coopératives qui s'intéressent au financement industriel et commercial, dont le MCPED.

Malgré les milliards d'actifs qu'affiche le Mouvement, ses avoirs propres sont plutôt limités et déjà employés, investis. Pour les accroître, il devra se résoudre à diminuer ses ristournes pour augmenter ses réserves, ce qui l'obligera à verser des sommes considérables, quoique proportionnelles au fisc. En somme, il devra adopter un comportement un peu plus capitaliste. Une autre façon de contourner cette difficulté serait d'offrir des actions du trésor de la SID au grand public. On en a déjà bien vendues à la Caisse de Dépôt et de Placement, bien que ce fut pour de toutes autres raisons.

On peut penser avoir recours à l'effet multiplicateur du capital comme dans le cas du Crédit industriel Desjardins. Un simple investissement de 10 millions de dollars de la SID dans cette filiale lui aura permis d'en emprunter plus de 100 sur les marchés publics pour les représenter un peu partout à travers le Québec et profitablement, comme en font foi ses états financiers. Mais attention, ne mélangeons pas les pommes et les oranges: CID n'investit pas, il prête l'argent qu'il a déjà emprunté et ne participe jamais au capital-action des emprunteurs.

Trois cent mille Québécois se partagent aujourd'hui un milliard d'actifs dans les Caisses d'entraide qui sont nées, dit-on, par suite de l'indifférence du MCPED à l'époque à s'impliquer directement dans le financement industriel et commercial. Il y avait sans doute d'excellentes raisons de procéder ainsi qu'il serait trop long d'analyser ici. Mais, manifestement, ces raisons n'existent plus aujourd'hui. Les chiffres parlent par eux-mêmes, du moins au niveau du financement des entreprises par voie de dette, le MCPED est présent.

Mais, entre être simplement présent et y mettre son poids, il y a une marge. Alphonse Desjardins n'avait qu'un but en fondant la première Caisse: la libération économique de l'individu. Mais les moyens à prendre pour l'atteindre dans le contexte où nous vivons sont tout autres qu'à cette époque.

Le malheur des uns fait souvent le bonheur des autres, dit-on. Peut-être. A tout le moins, c'est sûrement l'occasion d'apprendre quelque chose et peut-être de réussir demain là où l'on a échoué hier.

Le but premier avoué du MCPED de sauver l'épargne des entraides est très louable. Mais l'absorption pure et simple dans l'immédiat ou sur une période plus ou moins courte des Caisses d'entraide par les Caisses Desjardins est au mieux une assurance contre des pertes potentielles dans le futur, et non l'amortissement des pertes déjà subies. M. Blais a été très clair sur ce point précis, et personne ne peut lui reprocher en somme de protéger les capitaux dont il a la garde.

Aide-toi et le ciel t'aidera, dit-on. Il m'apparaît que c'est précisément ce à quoi s'emploient autant les entraides que, dans cette affaire, ont montré plus de bonne volonté que de savoir-faire et le gouvernement qui a en même temps hérité et subi ce véritable cancer qui risque maintenant de dégénérer, et rapidement, en gangrène si l'on tarde à prendre des mesures appropriées.

Le changement de structure proposé dans le Plan Dugal est un pas dans la bonne direction si les Caisses d'entraide doivent survivre et jouer un rôle utile dans le développement industriel et commercial. La récupération fiscale partielle promise par le gouvernement amortira les pertes que les entraides devront subir de toute façon. Par ailleurs, la formation d'une multitude de sociétés d'investissements à caractère régional ne me réjouit aucunement, à moins qu'il ne s'agisse là que d'une étape. Le développement industriel et commercial d'une région, quelle que soit son étendue, n'est pas et n'a jamais été une simple question de financement. Ce n'est là qu'un des aspects de la question. A mon avis, c'est d'abord et avant tout une question de ressources humaines.

Une bonne affaire dans les mains d'une gérance incompétente échouera plus rapidement qu'une mauvaise affaire gérée par des hommes compétents.

Ce serait un gaspillage de ressources humaines que de vouloir ériger un «nième» réseau de financement dans ce domaine qui est déjà assez bien desservi par des institutions de ce genre et qui sera probablement encombré dans quelques années si tous ceux qui ont manifesté l'intention d'y ouvrir donnent suite à leur projet.

D'autre part, quels que soient les torts

des uns ou des autres, les entraides ont droit à autre chose qu'à l'abandon pur et simple de leur idéal, ce qui équivaut virtuellement à une reddition sans condition. La critique a toujours été dirigée contre la procédure et les moyens, jamais contre les buts fixés.

De fonder leurs capitaux dans ceux du MCPED peut-être en rassurer beaucoup — ont-ils vraiment d'autres alternatives? — mais qu'advient-il alors du but qu'ils s'étaient fixé de participer au développement industriel et commercial de leur région?

Y a-t-il donc incompatibilité entre les buts avoués des Caisses d'entraide et le MCPED? Je ne le crois pas et je ne l'ai jamais cru. Pour ma part, il m'apparaît que cette soudure tant recherchée ou souhaitée par chacune des deux parties se fasse plutôt au niveau de la SID, ce qui permettrait, entre autres, de conserver la spécificité de cette épargne.

Dans un premier temps, le plan de redressement Dugal devrait permettre d'établir un sain équilibre entre la dette et l'avoir de chacune des caisses de façon à assurer, en autant qu'il se peut, la viabilité, sinon le succès de l'entreprise, quoique sur ce dernier point les avis soient plus que partagés.

De toute façon, la situation financière de chaque caisse ayant été assainie et les pertes encourues absorbées, nous serons bientôt devant une tout autre situation. Cette situation est celle de deux concurrents qui font une pause avant de poursuivre leur chemin, soit ensemble ou séparément.

La première hypothèse semble la plus sûre. L'acquisition des actions de chacune des caisses consentantes pourrait alors se faire au moyen d'un échange d'actions du trésor de la SID qui seraient émises à cette fin et selon des ratios qui varieraient d'une caisse à l'autre pour tenir compte des réalités de chacune d'entre elles. Évidemment, il faudra compter à nouveau sur le concours du législateur pour réaliser ce plan.

Mais il ne pourra que s'en féliciter et le MCPED pourrait peut-être aussi en profiter pour obtenir qu'à l'avenir toute nouvelle émission de la SID soit admissible au régime d'épargne-action. SID retirerait deux avantages principaux de cette transaction soit, d'une part, un accroissement considérable de son capital, donc de ses moyens d'action et de son rayonnement et, d'autre part, l'élargissement de

son assemblée générale qui ne compte présentement que les membres du Conseil d'administration de la Confédération, soit une quarantaine de personnes qui siègent, il est bon de le rappeler, à titre de représentants des fédérations membres et non à titre personnel. Je crois qu'il serait éminemment souhaitable que les investisseurs eux-mêmes puissent participer à ces débats avec un minimum de personnes interposées, surtout si l'on se propose de les solliciter à nouveau selon les besoins et l'évolution de la Société.

De cette façon, les entraides seraient assurées que les capitaux investis seront consacrés aux fins recherchées et gérés par une équipe de professionnels qui a déjà démontré sa capacité de gérance ce que — je crois — personne ne met en doute. Pour le MCPED, ce nouvel apport de capitaux lui permettrait de jouer le rôle de premier plan dans le domaine industriel et commercial que tout le monde semble vouloir lui accorder et qu'il ne remplit que partiellement, compte tenu de ses nombreux autres engagements.

Cette proposition vise deux buts principaux: assurer à nos entreprises une source de financement en capital plus accessible, tout en favorisant une plus grande participation des Québécois au développement économique du territoire, récompensé par un retour proportionnel à l'effort consenti et selon les moyens de chacun.

Nous vivons une époque où la participation est un pré-requis au succès de toute entreprise. Nous nous devons d'élargir cette participation qui ne peut conduire qu'à une meilleure distribution des richesses et à la démocratisation de la propriété de l'industrie.

Il faut aussi se garder de multiplier inutilement les organismes en place ou d'en créer de nouveaux qui ne sont pas absolument nécessaires. Ce serait la cause d'un émiettement de nos efforts qui doivent être et demeurer collectifs.

Une société d'investissement qui limiterait son action à une région donnée au Québec risquerait fort, à mon avis, ou bien de ne pas avoir suffisamment de projets valables, auquel cas elle serait tentée d'investir ses capitaux dans une autre région, ou bien de ne pouvoir rassembler suffisamment de capitaux pour jouer un rôle, sinon décisif, du moins effectif dans sa région.

Le test du leadership de René Lévesque

par
Robert Barberis

L'auteur a été membre du comité national du programme du Parti québécois durant plusieurs années et délégué aux sept premiers congrès du PQ. Il a publié quatre essais politiques, dont *La Fin du mensonge* (Parti pris, 1978) et *Les Illusions du pouvoir* (Sélect, 1981) en collaboration avec Pierre Drouilly.

et contrastent, par leur pertinence, avec les faiseurs de grands huit sur la patinoire constitutionnelle comme Gérard Bergeron, Daniel Latouche et Solange Chaput-Rolland; avec les partisans de l'unité à tout prix comme Pierre Vadeboncoeur, Claude Jasmin et Guy Joron; avec les

éruptions volcaniques de Pierre Bourgault. Je voudrais donc discuter de l'affirmation suivante contenue dans son article: «Mais le fait demeure que rien, dans ce congrès, n'a différé des autres congrès péquistes» en signalant quelques différences.

C'est la première fois que des propositions portant sur un même sujet ont été étudiées par plus d'une commission. Cela a eu pour conséquence d'amener des amendements à la plénière. C'est aussi la première fois qu'un président d'assemblée plénière permet soixante interventions de procédure au micro du centre comme cela est arrivé samedi soir. Cette étrange liberté accordée aux délégués par un homme expérimenté comme Vincent Dumas en a laissé plus d'un songeur. Toujours est-il que cela eu pour effet de faire perdre un temps précieux et limité. Tout comme ce parfait exemple d'absurde qui consiste à faire compter les voix pour et contre, une opération qui prend vingt minutes, lors d'une demande de

prolongation du débat de dix minutes sur une proposition.

C'est la première fois que le président d'assemblée ne lit pas à haute voix les propositions sur lesquelles les délégués sont appelés à voter. Cette grave lacune est en grande partie responsable de la confusion autour de l'accession à l'indépendance à la majorité des sièges ou deux propositions différentes ont été votées. Comme façon de mener un congrès, c'est très original.

C'est aussi la première fois qu'après avoir écouté le temps prescrit sur un sujet, un congrès décide de revenir sur le sujet et de prolonger longuement le débat. C'est arrivé quand un délégué, Pierre Cloutier, a fait remarquer qu'on ne pouvait escamoter la discussion sur l'association et ainsi conserver le programme tel quel. Cette tentative d'escamoter le débat sur l'association a été décrite par Normand Girard dans le *Journal de Montréal* comme «un coup de force du président d'assemblée»; ainsi

s'expliqueraient plausiblement les nombreuses pertes de temps occasionnées par les interventions de procédure.

Par ailleurs, Pierre Cloutier a affirmé que le conseiller au programme, Pierre Harvey, «had rage foaming off his mouth» (*Toronto Star*, 12 décembre, Robert McKenzie, «The radicals behind the PQ») après que la décision fut prise de poursuivre les débats sur l'association. Or, on sait que Vincent Dumas et Pierre Harvey sont «les hommes du président» du parti, René Lévesque. On comprend mieux pourquoi Lévesque a affirmé à Pierre Nadeau qu'il avait «perdu le contrôle du congrès». Les accusations de manipulation pourraient donc s'expliquer par le mécanisme psychologique bien connu de la projection. Samedi soir, en regardant manoeuvrer le président d'assemblée, j'ai eu la vive sensation d'une tentative de sabotage du congrès.

Enfin, c'est la première fois qu'aucun contrôle n'était exercé sur les propositions à prendre à caractère d'urgence

comme c'est la première fois que les délégués contrecarrent les manoeuvres dilatoires habituelles par une décision de prolongement du congrès.

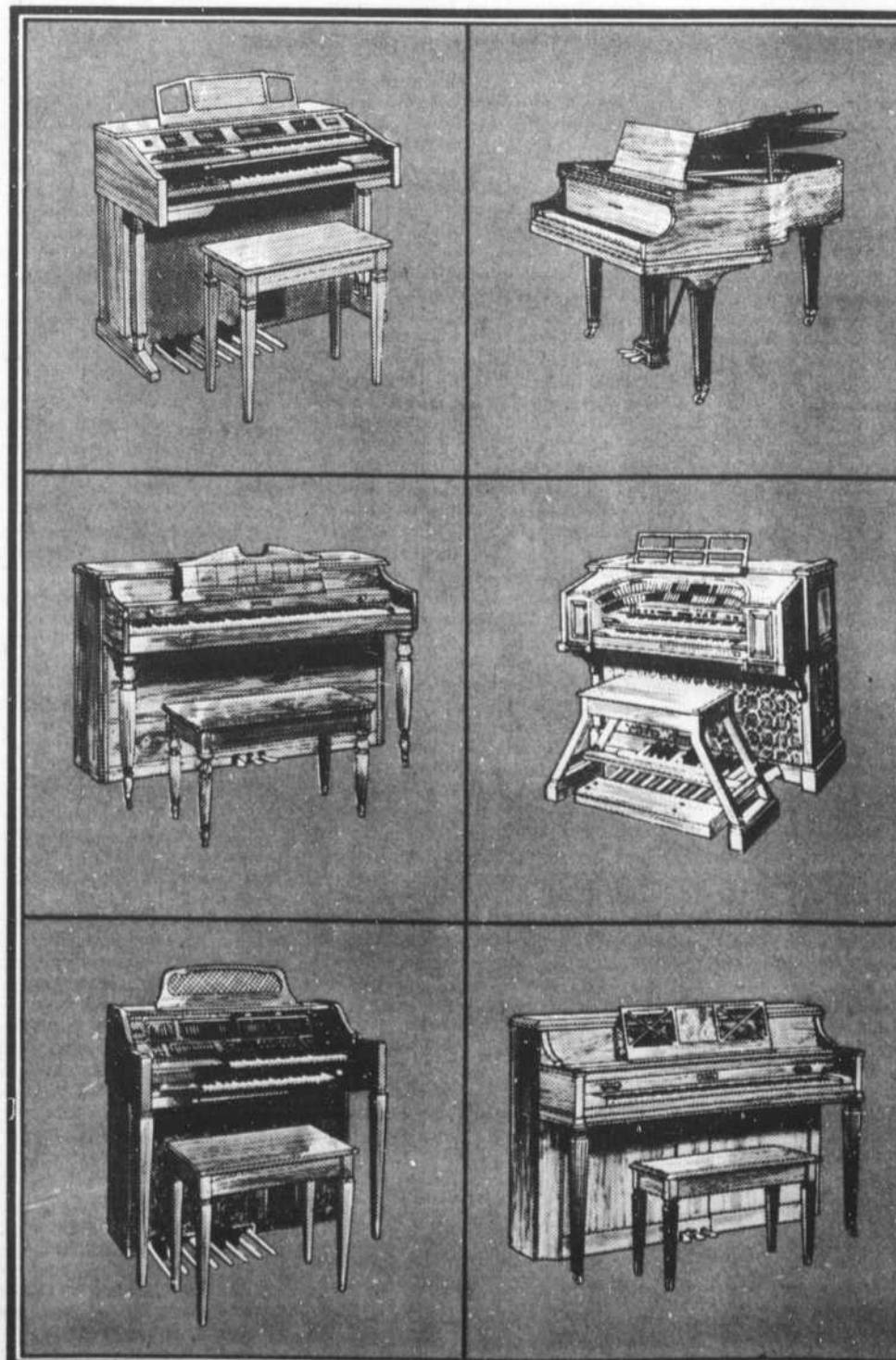
Que, dans les circonstances, les délégués aient réussi à voter un ensemble de propositions cohérentes relève carrément de l'exploit. Dans sa déclaration d'appui inconditionnel au chef, Pierre Marois dénonce «la procédure, instrument privilégié des faibles». Je ne saurais être plus d'accord. Que les «hommes du président» en prennent bonne note ainsi que le président du parti lui-même. Rien ne peut remplacer le leadership cohérent qui stimule et encourage l'action éclairée des forces vives du peuple québécois. Quand sera terminée le sociodrame du Parti québécois, c'est la capacité à promouvoir l'option souverainiste et à combattre efficacement ses ennemis qui sera le test majeur du leadership de René Lévesque avec ses deux prochaines échéances, les élections fédérales et les élections québécoises.

PLUSIEURS ECOLES ONT MIS SUR PIED UN PROGRAMME D'UTILISATION MAXIMALE DU PAPIER...



TOI... Y AS-TU PENSE?

les clubs 4H du Québec



VENTE

ANNUELLE D'HIVER

PIANOS • ORGUES

Il est difficile de trouver un inventaire aussi varié des meilleurs Pianos & Orgues qui soient à un prix semblable. Épargnez jusqu'à 30% sur le prix régulier.

10-30%

de réduction

Sur Toute la Marchandise

Baldwin

La Centrale Baldwin

Ed Archambault INC.

500 EST, STE-CATHERINE/BERRI — 849-6201

UN SEUL ET UNIQUE MAGASIN



◆ Trudeau

lui qui continuera à gérer les enveloppes budgétaires d'une bonne demi-douzaine de ministères. Le même département d'Etat gèrera aussi l'enveloppe énergétique (dont le Fonds de développement de l'Ouest) ce qui, au total, représente cette année des dépenses de \$9,4 milliards.

On promet évidemment que ce département d'Etat sera très décentralisé grâce à la nomination de cadres supérieurs dans chaque province. Il semble que ces nominations surviendront quand la multiplication de projets importants rendra leur présence nécessaire. Ce serait ainsi le cas pour Terre-Neuve si le projet Hi-bernia est lancé, ou celui de la Nouvelle-Écosse si divers projets reliés au gaz naturel aboutissent. On pense également à la Colombie-Britannique avec la modernisation du port de Prince Rupert et les grands projets de mines de charbon.

Le nouveau ministère de l'Expansion industrielle régionale gèrera en quelque sorte les programmes planifiés par le département d'Etat. La confirmation de M. Herb Gray a constitué une surprise pour certains qui le voyaient déjà en disgrâce. Mais c'est un fait qu'au niveau politique l'homme fort du régime demeure le sénateur Bud Olson.

D'ailleurs, les Bureaux régionaux et les directeurs de projets dépendront du département d'Etat et non du nouveau ministère de l'Expansion industrielle régionale. «Plus orienté vers le développement industriel et la création d'entreprises, le MEIR sera pour sa part responsable du «Programme de retombées industrielles» et de celui d'aide à l'adaptation industrielle».

Quant à la promotion du commerce extérieur et des exportations elle deviendra, de façon très claire, la priorité du ministère des Affaires extérieures, qui, selon les mots du chef du gouvernement, s'en trouvera «radicalement transformée».

Le nouveau ministère des Affaires extérieures sera dirigé par trois ministres : un secrétaire d'Etat, qui demeure M. Mark MacGuigan, mais tout le monde s'entend pour qu'il soit remplacé au printemps par un senior du cabinet comme M. Jean Chrétien — un ancien de l'Industrie et du Commerce lui aussi — et deux ministres, l'un au Commerce international et l'autre aux Relations extérieures.

Le deuxième poste, accordé à M. Pierre DeBané, se concentrera sur «les affaires internationales à caractère social, culturel et humanitaire et celui des relations avec l'Afrique francophone et l'Agence de coopération culturelle et technique».

Le Conseil canadien des normes et la Commission du système métrique, anciennement rattachés à l'Industrie, passent maintenant sous la responsabilité du ministre de la Consommation et des Corporations. Enfin, la Corporation de développement du Canada passe sous la responsabilité du sénateur Jack Austin, ministre d'Etat. C'est le ministre des Finances qui a demandé à ce que cette société d'Etat soit confiée à un membre du cabinet qui a plus de loisirs que lui, et qui réside à Vancouver, de surcroît, lieu du siège social de la CDC.

◆ Clair

nités des chauffeurs d'autobus, des opérateurs de métro et des employés des services connexes ordonne un débrayage dès vendredi.

La Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM) a déposé hier en présence des conciliateurs du ministère du Travail ses premières offres salariales. Les employés de bureau et des services d'entretien se prononceraient à ce sujet aujourd'hui au cours d'assemblées générales.

Compte tenu des nombreuses questions à discuter encore entre les parties et du peu de progrès de leurs pourparlers, peu de personnes entretiennent l'espoir d'un règlement avant les échéances fixées par les syndicats.

Le ministre des Transports a indiqué que «seul un changement de direction imprévisible dans ce dossier» allait l'empêcher de plaider en faveur d'une intervention préventive du gouvernement québécois.

Lundi, avec son collègue du Conseil du Trésor, M. Yves Bérubé, M. Clair a rencontré le président de la CTCUM, M. Lawrence Hanigan, et le président du comité exécutif de la CUM, M. Pierre DesMarais II, pour analyser la situation en vue du rapport que les deux ministres

doivent présenter au conseil des ministres aujourd'hui.

Cette rencontre au sommet, quelques heures avant que la CTCUM ne communique ses offres salariales, avait pour but de vérifier les intentions de la CTCUM et ses explications au sujet de la lenteur des négociations.

«La CTCUM ne dépose ses offres financières qu'aujourd'hui (mardi). Les syndicats ont déjà déposé des demandes qui, dans leur état actuel, sont dans la plupart des cas, démesurées, a déclaré le ministre des Transports. Les syndicats se sont déjà prononcés pour la grève avant même de connaître ces offres. Il n'y a donc pas eu de négociations véritables».

«Quelle que soit la responsabilité à attribuer aux diverses parties dans la lenteur des négociations, je comprends la hâte légitime des syndicats en cause de négocier un nouveau contrat de travail et l'insatisfaction de bien des travailleurs et travailleuses à l'égard du climat de tension qui règne à ce moment-ci à la CTCUM. Mais il apparaît qu'ailleurs les négociations sont à peine entamées, la grève et le lock-out sont des mesures disproportionnées et prématurées par rapport à la situation».

Une interruption des services de transport en commun comporte des risques pour la sécurité publique et la circulation des véhicules d'urgence (incendie, police, ambulance) et expose les équipements publics, tunnels du métro et immeubles de la CTCUM, à des avaries imputables au gel et à l'abandon.

Par ailleurs, le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, a qui l'un des partis d'opposition à l'hôtel de ville, le Groupe d'action municipale avait reproché le silence, a fait savoir qu'il n'avait pas l'intention d'intervenir directement.

«Il me paraît même dans l'intérêt d'un règlement définitif ou temporaire de laisser les autorités mandatées faire les déclarations qu'elles jugent à propos et quand elles le jugent opportun, a-t-il expliqué. Mes concitoyens savent bien qu'une plus grande confusion n'apporterait aucune aide utile, au contraire. Qu'ils sachent aussi que nous demeurons constamment en étroite relation avec toutes les autorités compétentes».

◆ Confessionnalité

Tel que résumé par le quotidien de la Vieille-Capitale, le vaste projet de restructuration amènerait :

- la disparition des comités d'écoles et des comités de parents au profit d'un conseil d'école ayant des pouvoirs de gestion ;

- la nomination d'un «protecteur de l'élève» ;

- la reconnaissance formelle du droit d'association des étudiants (il existe en théorie dans la Charte québécoise des droits mais serait reconnu officiellement) ;

- l'abandon de la négociation locale des conventions collectives des enseignants ;

- la définition de la tâche des enseignants par le directeur d'école ;

- le choix du directeur d'école par le conseil d'école et la nécessité d'obtenir un permis de cinq ans pour exercer cette fonction (le directeur d'école perdrait sa sécurité d'emploi mais, en cas de non renouvellement de son permis par le ministère de l'Éducation, il pourrait regagner son corps d'emploi préalable) ;

- la réduction des territoires de la Commission des écoles catholiques de Montréal et des écoles protestantes de Montréal aux dimensions de 1867 : la Commission des écoles catholiques de Québec conserverait son territoire actuel.

Le président de la Centrale de l'enseignement du Québec, en réaction à cette nouvelle fuite dans les médias, a renouvelé les deux mises en garde déjà faites par la CEQ au ministre de l'Éducation : que le ministre ne s'avise pas de réduire les objets de négociation durement acquis au cours des années et qu'il ne cherche pas à imposer des modèles d'organisation syndicale aux enseignants et autres personnels du système scolaire.

M. Gaulin a précisé que la CEQ n'avait pas de leçon à recevoir du gouvernement en terme de rationalisation et d'organisation syndicale puisque n'existaient que 46 syndicats d'enseignants face à 250 commissions scolaires. Par ailleurs, M. Gaulin a précisé que le mouvement syndical avait su, dans les années 60, s'ajuster aux réformes de l'enseignement et qu'il saurait sans doute le faire dans les années 80, mais selon ses modalités propres et non des modèles imposés.

Pour ce qui est de l'abandon des négociations locales, M. Gaulin estime qu'il faudrait sans doute le faire dans les années 80, mais selon ses modalités propres et non des modèles imposés. Pour ce qui est de l'abandon des négociations locales, M. Gaulin estime qu'il faudrait sans doute le faire dans les années 80, mais selon ses modalités propres et non des modèles imposés.

Le président de la Centrale de l'enseignement du Québec, en réaction à cette nouvelle fuite dans les médias, a renouvelé les deux mises en garde déjà faites par la CEQ au ministre de l'Éducation : que le ministre ne s'avise pas de réduire les objets de négociation durement acquis au cours des années et qu'il ne cherche pas à imposer des modèles d'organisation syndicale aux enseignants et autres personnels du système scolaire.

M. Gaulin a précisé que la CEQ n'avait pas de leçon à recevoir du gouvernement en terme de rationalisation et d'organisation syndicale puisque n'existaient que 46 syndicats d'enseignants face à 250 commissions scolaires. Par ailleurs, M. Gaulin a précisé que le mouvement syndical avait su, dans les années 60, s'ajuster aux réformes de l'enseignement et qu'il saurait sans doute le faire dans les années 80, mais selon ses modalités propres et non des modèles imposés.

Pour ce qui est de l'abandon des négociations locales, M. Gaulin estime qu'il faudrait sans doute le faire dans les années 80, mais selon ses modalités propres et non des modèles imposés.

Le président de la Centrale de l'enseignement du Québec, en réaction à cette nouvelle fuite dans les médias, a renouvelé les deux mises en garde déjà faites par la CEQ au ministre de l'Éducation : que le ministre ne s'avise pas de réduire les objets de négociation durement acquis au cours des années et qu'il ne cherche pas à imposer des modèles d'organisation syndicale aux enseignants et autres personnels du système scolaire.

M. Gaulin a précisé que la CEQ n'avait pas de leçon à recevoir du gouvernement en terme de rationalisation et d'organisation syndicale puisque n'existaient que 46 syndicats d'enseignants face à 250 commissions scolaires. Par ailleurs, M. Gaulin a précisé que le mouvement syndical avait su, dans les années 60, s'ajuster aux réformes de l'enseignement et qu'il saurait sans doute le faire dans les années 80, mais selon ses modalités propres et non des modèles imposés.

Pour ce qui est de l'abandon des négociations locales, M. Gaulin estime qu'il faudrait sans doute le faire dans les années 80, mais selon ses modalités propres et non des modèles imposés.

Le président de la Centrale de l'enseignement du Québec, en réaction à cette nouvelle fuite dans les médias, a renouvelé les deux mises en garde déjà faites par la CEQ au ministre de l'Éducation : que le ministre ne s'avise pas de réduire les objets de négociation durement acquis au cours des années et qu'il ne cherche pas à imposer des modèles d'organisation syndicale aux enseignants et autres personnels du système scolaire.

M. Gaulin a précisé que la CEQ n'avait pas de leçon à recevoir du gouvernement en terme de rationalisation et d'organisation syndicale puisque n'existaient que 46 syndicats d'enseignants face à 250 commissions scolaires. Par ailleurs, M. Gaulin a précisé que le mouvement syndical avait su, dans les années 60, s'ajuster aux réformes de l'enseignement et qu'il saurait sans doute le faire dans les années 80, mais selon ses modalités propres et non des modèles imposés.

Pour ce qui est de l'abandon des négociations locales, M. Gaulin estime qu'il faudrait sans doute le faire dans les années 80, mais selon ses modalités propres et non des modèles imposés.

Le président de la Centrale de l'enseignement du Québec, en réaction à cette nouvelle fuite dans les médias, a renouvelé les deux mises en garde déjà faites par la CEQ au ministre de l'Éducation : que le ministre ne s'avise pas de réduire les objets de négociation durement acquis au cours des années et qu'il ne cherche pas à imposer des modèles d'organisation syndicale aux enseignants et autres personnels du système scolaire.

M. Gaulin a précisé que la CEQ n'avait pas de leçon à recevoir du gouvernement en terme de rationalisation et d'organisation syndicale puisque n'existaient que 46 syndicats d'enseignants face à 250 commissions scolaires. Par ailleurs, M. Gaulin a précisé que le mouvement syndical avait su, dans les années 60, s'ajuster aux réformes de l'enseignement et qu'il saurait sans doute le faire dans les années 80, mais selon ses modalités propres et non des modèles imposés.

Pour ce qui est de l'abandon des négociations locales, M. Gaulin estime qu'il faudrait sans doute le faire dans les années 80, mais selon ses modalités propres et non des modèles imposés.

Le président de la Centrale de l'enseignement du Québec, en réaction à cette nouvelle fuite dans les médias, a renouvelé les deux mises en garde déjà faites par la CEQ au ministre de l'Éducation : que le ministre ne s'avise pas de réduire les objets de négociation durement acquis au cours des années et qu'il ne cherche pas à imposer des modèles d'organisation syndicale aux enseignants et autres personnels du système scolaire.

M. Gaulin a précisé que la CEQ n'avait pas de leçon à recevoir du gouvernement en terme de rationalisation et d'organisation syndicale puisque n'existaient que 46 syndicats d'enseignants face à 250 commissions scolaires. Par ailleurs, M. Gaulin a précisé que le mouvement syndical avait su, dans les années 60, s'ajuster aux réformes de l'enseignement et qu'il saurait sans doute le faire dans les années 80, mais selon ses modalités propres et non des modèles imposés.

Pour ce qui est de l'abandon des négociations locales, M. Gaulin estime qu'il faudrait sans doute le faire dans les années 80, mais selon ses modalités propres et non des modèles imposés.

Le président de la Centrale de l'enseignement du Québec, en réaction à cette nouvelle fuite dans les médias, a renouvelé les deux mises en garde déjà faites par la CEQ au ministre de l'Éducation : que le ministre ne s'avise pas de réduire les objets de négociation durement acquis au cours des années et qu'il ne cherche pas à imposer des modèles d'organisation syndicale aux enseignants et autres personnels du système scolaire.

M. Gaulin a précisé que la CEQ n'avait pas de leçon à recevoir du gouvernement en terme de rationalisation et d'organisation syndicale puisque n'existaient que 46 syndicats d'enseignants face à 250 commissions scolaires. Par ailleurs, M. Gaulin a précisé que le mouvement syndical avait su, dans les années 60, s'ajuster aux réformes de l'enseignement et qu'il saurait sans doute le faire dans les années 80, mais selon ses modalités propres et non des modèles imposés.

Pour ce qui est de l'abandon des négociations locales, M. Gaulin estime qu'il faudrait sans doute le faire dans les années 80, mais selon ses modalités propres et non des modèles imposés.

Le président de la Centrale de l'enseignement du Québec, en réaction à cette nouvelle fuite dans les médias, a renouvelé les deux mises en garde déjà faites par la CEQ au ministre de l'Éducation : que le ministre ne s'avise pas de réduire les objets de négociation durement acquis au cours des années et qu'il ne cherche pas à imposer des modèles d'organisation syndicale aux enseignants et autres personnels du système scolaire.

M. Gaulin a précisé que la CEQ n'avait pas de leçon à recevoir du gouvernement en terme de rationalisation et d'organisation syndicale puisque n'existaient que 46 syndicats d'enseignants face à 250 commissions scolaires. Par ailleurs, M. Gaulin a précisé que le mouvement syndical avait su, dans les années 60, s'ajuster aux réformes de l'enseignement et qu'il saurait sans doute le faire dans les années 80, mais selon ses modalités propres et non des modèles imposés.

Pour ce qui est de l'abandon des négociations locales, M. Gaulin estime qu'il faudrait sans doute le faire dans les années 80, mais selon ses modalités propres et non des modèles imposés.

Le président de la Centrale de l'enseignement du Québec, en réaction à cette nouvelle fuite dans les médias, a renouvelé les deux mises en garde déjà faites par la CEQ au ministre de l'Éducation : que le ministre ne s'avise pas de réduire les objets de négociation durement acquis au cours des années et qu'il ne cherche pas à imposer des modèles d'organisation syndicale aux enseignants et autres personnels du système scolaire.

M. Gaulin a précisé que la CEQ n'avait pas de leçon à recevoir du gouvernement en terme de rationalisation et d'organisation syndicale puisque n'existaient que 46 syndicats d'enseignants face à 250 commissions scolaires. Par ailleurs, M. Gaulin a précisé que le mouvement syndical avait su, dans les années 60, s'ajuster aux réformes de l'enseignement et qu'il saurait sans doute le faire dans les années 80, mais selon ses modalités propres et non des modèles imposés.

Pour ce qui est de l'abandon des négociations locales, M. Gaulin estime qu'il faudrait sans doute le faire dans les années 80, mais selon ses modalités propres et non des modèles imposés.

Le président de la Centrale de l'enseignement du Québec, en réaction à cette nouvelle fuite dans les médias, a renouvelé les deux mises en garde déjà faites par la CEQ au ministre de l'Éducation : que le ministre ne s'avise pas de réduire les objets de négociation durement acquis au cours des années et qu'il ne cherche pas à imposer des modèles d'organisation syndicale aux enseignants et autres personnels du système scolaire.

M. Gaulin a précisé que la CEQ n'avait pas de leçon à recevoir du gouvernement en terme de rationalisation et d'organisation syndicale puisque n'existaient que 46 syndicats d'enseignants face à 250 commissions scolaires. Par ailleurs, M. Gaulin a précisé que le mouvement syndical avait su, dans les années 60, s'ajuster aux réformes de l'enseignement et qu'il saurait sans doute le faire dans les années 80, mais selon ses modalités propres et non des modèles imposés.

Pour ce qui est de l'abandon des négociations locales, M. Gaulin estime qu'il faudrait sans doute le faire dans les années 80, mais selon ses modalités propres et non des modèles imposés.

Le président de la Centrale de l'enseignement du Québec, en réaction à cette nouvelle fuite dans les médias, a renouvelé les deux mises en garde déjà faites par la CEQ au ministre de l'Éducation : que le ministre ne s'avise pas de réduire les objets de négociation durement acquis au cours des années et qu'il ne cherche pas à imposer des modèles d'organisation syndicale aux enseignants et autres personnels du système scolaire.

M. Gaulin a précisé que la CEQ n'avait pas de leçon à recevoir du gouvernement en terme de rationalisation et d'organisation syndicale puisque n'existaient que 46 syndicats d'enseignants face à 250 commissions scolaires. Par ailleurs, M. Gaulin a précisé que le mouvement syndical avait su, dans les années 60, s'ajuster aux réformes de l'enseignement et qu'il saurait sans doute le faire dans les années 80, mais selon ses modalités propres et non des modèles imposés.

Pour ce qui est de l'abandon des négociations locales, M. Gaulin estime qu'il faudrait sans doute le faire dans les années 80, mais selon ses modalités propres et non des modèles imposés.

Le président de la Centrale de l'enseignement du Québec, en réaction à cette nouvelle fuite dans les médias, a renouvelé les deux mises en garde déjà faites par la CEQ au ministre de l'Éducation : que le ministre ne s'avise pas de réduire les objets de négociation durement acquis au cours des années et qu'il ne cherche pas à imposer des modèles d'organisation syndicale aux enseignants et autres personnels du système scolaire.

M. Gaulin a précisé que la CEQ n'avait pas de leçon à recevoir du gouvernement en terme de rationalisation et d'organisation syndicale puisque n'existaient que 46 syndicats d'enseignants face à 250 commissions scolaires. Par ailleurs, M. Gaulin a précisé que le mouvement syndical avait su, dans les années 60, s'ajuster aux réformes de l'enseignement et qu'il saurait sans doute le faire dans les années 80, mais selon ses modalités propres et non des modèles imposés.

Pour ce qui est de l'abandon des négociations locales, M. Gaulin estime qu'il faudrait sans doute le faire dans les années 80, mais selon ses modalités propres et non des modèles imposés.

Le président de la Centrale de l'enseignement du Québec, en réaction à cette nouvelle fuite dans les médias, a renouvelé les deux mises en garde déjà faites par la CEQ au ministre de l'Éducation : que le ministre ne s'avise pas de réduire les objets de négociation durement acquis au cours des années et qu'il ne cherche pas à imposer des modèles d'organisation syndicale aux enseignants et autres personnels du système scolaire.

M. Gaulin a précisé que la CEQ n'avait pas de leçon à recevoir du gouvernement en terme de rationalisation et d'organisation syndicale puisque n'existaient que 46 syndicats d'enseignants face à 250 commissions scolaires. Par ailleurs, M. Gaulin a précisé que le mouvement syndical avait su, dans les années 60, s'ajuster aux réformes de l'enseignement et qu'il saurait sans doute le faire dans les années 80, mais selon ses modalités propres et non des modèles imposés.

Pour ce qui est de l'abandon des négociations locales, M. Gaulin estime qu'il faudrait sans doute le faire dans les années 80, mais selon ses modalités propres et non des modèles imposés.

Le président de la Centrale de l'enseignement du Québec, en réaction à cette nouvelle fuite dans les médias, a renouvelé les deux mises en garde déjà faites par la CEQ au ministre de l'Éducation : que le ministre ne s'avise pas de réduire les objets de négociation durement acquis au cours des années et qu'il ne cherche pas à imposer des modèles d'organisation syndicale aux enseignants et autres personnels du système scolaire.

M. Gaulin a précisé que la CEQ n'avait pas de leçon à recevoir du gouvernement en terme de rationalisation et d'organisation syndicale puisque n'existaient que 46 syndicats d'enseignants face à 250 commissions scolaires. Par ailleurs, M. Gaulin a précisé que le mouvement syndical avait su, dans les années 60, s'ajuster aux réformes de l'enseignement et qu'il saurait sans doute le faire dans les années 80, mais selon ses modalités propres et non des modèles imposés.

Pour ce qui est de l'abandon des négociations locales, M. Gaulin estime qu'il faudrait sans doute le faire dans les années 80, mais selon ses modalités propres et non des modèles imposés.

Le président de la Centrale de l'enseignement du Québec, en réaction à cette nouvelle fuite dans les médias, a renouvelé les deux mises en garde déjà faites par la CEQ au ministre de l'Éducation : que le ministre ne s'avise pas de réduire les objets de négociation durement acquis au cours des années et qu'il ne cherche pas à imposer des modèles d'organisation syndicale aux enseignants et autres personnels du système scolaire.

M. Gaulin a précisé que la CEQ n'avait pas de leçon à recevoir du gouvernement en terme de rationalisation et d'organisation syndicale puisque n'existaient que 46 syndicats d'enseignants face à 250 commissions scolaires. Par ailleurs, M. Gaulin a précisé que le mouvement syndical avait su, dans les années 60, s'ajuster aux réformes de l'enseignement et qu'il saurait sans doute le faire dans les années 80, mais selon ses modalités propres et non des modèles imposés.

Pour ce qui est de l'abandon des négociations locales, M. Gaulin estime qu'il faudrait sans doute le faire dans les années 80, mais selon ses modalités propres et non des modèles imposés.

Le président de la Centrale de l'enseignement du Québec, en réaction à cette nouvelle fuite dans les médias, a renouvelé les deux mises en garde déjà faites par la CEQ au ministre de l'Éducation : que le ministre ne s'avise pas de réduire les objets de négociation durement acquis au cours des années et qu'il ne cherche pas à imposer des modèles d'organisation syndicale aux enseignants et autres personnels du système scolaire.

M. Gaulin a précisé que la CEQ n'avait pas de leçon à recevoir du gouvernement en terme de rationalisation et d'organisation syndicale puisque n'existaient que 46 syndicats d'enseignants face à 250 commissions scolaires. Par ailleurs, M. Gaulin a précisé que le mouvement syndical avait su, dans les années 60, s'ajuster aux réformes de l'enseignement et qu'il saurait sans doute le faire dans les années 80, mais selon ses modalités propres et non des modèles imposés.

Pour ce qui est de l'abandon des négociations locales, M. Gaulin estime qu'il faudrait sans doute le faire dans les années 80, mais selon ses modalités propres et non des modèles imposés.

Le président de la Centrale de l'enseignement du Québec, en réaction à cette nouvelle fuite dans les médias, a renouvelé les deux mises en garde déjà faites par la CEQ au ministre de l'Éducation : que le ministre ne s'avise pas de réduire les objets de négociation durement acquis au cours des années et qu'il ne cherche pas à imposer des modèles d'organisation syndicale aux enseignants et autres personnels du système scolaire.

M. Gaulin a précisé que la CEQ n'avait pas de leçon à recevoir du gouvernement en terme de rationalisation et d'organisation syndicale puisque n'existaient que 46 syndicats d'enseignants face à 250 commissions scolaires. Par ailleurs, M. Gaulin a précisé que le mouvement syndical avait su, dans les années 60, s'ajuster aux réformes de l'enseignement et qu'il saurait sans doute le faire dans les années 80, mais selon ses modalités propres et non des modèles imposés.

Pour ce qui est de l'abandon des négociations locales, M. Gaulin estime qu'il faudrait sans doute le faire dans les années 80, mais selon ses modalités propres et non des modèles imposés.

Le président de la Centrale de l'enseignement du Québec, en réaction à cette nouvelle fuite dans les médias, a renouvelé les deux mises en garde déjà faites par la CEQ au ministre de l'Éducation : que le ministre ne s'avise pas de réduire les objets de négociation durement acquis au cours des années et qu'il ne cherche pas à imposer des modèles d'organisation syndicale aux enseignants et autres personnels du système scolaire.

M. Gaulin a précisé que la CEQ n'avait pas de leçon à recevoir du gouvernement en terme de rationalisation et d'organisation syndicale puisque n'existaient que 46 syndicats d'enseignants face à 250 commissions scolaires. Par ailleurs, M. Gaulin a précisé que le mouvement syndical avait su, dans les années 60, s'ajuster aux réformes de l'enseignement et qu'il saurait sans doute le faire dans les années 80, mais selon ses modalités propres et non des modèles imposés.

Pour ce qui est de l'abandon des négociations locales, M. Gaulin estime qu'il faudrait sans doute le faire dans les années 80, mais selon ses modalités propres et non des modèles imposés.

Le président de la Centrale de l'enseignement du Québec, en réaction à cette nouvelle fuite dans les médias, a renouvelé les deux mises en garde déjà faites par la CEQ au ministre de l'Éducation : que le ministre ne s'avise pas de réduire les objets de négociation durement acquis au cours des années et qu'il ne cherche pas à imposer des modèles d'organisation syndicale aux enseignants et autres personnels du système scolaire.

M. Gaulin a précisé que la CEQ n'avait pas de leçon à recevoir du gouvernement en terme de rationalisation et d'organisation syndicale puisque n'existaient que 46 syndicats d'enseignants face à 250 commissions scolaires. Par ailleurs, M. Gaulin a précisé que le mouvement syndical avait su, dans les années 60, s'ajuster aux réformes de l'enseignement et qu'il saurait sans doute le faire dans les années 80, mais selon ses modalités propres et non des modèles imposés.

Pour ce qui est de l'abandon des négociations locales, M. Gaulin estime qu'il faudrait sans doute le faire dans les années 80, mais selon ses modalités propres et non des modèles imposés.

Le président de la Centrale de l'enseignement du Québec, en réaction à cette nouvelle fuite dans les médias, a renouvelé les deux mises en garde déjà faites par la CEQ au ministre de l'Éducation : que le ministre ne s'avise pas de réduire les objets de négociation durement acquis au cours des années et qu'il ne cherche pas à imposer des modèles d'organisation syndicale aux enseignants et autres personnels du système scolaire.

M. Gaulin a précisé que la CEQ n'avait pas de leçon à recevoir du gouvernement en terme de rationalisation et d'organisation syndicale puisque n'existaient que 46 syndicats d'enseignants face à 250 commissions scolaires. Par ailleurs, M. Gaulin a précisé que le mouvement syndical avait su, dans les années 60, s'ajuster aux réformes de l'enseignement et qu'il saurait sans doute le faire dans les années 80, mais selon ses modalités propres et non des modèles imposés.

Pour ce qui est de l'abandon des négociations locales, M. Gaulin estime qu'il faudrait sans doute le faire dans les années 80, mais selon ses modalités propres et non des modèles imposés.

Le président de la Centrale de l'enseignement du Québec, en réaction à cette nouvelle fuite dans les médias, a renouvelé les deux mises en garde déjà faites par la CEQ au ministre de l'Éducation : que le ministre ne s'avise pas de réduire les objets de négociation durement acquis au cours des années et qu'il ne cherche pas à imposer des modèles d'organisation syndicale aux enseignants et autres personnels du système scolaire.

M. Gaulin a précisé que la CEQ n'avait pas de leçon à recevoir du gouvernement en terme de rationalisation et d'organisation syndicale puisque n'existaient que 46 syndicats d'enseignants face à 250 commissions scolaires. Par ailleurs, M. Gaulin a précisé que le mouvement syndical avait su, dans les années 60, s'ajuster aux réformes de l'enseignement et qu'il saurait sans doute le faire dans les années 80, mais selon ses modalités propres et non des modèles imposés.

Pour ce qui est de l'abandon des négociations locales, M. Gaulin estime qu'il faudrait sans doute le faire dans les années 80, mais selon ses modalités propres et non des modèles imposés.

Le président de la Centrale de l'enseignement du Québec, en réaction à cette nouvelle fuite dans les médias, a renouvelé les deux mises en garde déjà faites par la CEQ au ministre de l'Éducation : que le ministre ne s'avise pas de réduire les objets de négociation durement acquis au cours des années et qu'il ne cherche pas à imposer des modèles d'organisation syndicale aux enseignants et autres personnels du système scolaire.

M. Gaulin a précisé que la CEQ n'avait pas de leçon à recevoir du gouvernement en terme de rationalisation et d'organisation syndicale puisque n'existaient que 46 syndicats d'enseignants face à 250 commissions scolaires. Par ailleurs, M. Gaulin a précisé que le mouvement syndical avait su, dans les années 60, s'ajuster aux réformes de l'enseignement et qu'il saurait sans doute le faire dans les années 80, mais selon ses modalités propres et non des modèles imposés.

Pour ce qui est de l'abandon des négociations locales, M. Gaulin estime qu'il faudrait sans doute le faire dans les années 80, mais selon ses modalités propres et non des modèles imposés.

Le président de la Centrale de l'enseignement du Québec, en réaction à cette nouvelle fuite dans les médias, a renouvelé les deux mises en garde déjà faites par la CEQ au ministre de l'Éducation : que le ministre ne s'avise pas de réduire les objets de négociation durement acquis au cours des années et qu'il ne cherche pas à imposer des modèles d'organisation syndicale aux enseignants et autres personnels du système scolaire.

M. Gaulin a précisé que la CEQ n'avait pas de leçon à recevoir du gouvernement en terme de rationalisation et d'organisation syndicale puisque n'existaient que 46 syndicats d'enseignants face à 250 commissions scolaires. Par ailleurs, M. Gaulin a précisé que le mouvement syndical avait su, dans les années 60, s'ajuster aux réformes de l'enseignement et qu'il saurait sans doute le faire dans les années 80, mais selon ses modalités propres et non des modèles imposés.

Pour ce qui est de l'abandon des négociations locales, M. Gaulin estime qu'il faudrait sans doute le faire dans les années 80, mais selon ses modalités propres et non des modèles imposés.

Le président de la Centrale de l'enseignement du Québec, en réaction à cette nouvelle fuite dans les médias, a renouvelé les deux mises en garde déjà faites par la CEQ au ministre de l'Éducation : que le ministre ne s'avise pas de réduire les objets de négociation durement acquis au cours des années et qu'il ne cherche pas à imposer des modèles d'organisation syndicale aux enseignants et autres personnels du système scolaire.

M. Gaulin a précisé que la CEQ n'avait pas de leçon à recevoir du gouvernement en terme de rationalisation et d'organisation syndicale puisque n'existaient que 46 syndicats d'enseignants face à 250 commissions scolaires. Par ailleurs, M. Gaulin a précisé que le mouvement syndical avait su, dans les années 60, s'ajuster aux réformes de l'enseignement et qu'il saurait sans doute le faire dans les années 80, mais selon ses modalités propres et non des modèles imposés.

Pour ce qui est de l'abandon des négociations locales, M. Gaulin estime qu'il faudrait sans doute le faire dans les années 80, mais selon ses modalités propres et non des modèles imposés.

Le président de la Centrale de l'enseignement du Québec, en réaction à cette nouvelle fuite dans les médias, a renouvelé les deux mises en garde déjà faites par la CEQ au ministre de l'Éducation : que le ministre ne s'avise pas de réduire les objets de négociation durement acquis au cours des années et qu'il ne cherche pas à imposer des modèles d'organisation syndicale aux enseignants et autres personnels du système scolaire.

M. Gaulin a précisé que la CEQ n'avait pas de leçon à recevoir du gouvernement en terme de rationalisation et d'organisation syndicale puisque n'existaient que 46 syndicats d'enseignants face à 250 commissions scolaires. Par ailleurs, M. Gaulin a précisé que le mouvement syndical avait su, dans les années 60, s'ajuster aux réformes de l'enseignement et qu'il saurait sans doute le faire dans les années 80, mais selon ses modalités propres et non des modèles imposés.

Pour ce qui est de l'abandon des négociations locales, M. Gaulin estime qu'il faudrait sans doute le faire dans les années 80, mais selon ses modalités propres et non des modèles imposés.

Le président de la Centrale de l'enseignement du Québec, en réaction à cette nouvelle fuite dans les médias, a renouvelé les deux mises en garde déjà faites par la CEQ au ministre de l'Éducation : que le ministre ne s'avise pas de réduire les objets de négociation durement acquis au cours des années et qu'il ne cherche pas à imposer des modèles d'organisation syndicale aux enseignants et autres personnels du système scolaire.

M. Gaulin a précisé que la CEQ n'avait pas de leçon à recevoir du gouvernement en terme de rationalisation et d'organisation syndicale puisque n'existaient que 46 syndicats d'enseignants face à 250 commissions scolaires. Par ailleurs, M. Gaulin a précisé que le mouvement syndical avait su, dans les années 60, s'ajuster aux réformes de l'enseignement et qu'il saurait sans doute le faire dans les années 80, mais selon ses modalités propres et non des modèles imposés.

Pour ce qui est de l'abandon des